

Livre Bleu-Vert



Initiative Citoyenne pour la Nature et l'Homme

SOMMAIRE



Introduction	p.4
Gestion et protection de la Biodiversité	
1. Etat des lieux de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie	p.5
2. Propositions de Ensemble pour la Planète	p.7
I. La forêt humide	
1. Contexte et problématique	p.10
2. Propositions	p.10
II. Le maquis minier	
1. Contexte et problématique	p.11
2. Propositions	p.12
III. La forêt sèche	
1. Contexte et problématique	p.13
2. Propositions	p.14
IV. L'eau douce	
1. Contexte et problématique	p.15
2. Propositions	p.15
V. La mangrove	
1. Contexte et problématique	p.17
2. Propositions	p.18
VI. Le milieu marin	
1. Contexte et problématique	p.19
2. Propositions	p.20
VII. L'agriculture	
1. Contexte et problématique	p.22
2. Propositions	p.22
VIII. La santé et l'alimentation	
1. Contexte et problématique	p.24
2. Propositions	p.25
IX. L'information	
1. Contexte et problématique	p.27
2. Propositions	p.28
X. L'éducation	
1. Contexte et problématique	p.29
2. Propositions	p.30
XI. L'énergie	
1. Contexte et problématique	p.32
2. Propositions	p.33
3. Position d'EPLP vis-à-vis de la centrale Prony-Energie	p.35
XII. Les transports	
1. Contexte et problématique	p.36
2. Propositions	p.37
XIII. L'habitat	
1. Contexte et problématique	p.39
2. Propositions	p.39

XIV. Les déchets	
1. Contexte et problématique	p.42
2. Propositions	p.42
XV. L'économie	
1. Contexte et problématique	p.45
2. Propositions	p.46
3. Position d'EPLP vis-à-vis du projet Goro-Nickel	p.47
XVI. Conclusion	p.48
XVII. Liste des participants	p.49

Annexes

Annexe n° I	- Forêt humide	p.51
Annexe n° II	- Maquis minier	p.56
Annexe n° III	- Forêt sèche	p.59
Annexe n° IV.1	- Eau douce	p.63
Annexe n° IV.2	- Eau douce	p.65
Annexe n° V	- Mangrove	p.67
Annexe n° VI	- Milieu marin	p.69
Annexe n° VII	- Agriculture	p.73
Annexe n° VIII.1	- Santé	p.80
Annexe n° VIII.2	- Santé	p.83
Annexe n° VIII.3	- Déclaration d'Alma Ata	p.86
Annexe n° IX.1	- Information	p.89
Annexe n° IX.2	- Information	p.90
Annexe n° X.1	- Éducation	p.91
Annexe n° X.2	- Éducation	p.93
Annexe n° XI	- Énergie	p.97
Annexe n° XII	- Transport	p.102
Annexe n° XIII	- Habitat	p.103
Annexe n° XIV.1	- Déchets	p.106
Annexe n° XIV.2	- Carte Nouvelle Zélande	p.108
Annexe n° XV	- Économie	p.109
Annexe n° XVI	- Charte de l'Environnement	p.110

INTRODUCTION



L'environnement, tant à l'échelle planétaire qu'à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, est aujourd'hui confronté à une crise majeure à l'origine de laquelle sont les activités humaines. Il en résulte de graves menaces qui pèsent aussi bien sur l'avenir de la biodiversité que sur celui de l'espèce humaine (cf. article 3 de l'Appel de Paris - www.artac.info).

Face à ce constat alarmant, et dans le prolongement d'initiatives métropolitaines, 17 associations de protection de l'environnement de Nouvelle-Calédonie*, mais aussi de simples citoyens, ont souhaité se regrouper sous la bannière de l'association *Ensemble pour la Planète* afin de mener des actions communes.

Première de ces actions, l'organisation le samedi 4 novembre 2006 d'une marche citoyenne afin d'interpeller les pouvoirs publics sur cette situation et remettre à chacun d'eux les cahiers de doléances et de propositions élaborés ces derniers mois dans le cadre de quatre journées de réflexion portant sur les thèmes suivants :

- . la protection de la biodiversité et sa gestion : le 8 juillet 2006,
- . l'agriculture, la santé et l'alimentation : le 29 juillet 2006,
- . les activités économiques respectueuses de l'environnement et de la santé : le 19 août 2006,
- . l'information et l'éducation : le 9 septembre 2006.

Organisés en ateliers, des scientifiques (médecins, vétérinaire, agronome, ...), des enseignants, des chefs d'entreprises, des membres de diverses associations et des citoyens venus spontanément apporter leur concours, ont contribué à élaborer les cahiers de doléances et de propositions qui constituent ce document.

A tous ces participants, nous adressons nos plus sincères remerciements.

L'équipe d'*Ensemble pour la Planète*

*Associations constitutives d'Ensemble pour la Planète : Action Biosphère, Archipel Pacific, Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC), Cap Surprise, Comité-Défense de l'Environnement Koumac (CODEK), Coordination de Défense du Sud, Corail Vivant, Dayu Biik, Gondwana, Koné Avenir, Mocamana - L'Esprit Nature, Mvaciri morofacha, Point Zéro Base Line, Patrimoine et Histoire de Voh, Rhéébù Nùù, Riverains de la rue Barrau, WWF - France.



1. ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITE EN NOUVELLE CALEDONIE

L'origine gondwanienne et l'insularité de la Nouvelle-Calédonie ont façonné sa faune et sa flore. Celles-ci présentent une originalité et une richesse, tant au niveau terrestre que marin, qui font de la **Nouvelle-Calédonie un des hauts lieux de la biodiversité mondiale.**

Cette richesse s'exprime à travers le grand nombre et la grande variété des espèces endémiques, dans presque tous les domaines du vivant.

Aucune autre région du monde ne présente autant de spécificités dans sa biodiversité sur une surface aussi réduite.

Parmi les représentants les plus remarquables, on peut citer:

- les Araucariacées (18 des 40 espèces présentes sur la planète),
- le *Parasitaxus ustus* (seul conifère parasite au monde),
- les palmiers (la famille compte ici 38 espèces, dont 37 sont endémiques),
- le *Rhacodactylus leachianus*, (le plus grand gecko du monde),
- le **Cagou**, emblème de la Nouvelle-Calédonie et unique représentant d'une famille endémique.

Véritable "musée du monde", la Nouvelle-Calédonie attire autant l'attention des plus grands scientifiques mondiaux que celle des amateurs.

Sa biodiversité remarquable est cependant menacée.

■ Une première vague de destructions s'est produite avec l'arrivée de l'homme il y a 3 000 ans de cela. Certains milieux ont, dès cette époque, particulièrement souffert des activités humaines.

Ainsi en est-il de la forêt sèche qui, sous l'effet des feux sur brûlis à répétition et des défrichements, a vu sa surface se réduire considérablement entraînant, la chasse aidant, la disparition d'espèces animales qui ne sont plus aujourd'hui connues qu'à l'état de fossiles: *Sylviornis*, mégapode, varan, crocodile et tortue terrestre...

C'est aussi à partir de cette époque qu'ont été introduites les premières espèces animales envahissantes: rat polynésien, chien...

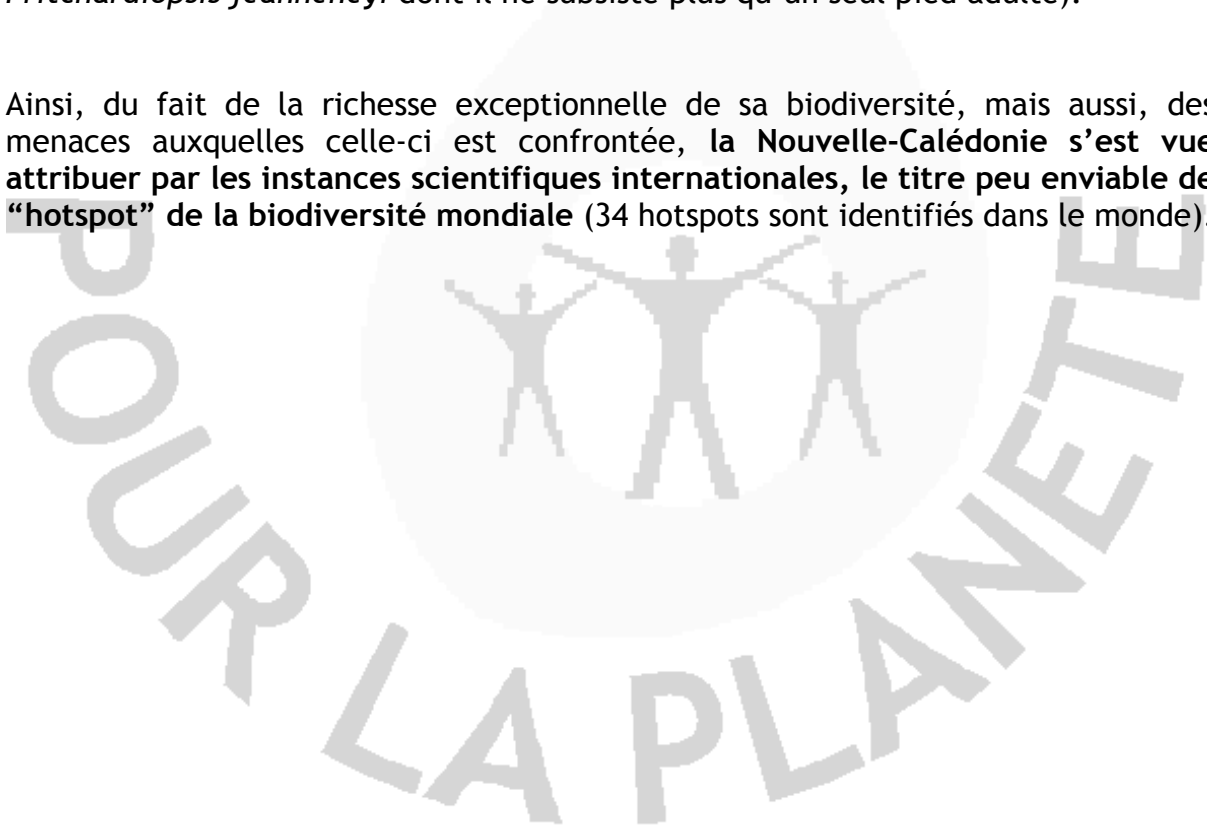
■ Avec l'arrivée, il y a deux siècles, des européens s'est enclenchée la **seconde vague de destructions** qui se poursuit encore et qui a tendance à s'accélérer, atteignant ainsi une **ampleur jamais égalée jusqu'alors**.

Aujourd'hui, dans un contexte où la **prise de conscience**, tant de la population que des pouvoirs publics, demeure **encore insuffisante**, ce sont le feu, les exploitations minière ou forestière mal gérées, le braconnage et les trafics en tous genres, les espèces animales et végétales envahissantes, aussi bien que l'urbanisation et la pollution qui constituent les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité néo-calédonienne.

■ Ces atteintes sont révélatrices de **dispositifs réglementaires** et de **moyens** pour les faire appliquer **nettement sous dimensionnés**.

■ Pour certaines espèces, telles le Râle de Lafresnay, la cause semble être entendue (il est considéré comme disparu). Pour d'autres, la situation est grave (dugong, tortues marines, Perruche d'Ouvéa, ...) ou critique (palmier *Pritchardiopsis jeanneneyi* dont il ne subsiste plus qu'un seul pied adulte).

Ainsi, du fait de la richesse exceptionnelle de sa biodiversité, mais aussi, des menaces auxquelles celle-ci est confrontée, **la Nouvelle-Calédonie s'est vue attribuer par les instances scientifiques internationales, le titre peu enviable de "hotspot" de la biodiversité mondiale** (34 hotspots sont identifiés dans le monde).



2. PROPOSITIONS DE ENSEMBLE POUR LA PLANETE

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Création d'un conservatoire des espaces naturels (CEN) pour les forêts humides et sèches, le maquis minier, les mangroves, les écosystèmes d'eau douce, les milieux marins.

Ce CEN serait une structure mixte associant collectivités, chercheurs et associations de protection de la nature dotée de moyens financiers, humains et logistiques nécessaires. Il aurait entre autres pour missions de :

- centraliser les données,
- élaborer et lancer des programmes d'étude,
- déterminer les zones de protection prioritaire,
- définir les priorités d'action et de gestion de cette biodiversité (plans de sauvegarde des espèces menacées,...),
- procéder à l'acquisition foncière de sites prioritaires,
- diffuser et vulgariser les connaissances acquises auprès du grand public et des décideurs en collaboration avec d'autres organismes (CIE...),
- développer et mettre en œuvre des outils adaptés pour assurer le financement pérenne des activités diverses de conservation.

2. Réalisation de l'inventaire spatialisé exhaustif des habitats et des espèces (faune, flore) et en faire l'outil permettant :

- la définition du statut UICN des espèces (niveau de vulnérabilité),
- l'identification des zones prioritaires de conservation (ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, AZE : Alliance zéro extinction, KBA : zones clés pour la biodiversité...),
- le développement des stratégies de conservation et d'aménagement du territoire. Avec des zones qui doivent être soigneusement identifiées et primer sur le droit d'exploitation du sous sol,
- l'établissement d'un **réseau d'aires protégées** représentatives de la biodiversité calédonienne et cohérente par rapport au développement des différents secteurs économiques (Il convient, en matière de conservation de la biodiversité, de dépasser le concept de formation végétale trop large, défini sur la notion de structure globale et de prendre en compte les unités et sous unités floristico-écologiques. Ainsi, les maquis sur sols hypermagnésiens des zones les plus sèches de la côte Ouest (Gatop, Vavouto, Cap Devert, Paagouméne, Tinip, Tiaoué...) sont dans ce cas).
- l'adoption d'un **code de l'environnement** dans chaque province.

3. Adoption des mesures juridiques urgentes de protection des espèces de faune et de flore autochtones vulnérables et menacées, en s'inspirant du Code de l'Environnement métropolitain (Article L.411-1 et suivants, article 414-1 et suivant sur les sites Natura 2000 et 415-1 et suivants) ainsi que la Directive n°92/43CEE du Conseil du 21 mai 92 et de ses annexes). Des mesures de ce type

peuvent être appliquées en Nouvelle Calédonie sur la base des connaissances disponibles à l'IRD.

4. Mise en place d'un Plan d'action feu Nouvelle-Calédonie:

- coordination des acteurs et des moyens,
- sensibilisation, prévention,
- suivi, surveillance,
- lutte,
- mesures répressives et incitatives,
- restauration, gestion de l'espace rural.

A cette fin, nous demandons d'ores et déjà l'application stricte des Rapports Boussets, et tout particulièrement :

- l'**application du Code des Communes** et la création de Centres de Secours équipés en hommes et en matériel dans les Communes où il n'y en a pas encore (En 2004, seules 10 communes sur 33 avaient un Centre de Secours),
- l'amélioration de l'équipement des Centres existants par du matériel et des véhicules adaptés (camions à chenilles...),
- l'organisation à l'échelle du Pays de la **coordination des moyens et des réseaux** par un commandement central de la Sécurité civile, un plan d'intervention de type Plan Orsec et une harmonisation des moyens de communication,
- la mobilisation, en cas de besoin par convention, des moyens de l'armée (hélicoptère de transport d'hommes et d'eau - 3 000 litres),
- l'implication, par un travail de proximité, des populations locales, dans la prévention, la lutte, la répression et la réhabilitation des sites,
- la poursuite, en amont, de la sensibilisation et de la prévention en luttant contre les causes du feu.

Nous demandons notamment que soit mis un terme, et ce dès cet été :

■ à l'utilisation d'engins inflammables par les forces armées dans le cadre de leurs manœuvres, en périodes de sécheresse,

■ à la vente et à l'utilisation des feux d'artifices par des particuliers.

5. L'organisation d'une politique de lutte contre les espèces envahissantes.

I. Par une coordination des services compétents (phytosanitaire et zoosanitaire, douanes, services provinciaux de l'environnement...).

II. Par l'application de mesures appropriées pour empêcher ces espèces de porter atteinte à la biodiversité locale :

- évaluation du coût des impacts économiques et environnementaux consécutifs à l'introduction d'espèces indésirables,
- procéder à une étude d'impact avant toute introduction d'espèce exogène,

- organiser auprès du public des campagnes de sensibilisation sur les dangers des espèces envahissantes (tortues de Floride...) et la difficulté de leur éradication de ces espèces,
- contrôler les populations de cerfs afin que leur pression sur le milieu n'empêche pas la régénération de celui-ci, mettre en défens certains secteurs particulièrement menacés,
- organiser un dispositif de « biosécurité » comportant un contrôle des passagers, la formation des personnels, la coordination des services, le contrôle des ports et des marchandises importées (ex : charbon...), l'instauration de périmètres de sécurité...
- identifier toutes les espèces envahissantes et mettre en œuvre les mesures les plus adaptées (Contrôle des introductions, interdiction d'introduction d'espèces potentiellement invasives et des lots de semences dont la pureté n'est pas garantie).

AUTRES MESURES

■ **Création d'un corps de gardes-natures** s'inspirant de l'ONCFS en Métropole.

Embaucher au niveau des collectivités et former des gardes-natures, ayant la fonction de guetteurs, chargé de donner l'alerte en cas de feu, mais aussi de sensibiliser les populations.

Ces personnes pourraient également faire office de garde chasse ou de garde pêche, chargés de faire respecter les réglementations.

■ **Adoption d'une réglementation pour la protection du littoral** concertation étroite avec les populations riveraines notamment autochtones.

■ **S'assurer que le Comité consultatif de l'environnement** soit un outil réellement opérationnel et réactif avec une régularité de réunions de travail permettant la formalisation officielle des réponses aux problèmes environnementaux (exemples: plan d'action feu, schéma de valorisation des ressources minières et code de l'environnement).

■ **Application à tous les niveaux (industriel, ménager) du principe de pollueurs-payeurs** et réinvestir l'argent collecté dans des projets environnementaux.

En particulier le secteur impactant de l'activité minière devra verser une partie de ses bénéfices au profit d'un fonds pour l'environnement.

I- LA FORÊT HUMIDE

Annexe I (p.51)



1- Contexte et problématique

Les forêts humides sont reconnues mondialement comme des milieux exceptionnellement riches en matière de biodiversité. Elles constituent un patrimoine génétique irremplaçable et un élément essentiel dans le maintien des équilibres climatiques de la planète.

Il ne subsiste en Nouvelle-Calédonie que 30 % de la surface initiale de forêts humides (3 900 km²). Elles sont, avec le maquis minier, le milieu naturel le plus riche du Pays avec 82 % d'espèces endémiques. Elles sont l'habitat d'un très grand nombre d'espèces animales endémiques : cagou, notou, méliphage noir, perruche d'Ouvéa, gecko géant, bulime, roussettes...

Elles constituent aussi un réservoir d'eau indispensable et un espace à haute valeur culturelle et un fort potentiel touristique.

Ces forêts sont aujourd'hui essentiellement menacées par : le feu, l'exploitation minière et forestière, la prolifération d'espèces introduites (cerf, cochon, rats, chat), la chasse excessive des animaux disséminateurs des semences forestières (roussettes, pigeons), le prélèvement excessif et le trafic d'espèces végétales (orchidées, palmiers) et animales (gecko, perruches).

2- Propositions

En plus des mesures générales proposées dans l'introduction à la gestion et à la protection de la biodiversité, nous proposons :

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Adopter un moratoire de 5 ans sur la chasse à la roussette.
2. Interdire toute destruction de reliquats de forêt sur les massifs miniers (route, stockage des stériles, feux)
3. Sauvegarder la forêt S2 dans la vallée de la Kwé ouest menacée par le stockage des boues épaissies de l'usine de traitement de Goro.

AUTRES MESURES

Aménagement de la réserve de la Thy en associant la population.

Mettre un terme à toutes les exploitations de forêts primaires et engager une véritable politique de sylviculture (par le développement de plantations) d'essences appropriées, prioritairement en espèces locales, sur des surfaces déjà dégradées, sans toucher aux espaces qui conservent leur équilibre naturel. Favoriser les plantations mixtes, à but industriel et de restauration. Un inventaire des zones susceptibles d'être reboisées, notamment sur le domaine public devrait être effectué, ainsi qu'un appel à fonds auprès de la Communauté Européenne.

II- LE MAQUIS MINIER

Annexe II (p.56)



1- Contexte et problématique

Le maquis minier désigne toutes les formations végétales sur roches ultramafiques (péridotites et serpentinites) qui n'appartiennent pas aux forêts denses.

La superficie occupée par le maquis minier est estimée à 4 500 km², soit près de 25 % du Territoire.

On le rencontre dans les situations les plus variées, du bord de mer aux plus hauts sommets tant sur la côte Ouest que sur la côte Est, ainsi que dans plusieurs îles.

La flore du maquis minier compte **1 140 espèces** de végétaux vasculaires (ou plantes supérieures), dont 1 020 sont endémiques. C'est le milieu qui présente le **degré d'endémicité le plus élevé (90 %)** et ne rassemble pas moins **d'un tiers des espèces** du Territoire. A cet égard, mais aussi par sa présence originale, voire unique au monde dans le paysage, il peut être considéré comme l'une des pièces maîtresses incontournable de la richesse et de l'originalité de la flore néo-calédonienne.

Les maquis et forêts sur terrain minier figurent parmi les types de végétation les plus précieux mais aussi les plus menacés actuellement. Ce substrat contient des minerais (nickel, cobalt...) qui connaissent une exploitation de plus en plus soutenue.

L'exploitation de ces minerais se fait à ciel ouvert et implique une « mise à blanc » à large échelle ou, ce qui revient au même, l'enfouissement de forêts primaires de thalwegs par les « stériles ».

Avec la demande boulimique de l'Asie (Chine et Inde en particulier), le cours de ces métaux a considérablement augmenté, ce qui induit un élan sans précédent de l'activité minière avec le doublement prévu de la production d'ERAMET-SLN et la mise sur pied des usines du sud et du nord.

Le maquis minier figure parmi les milieux les plus vulnérables aux feux. Le feuillage des plantes qui le composent, scléreux, pauvre en eau, parfois riche en essences (Araliacées, Conifères, etc.) est très inflammable.

En matière de conservation, il existe peu d'aires protégées. La grande variété de ces milieux est donc loin d'être prises en compte en termes de protection.

2- Propositions

En plus des mesures générales proposées dans l'introduction à la gestion et à la protection de la biodiversité, nous proposons :

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Mise en place d'un programme « Maquis minier », à l'image de celui de la « Forêt Sèche ».
2. Création d'un réseau de réserves botaniques et zoologiques incluant les maquis les plus originaux, les plus rares et les plus menacés.
3. Classement de la Plaine des Lacs en site Ramsar.
4. Classement de Goro Nord en réserve naturelle.

AUTRES MESURES

Obliger les exploitants miniers à nettoyer et restaurer les sites miniers dans leur structure leurs fonctions (paysagère, anti-érosive et régulatrice des débits hydriques) et leurs qualités (biodiversité).

Remodeler le relief des sites miniers pour rétablir le réseau hydrique et les revégétaliser à l'aide d'espèces locales adaptées, permettant d'initier une trajectoire évolutive (succession secondaire) vers une restauration naturelle progressive. Cette évolution naturelle ne sera néanmoins possible que si l'on a pris soin de sauvegarder, dans un périmètre voisin, des îlots de végétation représentatifs des principaux stades d'évolution.

La restauration écologique ne remplace pas la nécessité de conservation.

Obliger l'exploitant à utiliser les terres arables (top soil) dans les meilleures conditions.

Limiter la zone géographique d'exploitation des latérites aux zones de moindre intérêt écologique reconnu par les instances scientifiques.



III- LA FORÊT SECHE

Annexe III (p.59)

1- Contexte et problématique

La forêt sèche de Nouvelle-Calédonie, appelée encore "forêt sclérophylle" compte **456 espèces végétales autochtones** dont, **262 sont endémiques, soit 57,5 % du total.**

C'est l'un des écosystèmes les plus menacés de disparition.

En effet, sa surface initiale de 4 500 km² est aujourd'hui réduite à quelques vestiges épars totalisant environ 57 km² dont les plus gros sites totalisent quelques centaines d'hectares.

Depuis 2001 la forêt sèche est l'objet d'un programme multi partenarial d'étude de conservation et de valorisation (cf. www.foretseche.nc).

La forêt sèche souffre de deux lourds handicaps :

- **l'Espace foncier** de la côte Ouest où elle est localisée accueille l'essentiel des activités humaines.
- **un aspect peu attrayant.** La forêt sèche présente l'aspect de "brousses" qui fait oublier sa richesse intrinsèque.

En outre, elle n'était, jusqu'à ces dernières années, que très imparfaitement connue car beaucoup de lambeaux sont enclavés au sein de propriétés privées et donc peu accessibles.

La destruction de la forêt sèche peut être brutale (déboisement au bull, incinération des andains) pour une "mise en valeur" (lotissements, pâturages). Mais elle est le plus souvent progressive.

Elle se dégrade au fur et à mesure des feux successifs qui ont pour effet à la fois d'appauvrir la flore et de favoriser l'invasion d'espèces extérieures.

Toutes ces espèces sont de véritables pestes végétales et sous la pression exercée par le bétail (cerfs, bovins, chèvres, cochons) et d'autres espèces animales (fourmis électriques, rats) détruisent de façon excessive la faune et la flore locales.

2- Propositions

En plus des mesures générales proposées dans l'introduction à la gestion et à la protection de la biodiversité, nous proposons :

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Augmenter le nombre de sites de forêt sèche bénéficiant d'un statut d'aire protégée. En la matière, les collectivités publiques doivent montrer l'exemple.
2. Contenir et contrôler les populations de cerfs.
3. Interdire tout défrichement de forêt sèche que ce soit sur foncier public ou privé.
4. Privilégier les espèces de forêt sèche pour tout aménagement d'espaces verts (jardins publics, bordures de voiries, lotissements privés, ...).

AUTRES MESURES

■ **Renforcer la viabilité écologique par la création de corridors** permettant la circulation des espèces entre les zones de forêt sèche.

■ **Mise en réserve et reforestation** (voire même renaturation : réintroduction d'espèces disparues, bulimes par exemple) de certains îlots du lagon, Leprédour, Ste-Marie, permettant de constituer des **conservatoires botaniques in situ**.

IV- L'EAU DOUCE

Annexe IV.1 (p.63) et IV.2 (p.65)



1- Contexte et problématique

Du fait de son insularité, la Nouvelle Calédonie est SEULE responsable de ses ressources en eau douce.

Avec une précipitation moyenne annuelle de 2m par an, la NC est un pays favorisé. La biodiversité des eaux douces en NC est exceptionnelle : 66 espèces de poissons strictement dulçaquicoles, dont 11 endémiques gravement menacées d'extinction pour certaines.

La qualité, la quantité et la disponibilité des réserves d'eau douce sont mises à mal par certaines activités humaines :

- érosion et dérèglement hydrique dus aux mines et aux feux ;
- contamination diverses : rejets des eaux usées, agricoles (pesticides, engrais), métaux lourds, décharges sauvages ;
- prélèvements excessifs (pas de notion de débit réservé).

On constate :

- une absence de gestion et une réglementation obsolète de la ressource ;
- une absence totale de conscience de la Valeur de l'Eau.

2- Propositions

En plus des mesures générales proposées dans l'introduction à la gestion et à la protection de la biodiversité, nous proposons :

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Application de la réglementation sur les périmètres de protection des eaux : mesures concrètes de protection et restauration de leur couvert végétal.
2. Primauté juridique des périmètres de protection des eaux sur les activités minières.
3. Réactualisation et application de la réglementation sur la gestion des eaux douces et des bassins versants en s'inspirant de la directive européenne sur la gestion de l'eau.
Définition d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

4. La lutte contre les phénomènes d'érosion :

- restauration hydraulique et végétale des sites dégradés visant à faire revenir « l'eau vivante » ;
- protection des berges et restauration de la végétation rivulaire ;
- réhabilitation des anciens sites miniers et mesures de protection concernant les sites en cours d'exploitation et futurs ;
- mise en application de mesures strictes pour les exploitations en cours et à venir.

5. Protection de la biodiversité :

- définition d'indicateurs appropriés pour suivre l'état de la ressource vivante.

6 - mise en place de plan d'urgence pour les espèces les plus menacées : *Galaxias*, *noreil* ...

AUTRES MESURES

■ Instaurer une véritable culture de l'eau visant à économiser la ressource :

- Sensibilisation massive de la population,
- Fête de l'eau,
- Education.



V- MANGROVE

Annexe V (p.67)



■ 1- Contexte et problématique

La mangrove calédonienne est encore mal connue.

Bien que les mangroves se placent parmi les milieux les plus pauvres de Calédonie du point de vue de la biodiversité de la flore, **elles accueillent une biodiversité animale importante. Ses fonctions sont primordiales :**

- Milieu tampon entre la terre et la mer la mangrove protège la côte de l'érosion marine ;
- Filtre des eaux de rivière, elle empêche notamment les sédiments d'étouffer les herbiers et les coraux ;
- Refuge, nursery et garde-manger pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'organismes marins ;
- écosystème parmi les plus productifs du monde. Elle est riche en phytoplancton, base de la chaîne alimentaire marine ;
- lieu de pêche.

A ce jour, mise à part une importante partie du littoral du Grand Nouméa, l'état des mangroves calédoniennes est plutôt bon.

Jusqu'à présent, à l'initiative de l'IFREMER, la crevetticulture s'est majoritairement implantée sur les tannes, en arrière mangrove.

A Nouméa, plusieurs centaines d'hectares de mangrove ont disparu depuis le XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, des destructions sont encore perpétrées sans discernement et sans programme de restauration par compensation.

A l'heure actuelle, deux des dernières mangroves urbaines de Nouméa sont **extrêmement menacées** : la mangrove résiduelle de **Rivière Salée**, et celle de **Ouémou**, véritables joyaux écologiques qui pourraient être valorisés.

D'une manière générale :

- la Province Nord et la Province Sud ne manifestent que très peu d'empressement pour classer les marais à mangrove les plus remarquables de Nouvelle-Calédonie.
- La législation sur la zone des 50 pas géométriques et l'obligation de servitudes permettant un accès au domaine maritime ne sont presque jamais respectées.
- Une partie des marais à mangrove de la Grande Terre est hérissée de barbelés ce qui en rend l'accès difficile pour d'éventuelles études.

Dans l'étude d'impact présentée en avril 2005 par le bureau de consultants *Roche* à propos du projet Koniambo, la mangrove n'a été ni étudiée, ni prise en compte.

Cela semble symptomatique du peu d'intérêt porté à cet écosystème.

2- Propositions

En plus des mesures générales proposées dans l'introduction à la gestion et à la protection de la biodiversité, nous proposons :

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. **L'arrêt des remblais urbains** aménagés aux dépens des mangroves, exemple : le futur hôpital de Nouméa.
2. La nécessité, lorsque des aménagements aquacoles, sont effectués aux dépens de mangroves et déclarés d'intérêt public, de mesures compensatoires (restauration).
3. L'urgence d'une gestion efficace des eaux usées industrielles et domestiques à l'échelle des communes. La mangrove a beau être considérée comme un filtre, ses capacités d'absorption restent bien en deçà de ce qui est aujourd'hui déversé dans le lagon à l'échelle du Grand Nouméa.
4. L'impérieuse nécessité de faire partout respecter la loi concernant la circulation des personnes : chaque commune a obligation de contrôler et de pénaliser les particuliers empiétant, notamment par le biais de constructions ou de clôtures, sur la zone des pas géométriques (50 pas, soit 81,20 m au delà du niveau des plus hautes mers) et de prévoir l'accès au domaine public maritime par le biais de servitudes.
5. **Préservation de la population des crabes de palétuvier** : application de mesures strictes de contrôle et de répression des pêches et de la commercialisation (respect des périodes et des tailles minimum).

AUTRES MESURES

Financer davantage d'études (menées par les organismes de recherche) permettant de mieux connaître le fonctionnement, les usages et les représentations de cet écosystème, notamment :

- évaluer l'impact des barrages anti-sel sur les milieux en général et sur les mangroves en particulier.
- évaluer les effets des rejets liquides effectués à partir des bassins crevetticoles sur les eaux de la zone interne du lagon et sur les mangroves. Et prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer ou supprimer les impacts identifiés.

Classer et aménager à des fins ludique et éducative les mangroves de Rivière Salée et de Ouémo.

VI- MILIEU MARIN

Annexe VI (p.69) et XVI (p.110)



1- Contexte et problématique

La Nouvelle-Calédonie est considérée comme l'un des hauts lieux de la biodiversité marine (estimée à plus de 20 000 espèces pour une endémicité de 5 %). Sa barrière de corail est la deuxième plus grande au monde avec une longueur de 1 600 Km. Elle entoure un lagon de 23 000 km², le plus vaste du monde.

Les menaces qui pèsent sur cette biodiversité sont :

- l'**hypersédimentation** due à la destruction du couvert végétal entraînant la mort des coraux et des organismes filtreurs ;
- le **réchauffement climatique**, l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, la montée des eaux, l'acidification des océans, la disparition des coraux (puits à CO₂), conséquences de l'utilisation des combustibles fossiles ;
- la **perte d'habitats** due à l'aménagement incontrôlé du littoral et des îlots ;
- les **prélèvements excessifs des ressources**, responsables de la disparition et de la baisse des stocks de certaines espèces (loches, tortues, dugong, bénitiers, coquillages ...) ;
- les **pollutions diverses** : antifouling, pesticides, engrais chimiques, rejets urbains non traités, rejets miniers...
- les **risques d'introduction d'espèces envahissantes** dans le cadre du trafic maritime.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur minier, ces menaces sont :

- L'**hypersédimentation** due au déversement des mines orphelines.
- Le port du projet Koniambo va nécessiter le déplacement de 2 millions de m³ de sédiments, ce qui va détruire la flore et la faune sur plusieurs km².
- Le projet Goro :
 - . études sur la courantologie et la bathymétrie autour de la zone de rejet insuffisantes ;
 - . les 1500 m³/h d'effluents à 40° C issus du processus de lixiviation par acide sulfurique rejetés en mer, contiendront du manganèse, du chrome hexavalent, des solvants, et 25 autres composés chimiques dont l'effet sur l'environnement et la santé reste à évaluer ;
 - . la dévégétalisation du secteur accentue l'érosion et donc l'hypersédimentation en mer. Cette pollution est irréversible.

Rappelons que la Nouvelle-Calédonie s'achemine vers le classement en série de son récif au Patrimoine Mondial.

2- Propositions

En plus des mesures générales proposées dans l'introduction à la gestion et à la protection de la biodiversité, nous proposons :

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Appliquer les textes existants :

La Charte de l'Environnement et les textes propres à la Nouvelle-Calédonie doivent être appliqués avec intransigeance tant au niveau de l'industriel que du particulier.

Pour ce faire :

- informer le public des lois existantes et des risques encourus, y compris sur le terrain (signalétique) ;
- augmenter et rendre plus efficaces les moyens de contrôle (verbalisation, assermentation, bateaux, personnel) sur le terrain (lagon, récif, réserves, ZEE, mangroves, mais aussi lieux de ventes formels et informels). Ces mesures doivent être étendues aux industries par des moyens de contrôle appropriés.

2. Créer et faire appliquer avec intransigeance, tant au niveau de l'industriel que du particulier, de nouveaux textes en s'inspirant des normes existantes les plus contraignantes en matière de : pesticides, insecticides, acaricides, métaux lourds, décharges, déchets et rejets industriels, miniers et ménagers, stations d'épuration, valorisation et recyclage des déchets, rejets atmosphériques, remblais, aménagement du littoral, mangroves, mines, pêches, et exploitation des ressources marines et ce, sur l'ensemble du périmètre de la Zone Economique Exclusive.

Rendre les textes plus répressifs et les sanctions dissuasives. Généraliser les sanctions sous la forme de travaux d'intérêt généraux au service de l'environnement pour les personnes non solvables.

3. Lutter contre l'acidification des océans et ses conséquences :

Mettre en place rapidement une politique incitatrice à l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables. Le photovoltaïque et les autres énergies renouvelables en Nouvelle-Calédonie doivent faire l'objet d'un plan, à l'image du PRERURE mis en place sur l'Île de La Réunion.

4. Lutter contre la destruction du couvert végétal :

- Revégétaliser systématiquement, rapidement et de façon obligatoire les mines orphelines.
- Stopper la destruction du couvert végétal.

5. Plage de la Roche Percée : protéger le site dès la saison prochaine afin que les tortues puissent assurer leur reproduction sans perturbation d'origine humaine (piétinement, chiens errants...).

6. Classement au patrimoine mondial: il doit intégrer la réserve Merlet et les monts sous marins.

AUTRES MESURES

Définir et faire appliquer un plan de gestion de l'espace marin :

■ Définir et faire appliquer rapidement un schéma d'usage et de gestion de l'espace marin calédonien :

- sites de tourisme de masse (îlot Maître et Amédée par exemple);
- sites à ouvertures et fermetures saisonnières (en fonction de la biologie des organismes : pontes, nidifications, reproduction en général);
- sites éco touristiques à encadrement comprenant une capacité de charge (exemple des sentiers de Signal);
- sites interdits au public.

■ Créer des réseaux d'aires marines protégées en conséquence.

■ Compléter les inventaires de la biodiversité marine actuelle, des pressions et des menaces qu'elle subit. Cette analyse éco régionale est en cours (animée par le WWF). Il faut cependant veiller à ne pas attendre la fin de cette étude pour engager les mesures ci-dessus proposées.

VII- L'AGRICULTURE



Annexe VII (p.73)

1- Contexte et problématique

L'agriculture joue un rôle important dans l'identité, l'économie et la vie sociale calédonienne. Elle contribue à maintenir la population en zone rurale et en contact avec la terre.

Même si l'agriculture et l'élevage néo-calédoniens sont d'histoire récente, ils n'en ont pas moins adopté le mode de production industriel. Or dans le monde, l'agriculture et l'élevage sont devenus en quelques décennies des secteurs aussi destructeurs du milieu que l'industrie par :

- l'utilisation massive des énergies non renouvelables et polluantes ;
- la dissémination dans le milieu naturel d'engrais, d'herbicides et de pesticides qui empoisonnent flore et faune, créent une résistance accrue des parasites et induisent des maladies humaines dont on commence à peine à évaluer l'importance ;
- la dégradation des terres arables ;
- la standardisation des productions qui a fait disparaître une multitude d'espèces sélectionnées depuis des millénaires ;
- L'exploitation destructrice des massifs forestiers naturels.

2- Propositions

Les propositions qui suivent visent à établir une politique agricole rentable et respectueuse de l'environnement.

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Interdire les produits phytosanitaires inscrits au tableau A et suivre les recommandations du Bureau International du Travail (BIT).
2. Identifier et neutraliser les stocks de produits phytosanitaires « orphelins ».
3. Appliquer strictement le principe de précaution concernant les OGM et les produits phytosanitaires tant au niveau des importations agro-alimentaires que des cultures.
4. Procéder à des contrôles en Australie dans l'attente de la création d'un laboratoire local de contrôle des résidus phytosanitaires présents dans les aliments et dans l'environnement (équivalent Bureau Veritas, qui pourrait être une extension du laboratoire territorial).
5. Interdire toute exploitation de la forêt primaire pour le bois.
L'exploitation du bois ne doit être permise que sur des arbres cultivés à cette fin.
6. Mettre en place une quarantaine entomologique pour tester l'innocuité de la lutte biologique vis à vis de la biodiversité calédonienne.

7. **Mettre en place des formations à l'écobuage contrôlé** et développer la collaboration entre agriculteurs et sapeurs pompiers.

8. **Eradiquer les Pinus** en dehors des plantations faites dans un but de sylviculture de production.

AUTRES MESURES

Promouvoir les techniques alternatives visant les normes de l'agriculture biologique par :

- des mesures fiscales incitatives ;
- la formation des agriculteurs (Certificat de Capacité) ;
- l'augmentation des moyens de contrôle, d'accompagnement et de suivi de ces pratiques sur le terrain. Dans ce but, créer une commission locale de « labellisation » avec moyens de contrôle (type Ecocert).

Plus généralement, mieux informer les consommateurs : transparence, traçabilité et étiquetage des produits agro-alimentaires.

Développer les méthodes de lutte biologique en remplacement des pesticides.

Former les agriculteurs à l'utilisation de produits dangereux (rendre obligatoire le Certificat de Capacité) et tenir la profession informée de la dangerosité des produits.

Instaurer des conditions de délivrance des produits phytosanitaires par ordonnances prescrites par des techniciens spécialisés.

Créer un Comité d'Ethique au sein de la Chambre d'Agriculture, intégrant des représentants de la société civile, chargé d'entamer une réflexion et de sensibiliser la profession sur les méthodes alternatives. Ce comité constituera un pouvoir de propositions et dans un deuxième temps de décisions dans le cadre du Programme d'Orientation Agricole.

Créer un Observatoire des pratiques agricoles afin d'évaluer leurs effets sur la santé et l'environnement.

Promouvoir la sylviculture : identifier les zones à planter (exclure les milieux naturels en équilibre : maquis minier, forêt humide), promouvoir les essences forestières calédoniennes (exemple : Santal, kaori). Eradiquer les Pinus en dehors des plantations faites dans un but de sylviculture de production.

Préserver la ressource en eau : réglementer le pompage des cours d'eau pour l'irrigation agricole et l'écobuage; accompagner le défrichement d'un contrôle par des spécialistes.

Contrôler les émissions de lisier dans l'environnement, notamment dans les îles « Loyauté ».

VIII- LA SANTE et L'ALIMENTATION



Annexes VIII.1 (p.80), VIII.2 (p.83), VIII.3 (p.86) et XVI (p.110)

1- Contexte et problématique

Les atouts remarquables dont dispose la Nouvelle-Calédonie, en terme de qualité de vie devraient induire une bonne santé des populations. Cette image idyllique peut se trouver renforcée par une information relativement parcimonieuse sur les pathologies sévissant ici.

Nous différencions ici les pathologies liées à l'environnement de celles liées aux comportements ou à l'hygiène que nous n'aborderons pas ici, d'autant que la frontière entre les groupes est floue. Par exemple, l'alimentation et l'environnement sont parfois intimement liés (texte de l'Appel de Paris sur le site <http://appel.artac.info>).

Parmi les maladies liées à l'environnement nous citerons : **les cancers de la thyroïde pour lesquels la Nouvelle-Calédonie détient le triste record mondial, l'asthme et les allergies dont les taux sont élevés à Nouméa** (cf. Bulletin Médical Calédonien et Polynésien N°18 de nov-déc 2000 et N°44 de mars 2006 disponibles sur www.bmc.nc), **les maladies liées à la présence d'amiante dans l'environnement** (mésothéliomes pleuraux).

En Nouvelle-Calédonie, les cancers ont augmenté de +33 % pour les femmes et +44 % pour les hommes, en termes d'incidence standardisée en 10 ans (source: Rapport Annuel 2005 de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, et Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire n°34/2005 de l'Institut National de Veille Sanitaire).

Sont préjudiciables à la santé des Calédoniens :

- l'absence de normes concernant les rejets atmosphériques et autres rejets ;
- l'absence de réglementation sur l'utilisation des agents phytosanitaires et de produits labellisés « bio » ;
- l'absence de réglementation sur la composition de certains produits en vente libre ;
- l'absence d'informations du grand public sur les causes environnementales des pathologies.

Les résidus toxiques trouvés dans les prélèvements sanguins, effectués dans le cadre du projet **REACH** (Registration, Evaluation, and autorisation of Chemicals) et de la **campagne Detox** menée par le WWF en Europe, proviennent des substances chimiques présentes dans les aliments et les produits que nous côtoyons et utilisons dans la vie de tous les jours : film plastiques, peintures, poêles anti-adhésives, parfums, cartons de pizzas, même certaines tétines de biberons, etc...

Des études scientifiques ont prouvés le lien entre la présence de certaines substances chimiques dans le sang et l'apparition de multiples maladies : cancers, troubles neurologiques, perturbation de la reproduction... (cf. www.reachlegislation.com et www.wwf.fr).

Pour la société, le coût de la prévention est beaucoup plus faible que le coût de l'action curative. A titre d'exemple les cancers « coûtent » 96 milliards/an à la Nouvelle-Calédonie.

Rappelons enfin que la Loi Constitutionnelle relative à la Charte de l'Environnement proclame : « Art. 1^{er}. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

■ 2- Propositions

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

- 1. Application des normes européennes en matière d'environnement, d'alimentation et d'énergie** : utilisation de fuels moins polluants, développement massif des énergies renouvelables, création de labels éco-bio calédoniens sous contrôle d'organismes de certification indépendants.
- 2. Promotion des produits sains** : les produits respectueux de l'environnement (entretien) et bio doivent être disponibles partout, mis en valeur par la publicité, accessibles à tous et introduits dans les collectivités.

AUTRES MESURES

Création d'un organisme de veille sanitaire regroupant des professionnels de la santé, des institutionnels, des représentants de la société civile, prenant en compte la santé dans sa globalité, notamment sous l'angle des relations des personnes avec leur environnement social et naturel. Ses objectifs seraient :

- tenir à jour un **registre des cancers** et en **communiquer régulièrement des synthèses au public** ;
- faire un état de la situation de la santé à partir du registre des cancers, des mesures de pollution de l'air et de l'eau, du taux de naissances prématurées ;
- à partir de ce « tableau de bord » définir un plan d'action en misant sur la **prévention**, en **diffusant largement une information adaptée à chaque public**, en suivant les actions engagées et en évaluant leur efficacité.

Rechercher les causes du taux anormalement élevé de cancers de la thyroïde (en ne négligeant aucune piste : nucléaire, pesticides...).

Développer la coopération avec les instances régionales et internationales (CPS...) et obtenir des crédits pour la recherche.

Faire adhérer la Nouvelle-Calédonie à la Charte des Soins de Santé Primaire (déclaration d'Alma Ata)

Développer la collaboration entre médecine traditionnelle et médecine occidentale.

Créer une commission indépendante chargée de collecter des informations sur les plantes endémiques médicinales et leurs propriétés. Mettre en place des brevets protégeant ces plantes et les savoirs traditionnels qui y sont associés.

Encourager un mode de vie moins sédentaire : utilisation du vélo en ville avec un réseau de pistes cyclables fonctionnel y contribue par exemple.

Informé le consommateur des risques sanitaires: proscrire la publicité sur les aliments et autres produits dommageables pour la santé. Etiqueter ces produits en indiquant les risques sanitaires encourus comme on le fait pour le tabac.

IX- L'INFORMATION

Annexe IX.1 (p.89) et IX.2 (p.90)

1- Contexte et problématique

La Nouvelle Calédonie ne manque pas de publications. On peut en dénombrer plusieurs dizaines dans des domaines très variés.

Cette diversité ne doit pas occulter qu'il n'y a qu'un seul quotidien « d'information », à large diffusion sur l'ensemble du Pays. De même, il n'existe qu'une seule station de télévision locale gratuite.

Les principaux médias locaux sont largement dépendants des lobbies économiques et du pouvoir politique, ce qui nuit à l'information objective des citoyens.

La part faite à la publicité dans le quotidien local et le traitement du projet industriel du Sud par la presse écrite ou audiovisuelle en sont des illustrations.

L'effort fait par les pouvoirs publics pour rendre la télévision accessible au fond des vallées les plus reculées est également très significatif : **la TV est un média puissant.**

Elle est présente dans tous les foyers, mais l'information y est filtrée, dirigée et inaccessible aux citoyens qui souhaiteraient s'y exprimer. Les reportages sur des sujets environnementaux locaux sont quasi inexistants.

L'absence d'une information plurielle et contradictoire, dans le domaine de la presse écrite quotidienne et de la télévision, et le parti pris de traiter l'information, sans débats démocratiques ne permet pas l'exercice de la citoyenneté.

Le thème de l'environnement est utilisé de façon démagogique et récupéré à des fins politiques ou privées.

Les médias façonnent l'opinion publique. Quand l'image qu'on nous renvoie est déformée, on a forcément une représentation fautive de la réalité.

S'agissant de l'accès aux documents administratifs, il est à noter qu'il est assez difficile pour un citoyen ordinaire d'y parvenir sans passer par la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

Enfin, trop souvent encore les associations environnementales ne sont pas considérées par les institutions publiques comme de véritables partenaires. Elles manquent par ailleurs de moyens matériels pour fonctionner.

Comment créer des espaces d'information, d'échanges, de réflexion, de débats sur l'environnement, les choix de société, la qualité de vie à long terme, l'exercice de la citoyenneté, des activités économiques alternatives respectueuses de l'environnement et de la santé ?

2- Propositions

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Créer une Maison des Associations.
2. Répartir équitablement les moyens de fonctionnement distribués aux associations.
3. Favoriser l'émergence d'une presse écrite plurielle par la réglementation du financement par la publicité en imposant un quota (ex : 40 % de pub pour 60 % d'info), ce qui contribuerait probablement à la création de nouveaux supports et donc à la pluralité de la presse.

AUTRES MESURES

■ Réaliser et diffuser périodiquement des émissions TV sur des sujets concernant l'environnement en Nouvelle Calédonie, dont les maîtres d'œuvre seraient les associations environnementales.

■ Organiser des débats contradictoires sur des choix de société.

■ Revoir les grilles horaires des programmes TV : Diffuser des documentaires sur l'environnement aux heures de grande écoute.

■ Dans les établissements scolaires, **développer la vie associative**. Prévoir dans l'emploi du temps des élèves un **apprentissage systématique aux techniques de communication** et dans le cursus de formation des enseignants un module de formation à la communication et l'expression orale. Equiper les établissements scolaires d'un mur d'expression et d'une estrade avec micro pour permettre aux élèves de prendre la parole et de s'exprimer devant leurs camarades.

■ Aiguiser l'esprit critique des futurs citoyens : apprendre à décrypter l'information, à lire une image.

■ Equiper la ville d'un mur de libre expression comme cela est le cas dans les pays anglo-saxons.

■ Utiliser les **campagnes internationales** (ex : la Journée de l'Environnement) ou le passage de personnalités médiatiques (Yann Arthus Bertrand), la télévision scolaire, les spots dans les avions, les jeux véhiculés par les médias, pour sensibiliser aux problèmes environnementaux.

■ Développer la **signalisation** en faveur de la protection de la nature par des **repères visuels** (ex : panneaux mettant en garde contre les feux en visualisant le facteur de risque environnemental lié aux conditions climatiques comme en NZ).

X- L'EDUCATION

Annexe X.1 (p.91) et X.2 (p.93)



1- Contexte et problématique

L'éducation à l'environnement concerne aussi bien les enfants, pour lesquels, elle se décline en trois temps (école, loisirs, famille), que les adultes.

S'agissant de **l'enseignement public français de façon générale**, on constate une déconnexion entre l'école et la réalité qui sont perçues par l'enfant comme 2 mondes séparés.

Les cours restent trop souvent théoriques. De plus, l'organisation de sorties sur le terrain se heurte à une réglementation de plus en plus stricte et aux pesanteurs administratives.

Dans le secondaire, de compétence de l'État, il n'y a pas de temps réellement consacré à l'environnement. Éduquer à l'environnement est laissé au bon vouloir et à la sensibilité de l'équipe enseignante qui n'est du reste pas formée systématiquement dans ce but. L'éducation à l'environnement n'a donc pas valeur de programme obligatoire.

Dans le primaire, l'environnement est, tout comme dans le secondaire, abordé de façon transversale. Les programmes étant de compétence de la Nouvelle-Calédonie, il est possible de les adapter aux réalités du Pays et du monde actuel (cf. site de la DENC www.prim.edu.gouv.nc).

En dehors de l'école, les parents se consacrent de moins en moins à leurs enfants qui sont livrés à eux-mêmes et occupent leur temps devant l'écran. Dans ce contexte, comment l'enfant peut-il prendre conscience de la valeur de cet environnement ?

En ce qui concerne l'éducation des adultes à l'environnement, on constate que les enseignants, eux-mêmes, n'y sont pas formés systématiquement. D'une façon générale, les adultes ne sont pas formés au respect et aux enjeux de l'environnement.

2- Propositions

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

Les décideurs (collectivités locales et entrepreneurs) doivent impérativement et dans les délais les plus brefs suivre une formation/sensibilisation aux problématiques environnementales (origines, conséquences, solutions envisageables).

AUTRES MESURES

Faire une place de choix à l'environnement dans les programmes scolaires :

- Pour le secondaire, faire appliquer la circulaire N° 2004-110 du 8-7-2004 en inscrivant l'environnement dans le projet d'établissement pluridisciplinaire de façon obligatoire.
- Pour le primaire et le supérieur introduire dans les programmes des parties obligatoires sur l'environnement, découvertes du monde et éducation civique surtout sous forme de projets à la fois concrets et théoriques.

Contenu des programmes :

- effets de l'activité humaine sur l'environnement à l'échelle globale (effet de serre),
- nécessité de réduire la pression sur les ressources naturelles,
- recyclage et traitements des déchets,
- les énergies renouvelables,
- environnement et santé humaine,
- éco-responsabilité dans les domaines de la santé, de l'alimentation (origine naturelle des ressources) et de la consommation, de la biodiversité, des feux de brousse.

Former systématiquement les enseignants.

Éduquer à l'environnement sur le terrain et dans la vie concrète de l'école :

- changer l'état d'esprit de l'école avec moins d'académisme et de conceptualisation ;
- plus d'activités manuelles, artistiques, de projets concrets, de sorties, jardinages, d'ateliers environnement (tri des déchets de la classe) ;
- s'inspirer de la méthode Freinet en ce qui concerne la méthodologie face aux élèves ;
- réduire toutes les lourdeurs administratives qui constituent un frein à ces activités ;
- favoriser le déplacement des groupes d'enfants ou de jeunes par des tarifs préférentiels ;
- doter chaque établissement scolaire et d'éducation d'un espace d'activités environnementales à intégrer dès la conception des bâtiments (jardinage, plantations, suivi de forêt, atelier) ;
- au niveau du parc forestier et de l'aquarium ou de tous autres lieux de découverte de l'environnement : organiser la sortie et l'accompagner par une cellule d'animation pédagogique (animateurs et outils pédagogiques) ;

- création d'une éco ferme, une éco maison associée à une base expérimentale de technologies appropriées ouverte aux visites et aux séjours de groupes d'élèves en classes vertes, visant à informer et sensibiliser au respect de l'environnement ;
- créer sous l'égide du CIE un concours « environnement » sur le long terme entre les établissements visant à dynamiser la prise en compte de l'environnement, avec à terme une labellisation des établissements ;
- les établissements scolaires et les collectivités doivent donner l'exemple en matière de respect de l'environnement (consommation de papier, climatisation, eau, nourriture saine, photo voltaïque), cf. site du label éco école : www.eco-ecole.org ;
- impliquer les APE dans leur démarche au respect de l'environnement.

Concernant les autres éducateurs :

- Élargir les champs d'intervention et l'influence du CIE en augmentant ses moyens humains et matériels.
- Créer des postes de « délégués » à l'éducation à l'environnement au niveau des institutions et des collectivités pour coordonner et impulser une éducation à l'environnement.

Concernant les autres médias éducatifs :

- Donner une place de choix à l'information et à l'environnement dans les programmes de télévision, les médiathèques, les bibliothèques, les centres de documentation, centres de loisirs et la publicité.
- Créer un comité de contrôle de cette information.

Formation des adultes :

- Former les enseignants, les éducateurs, les parents dans le cadre de formations continues sur le lieu de travail, conférences (qui pourrait être assurés par le CIE).
Élargir cette formation aux tribus et aux quartiers. Former des formateurs.
- Créer des unités de compétences en formation continue dans le domaine de l'environnement des professionnels de l'éducation.

Faire un rappel permanent au niveau du marketing de l'origine et du destin environnemental des produits avec attribution de label de développement durable.

1- Contexte et problématique

Réchauffement climatique.

L'approvisionnement, la production et la gestion de l'énergie sont au coeur du problème mondial de diffusion des gaz à effet de serre et de ses conséquences. Les prévisions évaluent la progression du réchauffement global, entre 1990 et 2100, entre 1,4°C à 5,8°C et l'élévation du niveau de la mer est évaluée de 1990 à 2100, entre 9 cm et 88 cm.

La Nouvelle-Calédonie n'échappe pas à ce phénomène : la température moyenne a augmenté de 1°C en 45 ans (sources météo France).

Une consommation d'énergies fossiles en constante augmentation.

En 2005, la consommation totale d'énergie en Nouvelle Calédonie s'est élevée à 872 000 Tep (Tonne équivalent pétrole).

Cette consommation s'accroît annuellement de 3,5 %. L'essentiel de l'énergie est consommée par l'industrie du nickel, la consommation électrique publique ne représente que 30 % de la consommation électrique totale (source Ademe). La production issue du barrage de Yaté est presque exclusivement réservée à la SLN, à un tarif préférentiel d'environ 1 f.cfp le kWh, contre 31 f.cfp pour le public.

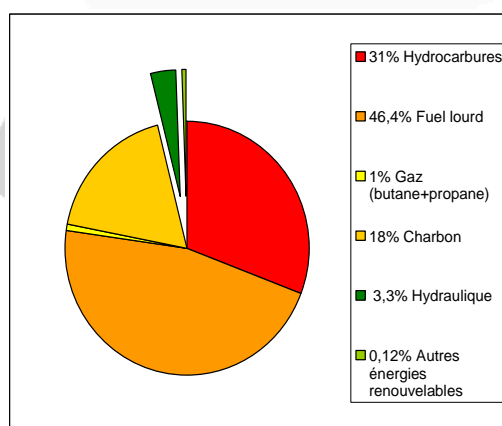
Une dépendance énergétique de 97 %.

Seulement 3 % de l'énergie consommée sont renouvelables et produits localement. L'énergie importée est d'origine fossile, pétrolière en majorité.

L'indépendance énergétique est donc dérisoire, ce qui rend notre économie très vulnérable.

Malgré ces constats alarmants, les collectivités de Nouvelle-Calédonie ne s'engagent pas vers les énergies renouvelables, le photovoltaïque raccordé au réseau ne fait l'objet d'aucun plan d'envergure.

Consommation énergétique de la Nouvelle-Calédonie.



Une taxation insuffisante des énergies polluantes.

Contrairement aux autres produits, le charbon et le fuel lourd, qui sont les combustibles les plus polluants ne sont pas taxés (cf. tableau 4).

Nous constatons donc que la logique industrielle prime sur l'intérêt général des populations à long terme et la prise en compte de critères de santé et d'environnement.

Il devient donc urgent de répondre dans les faits aux questions suivantes :

- comment réduire la dépendance énergétique du Pays, diversifier les sources d'énergie, mieux utiliser le potentiel énergétique disponible localement, diminuer les rejets de gaz à effet de serre ainsi que les risques de marée noire ?
- comment donner une image propre et moderne de notre pays et créer des emplois ?

2- Propositions

De façon générale, nous considérons que le développement des énergies renouvelables doit être un objectif prioritaire pour le Pays.

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

Adopter des mesures qui permettent la mise en place et le développement du photovoltaïque raccordé au réseau : Fixer un prix de rachat incitatif du kWh solaire et des mesures d'aide à l'investissement (70 % du coût d'une installation photovoltaïque) au particulier qui souhaite s'équiper d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau.

Réaliser une étude sur les conséquences en Nouvelle-Calédonie du réchauffement climatique et de l'élévation du niveau des océans qui en résultera.

AUTRES MESURES

Élaborer en concertation avec les administrations compétentes, l'Ademe, les opérateurs industriels, les associations environnementales et de consommateurs, un schéma directeur de l'énergie, ou PERURE (Plan énergétique pluriannuel de prospection et d'exploitation des Énergies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) avec les objectifs planifiés et quantifiés suivants :

- **développer les énergies renouvelables.** Il s'agira notamment d'intégrer des installations photovoltaïques raccordées au réseau dans les bâtiments administratifs (mairies, écoles, salles polyvalentes, éclairage public), les logements sociaux, et d'adopter des mesures d'envergure (aides à l'investissement et prix de rachat) destinées à autoriser et à inciter fortement les particuliers à s'équiper en petit éolien, micro centrales hydrauliques et photovoltaïques raccordés au réseau.
- **Promouvoir une véritable politique de maîtrise de la consommation d'électricité.** Il s'agira d'encourager l'utilisation d'appareils moins

consommateurs (les appareils électriques doivent faire systématiquement l'objet d'un étiquetage destiné à informer le public sur la consommation de l'appareil et les vendeurs doivent être formés pour expliquer aux clients la signification de ces étiquettes (européennes, australiennes, ...)), d'inciter les ménages à s'équiper en chauffe-eau solaires, d'améliorer la gestion de nos équipements et d'agir sur le comportement des usagers.

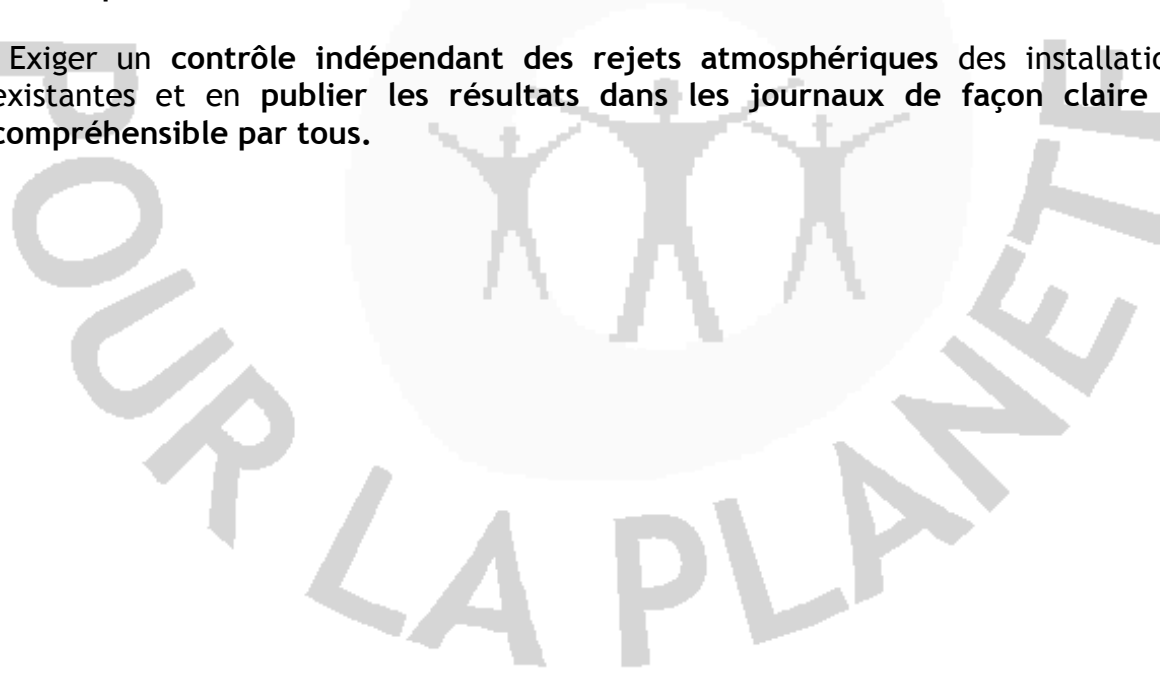
Engager la Nouvelle-Calédonie dans l'effort mondial de réduction des gaz à effet de serre en la rattachant au protocole de Kyoto au plus tôt. Chiffrer le coût pour le Pays « du droit de polluer » en application des dispositions du Protocole de Kyoto et le rendre public et le faire supporter par les pollueurs.

Sous réserve d'un bilan écologique favorable, diversifier les sources d'énergie par le développement des biocarburants (coprah uniquement, 1 tonne de coprah donne 650 litres de carburant comme c'est le cas au Vanuatu), du biogaz, de l'énergie des vagues et de la géothermie.

Faire une étude comparative de coût de différentes sources d'énergie, intégrant les coûts « externes » (installation et entretien des outils de production énergétique, impacts environnementaux et sanitaires).

Créer un fonds de promotion des énergies renouvelables alimenté par la taxation du fuel lourd et du charbon ainsi que par revalorisation du prix de vente du kWh hydraulique qui doit être acheté au minimum au prix du kWh thermique.

Exiger un contrôle indépendant des rejets atmosphériques des installations existantes et en publier les résultats dans les journaux de façon claire et compréhensible par tous.



3. Position d'Ensemble pour la Planète vis-à-vis de la centrale de Prony Energie

Nous demandons, préalablement à sa mise en exploitation, que les conditions suivantes soient respectées:

la centrale thermique de Prony Energie doit respecter l'ensemble des normes environnementales européennes les plus récentes applicables à un tel projet;

la mise en place rapide d'un plan de substitution des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, avec comme objectif le respect par la Nouvelle-Calédonie du protocole de Kyoto;

la mise en place d'un contrôle phytosanitaire rigoureux sur les produits importés et bateaux transitant pour la construction et le fonctionnement de cette centrale, selon les méthodes les plus drastiques en la matière, afin d'assurer la biosécurité aux frontières, conformément à l'engagement de la Nouvelle-Calédonie en la matière.



XII- LES TRANSPORTS

Annexe XII (p.102)



1- Contexte et problématique

Sur 9 % du territoire, le Grand-Nouméa rassemble 2/3 de la population calédonienne.

La population est en croissance permanente avec une demande annuelle de 1.200 logements supplémentaires et une **densification de l'habitat** (en 2004, 90 habitants au km² pour le Grand Nouméa et plus de 1 800 habitants au km² pour Nouméa).

Hormis les liaisons des îles avec la Grande-Terre et les îles entre elles qui sont assurées par avion et bateau, la **circulation des personnes est très majoritairement confiée à la voiture individuelle.**

L'extension de l'urbanisation, la spécialisation des espaces (résidentiel, industriel, artisanal, ...) et la pauvreté des voies pédestres et cyclables du Grand Nouméa limitent fortement les modes de déplacement de proximité.

Les transports en commun sont également très insuffisamment développés (réseau de desserte, régularité et fréquences des ramassages). Leur attractivité médiocre provient d'une tarification peu incitatrice, d'un manque d'information sur leur utilisation et de l'absence d'avantages en faveur des bus sur la voirie (couloirs de bus, sites propres). Ils ne sont donc pas perçus comme une alternative sérieuse à l'automobile qui apparaît ainsi encore aujourd'hui comme l'outil préférentiel de déplacement du Grand-Nouméen. Ils sont donc quasi exclusivement empruntés par une population dite « captive », c'est-à-dire qui utilise les transports en commun par défaut.

Or les transports en commun consomment 5 fois moins d'énergie par passager qu'une voiture particulière, sachant qu'un bus transporte environ 50 passagers (WWF, 2004), et réduisent la densité du trafic routier et donc les problèmes d'embouteillage, problèmes croissants sur le Grand-Nouméa.

Cette politique du « Tout-automobile » entraîne un impact considérable de nos déplacements sur l'environnement :

- consommation d'hydrocarbures (essence, gasoil) ;
- pollution atmosphérique ;
- pollution sonore ;
- remodelage du relief (terrassements, dévégétalisation des talus) et consommation d'espace ;
- problème de gestion des épaves de véhicules ;
- gestion des déchets des consommables automobiles (batteries, huile).

Il n'existe pas, actuellement, de Schéma directeur des déplacements de type **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** pour assurer à moyen terme la mobilité des habitants du Grand-Nouméa. Cette mobilité est appréhendée au travers d'une juxtaposition d'outils sans véritable lien entre eux (Plan de circulation + Etude d'évolution du réseau urbain + restructuration des lignes interurbaines + Plan vert/Plan Bleu + Plan d'Urbanisme Directeur) et portée par une multiplicité d'intervenants publics (communes, provinces et gouvernement). La création du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) offre un cadre formel d'élaboration de ce schéma mais n'a pas encore apporté de réponses concrètes au problème, d'autant que la compétence transport des communes et de la province Sud n'a pas été transférée à cette nouvelle entité.

2- Propositions

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. Instaurer un contrôle antipollution sur les véhicules en appliquant les normes européennes.
2. Instaurer une taxe à l'achat sur les véhicules proportionnelle à la pollution générée et sur la durée de vie du véhicule (en fonction de la puissance moteur).

AUTRES MESURES

Dans le cadre d'une politique intercommunale, élaboration d'un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** englobant Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta, en concertation entre les services et administrations compétents, les professionnels des transports, les associations d'usagers et environnementales, conformément aux dispositions de la **loi sur l'air du 30 décembre 1996**, (obligatoire en métropole pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants mais non applicable en NC).

Ce plan doit avoir valeur juridique et être opposable au tiers (aménageurs, collectivités) et répondre entre autres aux objectifs suivants :

- instaurer au centre ville des **zones piétonnes**, réservées aux piétons, cyclistes et transports en commun et **doter l'ensemble de la ville de trottoirs** dignes de ce nom, libres d'accès et praticables par tous les usagers, y compris les handicapés ;
- aménager des **parkings** gratuits et gardiennés en périphérie avec des **navettes** permettant aux usagers de se rendre rapidement au centre ;
- **développer les transports en commun**, en harmonisant les réseaux (CarSud et Karuïa Bus), en matérialisant sur la chaussée des couloirs réservés aux bus dans le grand Nouméa, en proposant des **forfaits** et des tarifs incitatifs ;
- **élaborer un véritable réseau de pistes cyclables** permettant de se rendre de son domicile à son travail, à l'école ou à la fac en vélo en toute sécurité,
- prévoir des parkings à vélos ;
- étudier la faisabilité d'un **transport maritime (ferry)** entre le Mont-Dore, Dumbéa et Nouméa ;
- relocaliser l'économie en incitant les entreprises et les administrations à s'installer hors du centre ville de Nouméa et de Ducos. Dans un souci de

décentralisation, promouvoir la création de zones mixtes pour **rapprocher les pôles d'activité des lieux de résidence** des populations notamment au Mont-Dore, Dumbéa et Païta, pour éviter d'en faire des cités dortoirs et réduire ainsi les déplacements ;

- réglementer la circulation des camions dans la ville (plages horaires, etc.)
- promouvoir le télétravail et la visioconférence.

■ La **taxe « transports »**, prélevée dans les entreprises, dédiée à l'amélioration des transports n'existe pas en Nouvelle Calédonie. Les entreprises pourraient être mises à contribution par des incitations fiscales pour celles qui concèderaient des facilités à leurs employés s'ils utilisent les transports en commun.

■ Appliquer les **normes européennes en matière de carburant** (ex : qualité du gasoil) et développer un **réseau de distribution de carburant propre** : biocarburant (coprah uniquement), GPL et gaz naturel en particulier pour les autobus et les camions de ramassage de poubelle.

■ **Encourager par des mesures incitatives le covoiturage** et promouvoir les **voitures hybrides** à moteur électrique et thermique, les boosters électriques et les vélos à assistance électrique (VAE).



XIII -L'HABITAT

Annexe XIII (p.103)



1- Contexte et problématique

Aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, ce sont les habitats les plus anciens, cases et vieilles maisons coloniales, qui correspondent à plus d'un titre à ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui, un « habitat écologique ».

Suite à un afflux massif de population à Nouméa en un espace de temps assez restreint, l'organisation spatiale de la population a été profondément bouleversée : développement de squats et de quartiers résidentiels en périphérie de la capitale, prolifération de lotissement sociaux et d'habitats précaires ou de piètre qualité.

Ce développement de l'habitat s'est essentiellement basé sur des standards de construction en terme d'architecture et d'utilisation de matériaux industriels, standards non adaptés au contexte climatique local. Ces matériaux, génèrent par ailleurs des quantités considérables de déchets, pour la plupart difficilement recyclables.

La réflexion sur la question d'un habitat écologique et sain n'est pas encore engagée, alors qu'une mise en application de principes simples et/ou qui ont déjà fait leurs preuves pourrait être facile et efficace pour assainir l'habitat calédonien et diminuer son appétit énergétique.

Enfin, les systèmes de raccordement aux réseaux collectifs (routes, eau, électricité, collecte des déchets, assainissement) sont pour la plupart confiés par les pouvoirs publics à des multinationales en situation de monopole, ce qui ne favorise pas la prise en compte des attentes des citoyens.

2- Propositions

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

- 1 Promouvoir la production de compost à domicile.
- 2 Tout nouveau projet (futur hôpital et aménagement de Dumbéa notamment) doit systématiquement faire l'objet d'une variante visant au respect des normes HQE (Hautes Qualités Environnementales).

AUTRES MESURES

Pour que notre habitat devienne le lieu où chacun de nous est l'acteur indispensable de l'économie et de l'écologie, nous proposons :

■ Les promoteurs de logements sociaux, concepteurs de logements et professionnels du bâtiment doivent prendre en compte le contexte océanien, les besoins, habitudes et modes de vie des populations locales, et prévoir des jardins, et des espaces susceptibles de recevoir des cultures vivrières traditionnelles.

■ L'utilisation optimale des énergies renouvelables naturelles dont nous disposons (solaire, éolienne, géothermique, etc.) pour l'habitat en exigeant autant que possible des architectes et des maîtres d'œuvre :

- l'orientation des constructions en fonction des vents et de l'ensoleillement couplée à une utilisation de matériaux à fort pouvoir isolant (principalement de la chaleur), pour permettre d'optimiser l'aération et l'éclairage naturel de l'habitat en faisant ainsi l'économie d'une climatisation systématique en saison chaude et le recours à un éclairage électrique abusif ;
- dans les programmes de logements sociaux et les lotissements, l'inscription dans le cahier des charges pour chaque logement d'un chauffe-eau solaire et d'une installation photovoltaïque raccordée au réseau.

■ Les produits de traitement du bois utilisés par les entreprises et les particuliers et commercialisés sur le Territoire doivent faire l'objet d'un contrôle strict. Les consommateurs doivent être informés des risques que ces produits peuvent présenter pour leur santé et pour l'environnement et les produits très dangereux, pouvant être substitués par des produits plus écologiques, doivent être retirés de la vente.

■ **Exiger le label FSC sur les bois importés pour la construction ou l'ameublement, certifiant qu'ils proviennent de forêts gérées de façon durable en permettant de vérifier leur « traçabilité » et leur provenance.**

■ L'économie de l'eau dans l'habitat doit être encouragée par :

- des mesures incitatives pour la récupération de l'eau de pluie permettant aux particuliers de s'équiper de dispositifs de récupération de l'eau pour leur usage domestique (lavage, arrosage, toilettes),
- la séparation des réseaux publics d'eaux pluviales et d'assainissement,
- la réinjection de l'eau traitée en station d'épuration vers un réseau d'arrosage et de toilettes publics,
- le traitement des eaux grises par lagunage individuel ou semi collectif,
- la promotion des toilettes à litière bio maîtrisée,
- l'équipement des collectivités en systèmes d'économie d'eau (arrosage public, toilettes double chasse, douches).

■ Dans chaque foyer, les déchets doivent faire l'objet d'un tri. La redevance doit être calculée sur la base de la quantité de déchets produits. Des campagnes doivent être menées pour inciter les particuliers à composter leurs déchets organiques.

■ La mise en place d'un site expérimental « HQE » pour permettre aux citoyens, en Nouvelle Calédonie, de faire des choix éclairés en matière d'habitat :

- en les informant sur l'impact des matériaux de construction et des équipements domestiques, sur leur santé et sur l'environnement,
- en les informant sur l'existence de choix alternatifs, plus respectueux de la santé et de l'environnement (production électrique à l'aide d'installations photovoltaïques raccordées au réseau, l'usage de toilettes à litière bio maîtrisée, le traitement des eaux grises par lagunage, la récupération d'eau de pluie, ...)
- et en leur permettant d'y accéder (par entre autres un soutien conventionné des particuliers par les collectivités).

■ Les appareils électriques doivent faire systématiquement l'objet d'un étiquetage destiné à informer le public sur la consommation de l'appareil et les vendeurs doivent être formés pour expliquer aux clients la signification de ces étiquettes (européennes, australiennes, ...)

■ Promouvoir l'écobilan à la construction, c'est-à-dire la prise en compte de la totalité des impacts d'un bâtiment sur l'environnement et la santé humaine tout au long de sa « vie », depuis l'extraction des matières premières utilisées pour la fabrication des matériaux jusqu'au devenir de ces derniers lorsque le bâtiment est démolé, en passant par son fonctionnement et son entretien.

■ Développer les jardins « ouvriers » du type de ceux mis en place à Normandie. Mettre à disposition des habitants, des espaces nature autour des logements sociaux et collectifs, veiller à ne plus bétonner la ville, conserver les espaces verts.



XIV- LES DECHETS

Annexes XIV.1 (p.106) et XIV.2 (p.108)



1. Contexte et problématique

A part quelques rares expériences limitées de tri, **l'enfouissement des déchets est largement pratiqué en Nouvelle-Calédonie.**

Cette pratique n'est pas sans risque tant pour les milieux naturels que pour la santé humaine, alors même que les déchets augmentent en quantité (**un nouméen produit 600 Kg par an de déchets**) et en toxicité.

En destinant les biens manufacturés usagés à l'ensevelissement, on se prive, et de façon définitive, de matières premières qui auraient pu être utilisées à la confection de nouveaux objets. Cette pratique est la manifestation la plus flagrante d'un gaspillage auquel se livrent nos sociétés modernes.

Elle contribue à la destruction d'espaces naturels, à la dégradation de notre environnement sanitaire et à l'exploitation excessive de ressources naturelles à partir desquelles sont confectionnées ces produits.

Elle n'incite pas à un comportement responsable et citoyen de nos contemporains.

2. Propositions

S'engager, à l'instar de nos voisins (Nouvelle-Zélande, Australie) dans une **politique du ZERO DECHET** en faisant des déchets une **RESSOURCE**.

Le « Zéro déchet » peut se décliner en 4 axes :

- optimiser le recyclage,
- réduire la part de déchets résiduels,
- réduire la consommation,
- faire en sorte que les produits soient fabriqués pour être durables, réutilisés, réparés ou compostés.

Objectif : réduire et éventuellement éliminer la production de déchets.

Le coût supposé d'une politique du « Zéro déchet » doit être comparé aux sommes engendrées par les répercussions d'une gestion défailante des déchets sur la santé, les ressources naturelles...

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. **Valoriser les déchets verts** en compost, pouvant être utilisé notamment pour la revégétalisation des sites miniers dégradés.
2. **Promouvoir le dépôt volontaire des déchets :**
 - **conteneurs nombreux et faciles d'accès** (grandes surfaces, gares de bus, stations services, tribus ...), **gratuits et pratiques** pour y déposer : **pires, plastiques, papiers, verres, huiles de vidange ;**
 - **déchèteries: batteries, huiles, peintures, métaux, ordinateurs et matériel électronique**
3. **En prévision de la mise en place de filières de recyclage, stocker les déchets en fonction de leur nature au lieu de les enfouir sans discernement.**
4. **Promouvoir la commercialisation du papier recyclé et l'utilisation systématique du papier recyclé dans les administrations et les collectivités.** Editer les documents administratifs (annuaires, JO ...) en papier recyclé.
5. **Promouvoir la communication par voie numérique.**

AUTRES MESURES

- **Instaurer le Tri Sélectif à la source** par l'usage de plusieurs poubelles (verre, métaux, plastiques, papiers, matières organiques), éduquer le public dans ce sens.
- **Collecte des ordures ménagères : mettre en place un paiement au poids collecté** et non pas au volume du bac.
- **Inciter et favoriser la fabrication du compost à domicile :** informer, distribuer des bacs à compost comme sur l'île de La Réunion, mettre en place des composteurs collectifs pour les immeubles.
- **Favoriser, par le soutien financier et technique des collectivités aux porteurs de projet, la création de filières de recyclage de déchets** et une réglementation adaptée à ces filières.
- **Instaurer des sanctions dissuasives des gestes inciviques** (décharges sauvages, combustion de déchets toxiques ...) à l'égard des entreprises et des particuliers. Promouvoir les comportements civiques par l'éducation dès l'école en faisant des lieux exemplaires pour la gestion des déchets et l'utilisation des ressources (énergie, eau).

■ **Instaurer une taxe sur chaque produit qui rentre en Nouvelle-Calédonie, taxe calculée en fonction du coût de traitement du déchet en résultant.**

■ **Favoriser la conception et la commercialisation de produits non emballés ou, s'ils le sont, utiliser des emballages recyclés et recyclables (les emballages représentent 50 % de notre poubelle en volume et 30 % de son poids).**

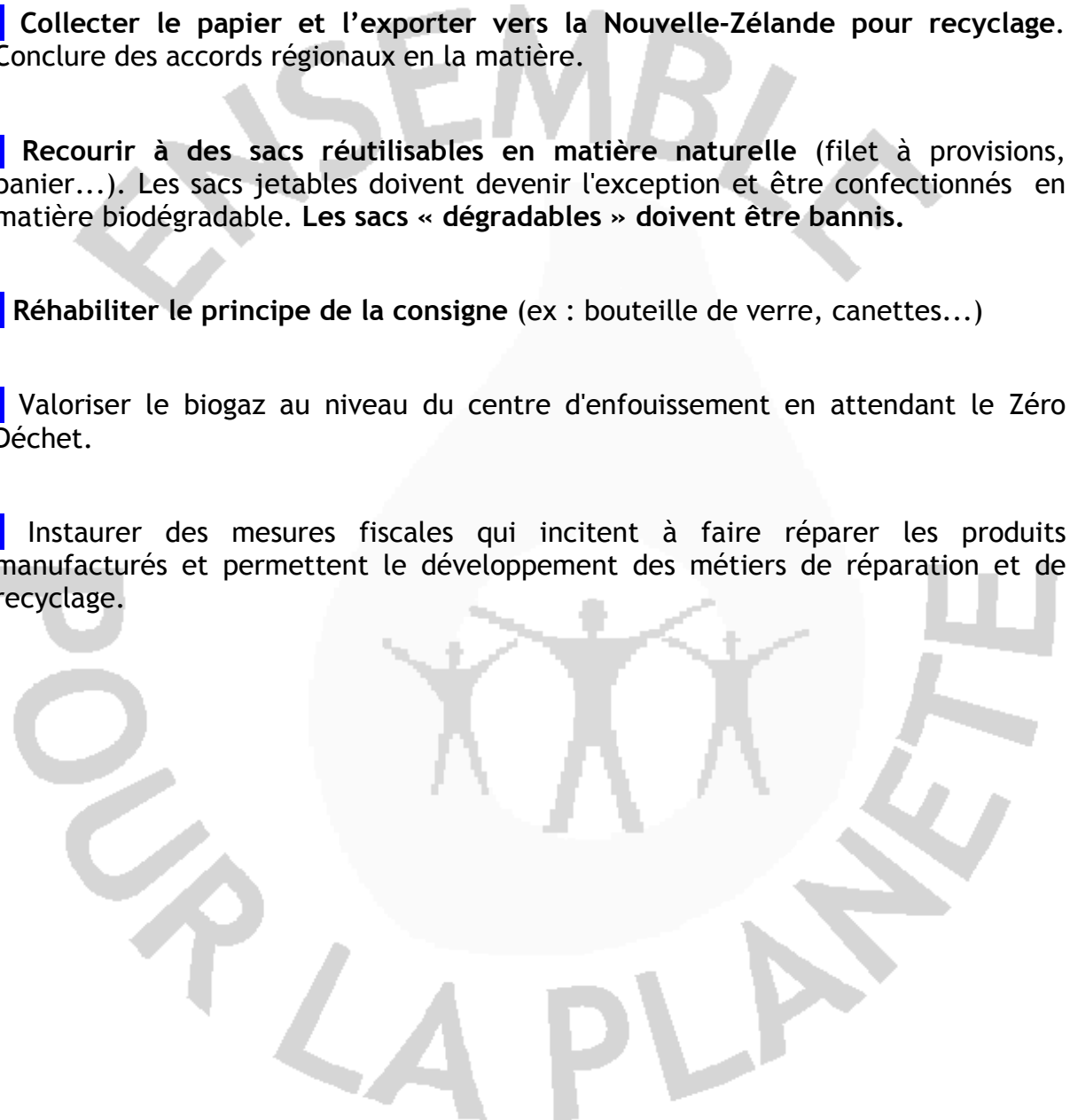
■ **Collecter le papier et l'exporter vers la Nouvelle-Zélande pour recyclage. Conclure des accords régionaux en la matière.**

■ **Recourir à des sacs réutilisables en matière naturelle (filet à provisions, panier...). Les sacs jetables doivent devenir l'exception et être confectionnés en matière biodégradable. Les sacs « dégradables » doivent être bannis.**

■ **Réhabiliter le principe de la consigne (ex : bouteille de verre, canettes...)**

■ **Valoriser le biogaz au niveau du centre d'enfouissement en attendant le Zéro Déchet.**

■ **Instaurer des mesures fiscales qui incitent à faire réparer les produits manufacturés et permettent le développement des métiers de réparation et de recyclage.**



XV- L'ÉCONOMIE



Annexe XV (p.109)

■ 1- Contexte et problématique

Les moteurs de l'économie calédonienne restent artificiels : transferts massifs de l'État aux ménages, cours de l'immobilier et du nickel à leur plus haut niveau historique. La conjonction de ces facteurs a déclenché à Nouméa une vague migratoire sans précédent depuis le boom du nickel qui alimente à son tour le développement immobilier et la consommation.

Ce modèle de croissance a un coût environnemental important et volontairement ignoré.

Ainsi, l'industrie du nickel génère-t-elle la destruction de vastes espaces naturels et la diffusion dans l'atmosphère d'énormes quantités de dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre mais aussi du soufre, des poussières...qui ne sont pas sans affecter à la fois l'environnement et la santé humaine.

Or, parallèlement, on assiste à un gaspillage des biens manufacturés dans la composition desquels, le nickel entre parfois. Ce gaspillage est la résultante de la logique économique dominante laquelle prône toujours plus de consommation et de croissance. **Elle conduit à la dilapidation des ressources naturelles et à la destruction des espaces naturels.**

L'industrie du nickel (12 % du PIB de la Nouvelle-Calédonie) qui repose sur une ressource non renouvelable (dont les réserves sont estimées à quelques décennies pour la garniélite et quelques siècles pour la latérite) **ne relève pas du développement durable.**

L'hégémonie du nickel dans le paysage économique calédonien a par ailleurs contribué à étouffer l'agriculture de subsistance et à développer l'économie de marché, là où elle n'existait pas encore, ainsi que les importations.

Le transport des biens importés sur des milliers de kilomètres, notamment de Chine populaire, est lui aussi générateur de gaz à effets de serre. Or, l'augmentation du prix du pétrole et l'augmentation annoncée des revenus des ouvriers chinois vont forcément se répercuter sur le prix de revient de ces produits manufacturés importés.

L'ensemble des considérations qui précèdent plaide pour une sortie progressive de la Nouvelle-Calédonie de la mono industrie du nickel et pour une relocalisation de l'économie.

L'émergence d'une économie respectueuse de l'environnement ne doit pas attendre l'après nickel, elle doit se développer dès à présent.

2- Propositions

MESURES URGENTES et/ou APPLICABLES IMMEDIATEMENT

1. La réalisation, par une commission extérieure et indépendante, du **bilan de l'activité minière et de l'industrie métallurgique** et ce depuis le début de l'exploitation minière intégrant les aspects économique, social, environnemental, sanitaire et culturel.

Ensemble pour la Planète demande à être associé à l'élaboration du cahier des charges de cette étude.

2. La tenue d'**assises** rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (institutions, partis politiques, syndicats, associations, citoyens,...) sur le thème : « **XXIème siècle : quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie ou comment parvenir à l'instauration d'une économie prospère et autonome respectueuse de la nature et des hommes ?** ».

Au cours de ces assises, aucune question ne sera éludée :

- taux de conversion du franc pacifique ;
- indexation des salaires de la fonction publique ;
- transferts financiers ;
- défiscalisation ;
- taxation des flux financiers ;
- création de 2 fonds :
 - . le « Fonds Biodiversité » alimenté par les secteurs économiques impactant l'environnement (en particulier le minier avec une taxation des bénéfiques),
 - . un « Fonds Développement Durable » alimenté par le secteur minier pour soutenir le développement des autres secteurs économiques respectueux de l'environnement (éco-tourisme, agriculture bio ...)

Ensemble pour la Planète demande à être associé à la préparation et à l'élaboration du contenu de ces assises.

Dans la perspective de ces assises, les services concernés procéderont préalablement au récolement et à la publication de données fiables sur la situation de l'économie calédonienne d'aujourd'hui.

3. L'élaboration et la validation du **schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie en concertation étroite avec les populations concernées, notamment autochtones, et leurs représentants (institutionnels et coutumiers)**.

4. L'élaboration et la validation du **schéma de valorisation des ressources minières**.

Au terme de cette démarche, la question sera posée de la **pertinence de réaliser ou non les projets industriels envisagés** (cf. Position d'Ensemble pour la Planète sur les projets GORO NICKEL p.47 et PRONY ENERGIE p.35) dans l'état actuel du dossier.

3. Position d'Ensemble pour la Planète vis-à-vis du projet Goro-Nickel

Ensemble pour la Planète demande :

■ que, considérant la décision de justice du tribunal administratif du 14 juin 2006, soient différés tous les travaux nécessaires à l'assemblage de l'usine de traitement du minerai et la remise à plat du projet industriel suivant la démarche indiquée dans la fiche jointe à la présente note,

■ le respect des 4 piliers du « Développement Durable » : Économie, Socio-Culturel, Environnement, Bonne Gouvernance, et l'application stricte du principe de précaution,

■ l'élaboration d'un plan de conservation de la biodiversité du périmètre impacté, à long terme aux 3 niveaux d'organisation de la biodiversité : écosystème, espèces, population, dans ces trois composantes : terrestre, dulçaquicole et marine,

■ le classement Ramsar de toute la région de la Plaine des Lacs, au delà de la chute de la Madeleine, les marais du creek Pernod,

■ l'engagement financier de l'industriel dans la réhabilitation intégrale, hydrique et végétale, de la zone impactée par le projet industriel quelque soit le devenir de celui-ci.

Parallèlement, Ensemble pour la planète demande que soit engagée une politique permettant le développement de filières économiques alternatives respectueuses de l'environnement : sylviculture, revégétalisation, tourisme vert, production de Biocarburant à partir du coprah, agriculture bio.

CONCLUSION



L'inconscience individuelle et collective, le manque de respect de la nature et la non prise en compte des impacts écologiques dans le développement de nos sociétés nous confrontent maintenant à des défis majeurs, renforcés de manière exponentielle dans tous les milieux insulaires.

Il ne s'agit plus d'un choix mais d'une obligation vitale pour l'espèce humaine.

A l'heure où certains, et parmi eux, d'éminents spécialistes, n'hésitent pas à envisager la disparition de l'espèce humaine dans un futur relativement proche (quelques décennies/génération), une réforme radicale de nos sociétés dans leurs structures institutionnelles, dans leurs valeurs, dans leur logique économique,... apparaît indispensable.

Cette réforme qui mobilisera l'ensemble des acteurs, doit être menée progressivement sur une durée qui tienne compte à la fois des contraintes d'adaptation de nos sociétés et de l'urgence des impératifs environnementaux (30/40 ans) sans plus attendre.

La Nouvelle-Calédonie, sanctuaire de la biodiversité originelle, se doit de devenir un modèle en matière d'environnement.

Ensemble pour la planète en appelle à la responsabilité de chacun et notamment des institutions, des entreprises, des partis politiques, des églises, des syndicats, des associations... afin que s'engage dès à présent une dynamique conduisant à l'adoption de solutions originales aux problématiques environnementales qui nous concernent tous et qui engagent l'avenir de nos enfants et les générations futures.

Apprenons à gérer la planète et la Nouvelle-Calédonie « en bons pères de famille ».

Ne sacrifions pas l'avenir de nos enfants pour les emplois d'aujourd'hui.



LISTE DES PARTICIPANTS

ONT PARTICIPÉ A LA REDACTION DE CET OUVRAGE :

ANGER Isabelle, ARESKY-ADOUR Franky, ARMAND Michel, ARMAND Véronique, ARSAPIN Maréva, BARON Didier, BATY Valéry, BERGIER Michèle, BLAFFART Henri, BLANC Alain Michel, BOENKIH Geneviève, BOENKIH Sarimin, BONE Martial, BOUCHARD Olivier, BOURGET Isabelle, BUCCO Hélène, CAILLARD Jean Paul, CANEL Christian, CANO Julien, CANTAT Christophe, CHAUCHAT Mathias, CHIVAUT Max, COCO Eric, COLOMINA Myriel, CORNUET Nathaniel, CUER Sophie, d'AUZON Jean-Louis, DEULOFEU Catherine, DELAUNAY Jean-Yves, DELAUTURE Hervé, DELORME Sophie, DENNY Bernard, DESMOULINS Frédéric, DESPRES Anne-Marie, DOWNER Ahab, DUPARC Bernard, DUVAL Henry, ETCHEGOIN Martine, FOHRINGER Guy, GAUDIN François, GEORGELIN Hugues, GERAUX Hubert, GINSZ Hélène, GOUDET monette, GOUJON Loudja, GRANGER Bruno, GUIHARD Michel, GUNTHER Odile, HAMID Amir, HEBERT Pascal, HENRIOT Karell, HNAWIA saiko, HOPMAN Conrad, HOSKEN Mike, HOUDAN Alain, JAFFRE Tanguy, KAHLEMU Marina, KEDINGER Daniel, KERLEGUER Jean-Yves, KIEFER Laurent, KNOBLOCH Anny, LAUVRAY Joël, LAUVRAY Yorita, LEBIGRE Jean-Michel, LEDROIT Bernard, LELIEVRE Solange, LELIEVRE Yannick, LORFANFANT Monique, LOQUET Jacques, MAGNIER Yves, MARCHAND agnès, MAPOU Raphaël, MASACHS Jean-Marc, MASACHS Paulette, MENET-HAURE François, MERMOUD Jacky, MISLEG Frédéric, MOUTIER Claude, MUNKEL Eric, NANI Lionel, NUNS Didier, PAGANO Gisèle, PAGE Severine, PALOMBO Patricia, PAPONAUD Jean-Jacques, PASCO Valéry, PETIT Serge, PÖLLBAUER Christine, RICHER DE FORGES Bertrand, ROBILLIART Christine, SANCHEZ Caroline, SARRAMEGNA Valérie, SOUCRANT Marie-Christine, SPAGGIARI Jérôme, SUPRIN Bernard, SUVE Françoise, TALAMONA Roger, TARDIEU Alix, TREMBLAIS Christine, VARLET Christophe, VELOT Gisèle, VIDAL Arlette, WAIKEDRE Jean, WOSTROWSKI Patrick, ZIMMERMANN Eliane.



LA FORÊT HUMIDE

Annexe n° I

Etat des lieux :

1. Définition

« Ce sont les formations végétales les plus hautes, et les plus riches en espèces du Territoire. Elles se caractérisent par une strate arborescente de 15 à 25 m de hauteur et un sous-bois relativement dense. Elles sont composées d'arbres, d'arbustes d'arbrisseaux et de lianes à feuilles persistantes. Leur strate herbacée est constituée principalement de fougères.

Elles se rencontrent sur tous les massifs, le plus souvent situées à des altitudes comprises entre 500 et 1 000 m, soit dans des zones recevant entre 1 500 et 3 500 mm de pluie par an. Sur les versants Est plus arrosés, elles descendent généralement plus bas, mais en dessous de 500 m, elles couvrent rarement des versants entiers, restant localisées à quelques talwegs et le long des cours d'eau. D'une manière générale, elles occupent des sites humides où elles se sont trouvées à l'abri des feux. Sous leur forme typique et peu perturbée, elles couvrent environ 15 % de la superficie du territoire et 22 % si l'on prend en compte les formations de transition.

2. Localisation

Plusieurs catégories de forêts humides peuvent être distinguées en fonction de l'altitude et du substrat géologique :

- des forêts de basse et moyenne altitude situées de 0 à 1 000 m d'altitude

En dessous de 300 à 400 m, elles sont actuellement très rares. Elles ne sont pratiquement plus représentées que dans quelques sites privilégiés du massif du Sud (Rivière Bleue) et dans quelques vallées de la Chaîne Centrale et du massif du Panié, où elles sont entrecoupées de savanes à niaoulis. Les forêts à chênes gomme (*Arillastrum gummiferum*) qui occupaient primitivement de vastes zones en dessous de 500 m dans le massif du Sud et le long de la Côte Est jusqu'à Poro ne sont plus représentées que par des peuplements isolés souvent dégradés et qui régressent encore actuellement sous l'effet des feux répétés.

Entre 400 et 800 à 1 000 m, la forêt dense humide occupe le plus souvent des zones inaccessibles. C'est le domaine des forêts riches en palmiers, en pandanus et en essences exploitées pour leur bois : les « kaoris », les « hêtres », les « bois bleus », le « tamanou », le « houp », les « goyas ».

Les forêts sempervirentes sur calcaire sont surtout présentes aux Iles Loyauté et à l'île des Pins, sur les plateaux madréporiques soulevés. Elles sont moins riches en espèces que les forêts de la Grande Terre. Très défrichées, surtout à Maré (feux, cultures).

Ces forêts n'occupent plus au total qu'environ 1 000 km². En bordure du littoral, sur les falaises et les corniches madréporiques soulevées, la forêt sempervirente sur calcaire peut prendre une forme spectaculaire dominée par une strate arborescente de pins colonnaires (*Araucaria columnaris*) de très grande taille (des individus de 30 m de hauteur sont courants et des individus de 60 m ont été observés à Lifou).

- des forêts d'altitude

Elles acquièrent leur développement optimum au-dessus de 1 000 m, mais peuvent exister plus bas aux endroits bien exposés. Fréquemment recouvertes d'une nappe nuageuse, elles bénéficient d'une pluviométrie très importante de l'ordre de 3 500 à 4 000 mm. La strate supérieure composée d'arbustes tortueux ne dépasse guère 10m de hauteur. La flore est moins riche que celle des forêts de plus basse altitude, mais les fougères, les orchidées, les épiphytes, les mousses et les conifères sont nombreux et variés. Ces forêts renferment une bonne partie des familles endémiques de l'archipel : Paracryphiacées, Strasburgeriacées, Phéllinacées.

a. Richesse

i. Flore

Les forêts denses humides sont avec plus de 2 000 espèces de plantes à fleur et de fougères, les formations végétales les plus riches du Pays. 82 % de ces espèces sont endémiques et beaucoup sont localisées à une catégorie de forêts, à un type de substrat et parfois même à une seule localité

ii. Faune

La forêt dense humide est aussi le refuge d'un très grand nombre d'espèces animales :

- poissons, anguilles et crevettes dans le creek
- insectes, araignées, papillons sous la voûte forestière
- cagous, notous, pigeons verts et perruches parmi les oiseaux
- cochons sauvages, cerfs, roussettes parmi les mammifères
- lézards et geckos chez les reptiles

b. Vocations

i. Conservation

La forêt humide est avant tout le conservatoire, le refuge de nombreuses espèces animales et végétales plus ou moins rares, plus ou moins menacées. Milieu fragile, complexe, variable, elle joue aussi d'autres rôles importants :

- c'est un lieu privilégié d'apparition des sources, creeks et rivières
- elle stabilise des zones pentues et rocheuses contre l'érosion
- elle colonise des régions montagneuses et des zones difficiles (climat rigoureux, sols pauvres)
- elle limite le ruissellement d'eau et l'évaporation et participe ainsi au climat local
- elle maintient la diversité et la beauté des paysages
- elle participe à la biodiversité mondiale
- elle piège le gaz carbonique de l'air et contribue à limiter l'effet de serre

ii. Production de bois

L'exploitation forestière à des fins commerciales, très active au début du siècle a été fortement réduite.

iii. Récréation

Lieu agréable et reposant, parfois mystérieux, la forêt attire de tout temps les regards et les amoureux de la Nature. Un certain nombre d'aires de repos, de sites de baignade, de sentiers de randonnées ont été aménagés pour le public, surtout en Province Sud (Bois du Sud, Rivière Bleue...).

La forêt joue aussi un rôle non négligeable dans les loisirs de chasse et de pêche et comme un appoint alimentaire pour les populations rurales.

c. Réglementation

Il existe un certain nombre de textes relativement anciens qui régissent la forêt :

- Décret de 1910 sur le Régime forestier : Interdiction formelle de défricher les régions situées à plus de 600 m d'altitude, les versants de pente dépassant 60 %, les crêtes et sommets sur 100m de large, les bords de creek su 10m de large
- Délibération de 1959 : Interdiction de récolter des arbres et autres produits de la forêt sans autorisation
- Décret de 1951 et Délibération de 1960 : Classement des forêts pour cause d'utilité publique
- Délibération de 1968 : mise en place de périmètres de protection des eaux
- Décret de 1954 : Mise en place de périmètres miniers (Forêt de Saille)
- Délibération de 1980 : création d'aires naturelles protégées ex : Parcs territoriaux de la Rivière Bleue et de la Thy, Réserve naturelle intégrale de la Montagne des Sources, Réserves botaniques du Mt Panié et du Mt Humbolt, Réserve de faune dont Aoupinié dans le Nord et Haute Yaté dans le Sud.

Le résumé ci-dessus est une synthèse de textes de Messieurs T.JAFFRE, J-M VEILLON, Ch. PAPINEAU, extraits de « La forêt en Nouvelle Calédonie » Aperçu et perspectives - Compte rendu de la Journée de la Forêt du 1^{er} juin 1994 à Thio.

Problématique

La régression des forêts tropicales menace gravement les équilibres naturels à l'échelle de la planète et constitue une atteinte irréversible au patrimoine génétique mondial.

En Nouvelle Calédonie, les forêts humides, dont il ne subsiste que 30 % environ de la surface initiale sont, avec le maquis minier, les milieux naturels les plus riches en flore avec un taux de 82 % d'espèces endémiques. Les forêts humides constituent de ce fait une réserve génétique exceptionnelle, mais aussi un réservoir d'eau indispensable, un espace ayant une valeur culturelle forte et un potentiel touristique à développer.

Autrefois mises à mal par l'exploitation forestière, elles sont aujourd'hui gravement menacées par les feux de brousse, l'exploitation minière, la prolifération d'espèces exogènes, comme le cerf qui en empêche la régénération, une fréquentation incontrôlée qui l'expose au pillage et à la dégradation.

Face à ces menaces, des mesures urgentes s'imposent pour protéger ces espaces fragiles d'une richesse biologique remarquable et conserver les espèces qu'ils renferment.

Or, il faut se rendre à l'évidence :

- hormis quelques scientifiques ou amateurs éclairés, nous manquons de connaissances générales et approfondies sur ce milieu ;
- les connaissances existantes ne sont pas vulgarisées auprès du grand public et des décideurs et sont difficilement accessibles ;
- ce milieu n'est pas assez pris en considération par les décideurs en matière d'aménagement de l'espace, qui agissent souvent au coup par coup sans vision à long terme ;
- il échappe à la réglementation du Code de l'Environnement métropolitain, des Directives européennes, qui ne sont pas applicables en Nouvelle Calédonie, mais aussi aux dispositions prévues par les Conventions internationales comme celle de Rio sur la Biodiversité pourtant applicable ;
- de façon générale, la Nouvelle Calédonie souffre d'une absence de mécanismes de financement en matière de conservation ;
- les mesures de protection, quand elles existent sont rarement appliquées, faute de moyens sur le terrain ;
- l'éclatement des compétences en matière d'Environnement est un obstacle à une politique efficace de protection de la nature en Nouvelle Calédonie, du fait de la disparité des mesures, de la diversité des interprétations. Elle favorise la fuite devant les responsabilités ou une compétition stérile.

(Cas spécifique des forêts sur roches ultramafiques)

La situation des forêts de basse et moyenne altitudes (0-950 m) sur roche ultramafiques est très préoccupante. Les feux ayant largement ravagé les massifs miniers, les reliques forestières notamment celle de basse et moyenne altitudes, sont aujourd'hui le plus souvent cantonnées à des talwegs naturellement protégés des incendies. Or c'est précisément dans ces talwegs que sont stockés les déblais miniers. Cette pratique qui, dans les années 70, a mis fin aux décharges sauvages, et qui à l'époque représentait un progrès considérable en matière d'environnement, trouve aujourd'hui ses limites et à des conséquences catastrophiques. En effet avec l'accroissement et l'extension de l'activité minière, et par là même l'accroissement des quantités de stériles déplacés (les masses décapées étant de plus en plus importantes en surface et en épaisseur), les verses de stockage deviennent de plus en plus nombreuses et condamnent progressivement les dernières reliques forestières de talwegs.

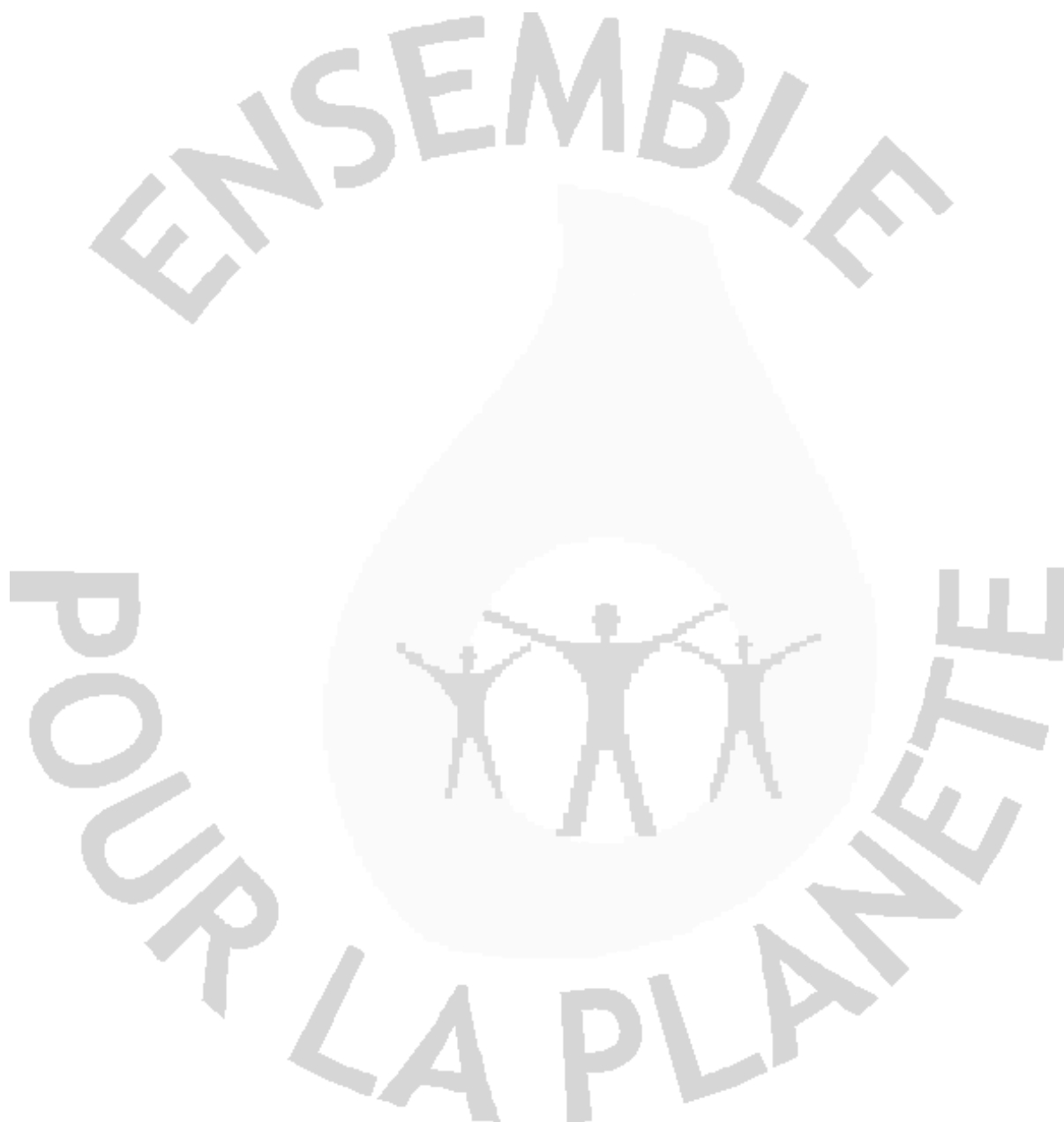
Certes les forêts sur les massifs de roches ultramafiques ont dramatiquement régressées à cause des feux répétés, mais aujourd'hui l'exploitation minière risque, si rien n'est changé dans les modes de stockage des déblais, de leur donner le coup de grâce.

Il serait donc désormais extrêmement urgent d'interdire toute destruction de forêt sur les massifs miniers. Le stockage devrait être fait sur les anciennes mines ou sur des zones de maquis ligno-herbacé (le type de maquis globalement le plus banal, hors mis la présence de quelques espèces endémiques liées à un seul massif, qu'il conviendra de prendre en compte au cas par cas).

Conclusion

La préservation des forêts humides ne pourra se faire en Nouvelle Calédonie, sans une approche globale transdisciplinaire et une volonté politique forte animée par une vision à long terme.

N.B. Cette synthèse a été rédigée sur la base des réflexions et des échanges entre les participants de l'atelier « Forêts humides », mais aussi d'observations recueillies à l'occasion de rencontres informelles.



LE MAQUIS MINIER

Annexe n° II

Définition

Le maquis minier désigne toutes les formations végétales sur roches ultramafiques (péridotites et serpentinites) qui n'appartiennent pas aux forêts denses. Dans la pratique, on retiendra le terme de « terrains miniers » qui désigne la latérite rouge (en surface, riche en fer).

Il s'agit de formations héliophiles à feuilles coriaces et persistantes, arbustives à buissonnantes, ou encore ligno-herbacées (à base de cypéracées et non de graminées).

1. Localisation

La superficie occupée par le maquis minier est estimée à 4500 km², soit **près de 25 %** du Territoire.

On le rencontre dans les situations les plus variées, du bord de mer aux plus hauts sommets tant sur la côte Ouest que sur la côte Est, ainsi que dans plusieurs îles (Yandé, Bélep, Baaba, Ile des Pins...) indépendamment des conditions climatiques (de 800 à 4 000 millimètres de pluviométrie).

Conditions édaphiques (sol)

Il occupe des **sols très particuliers et très sélectifs** à plusieurs égards :

- dépourvus (tout ou partie) de complexe argilo-humique indispensable à la plante ;
- très carencés en éléments majeurs N, P, K et Ca, à l'exception du Mg parfois en excès (cas des sols bruns hypermagnésiens) ;
- riches en métaux potentiellement phytotoxiques (Ni, Mn, Cr, Fe, Mg).

Les **conditions de sol** particulières sont la principale cause du faible dynamisme des maquis miniers (**croissance lente**). Ces conditions extrêmes offrent par ailleurs un **rempart efficace contre l'envahissement des espèces pantropicales exogènes** et protègent des espèces vulnérables ou rares (contre l'étouffement.) de la compétition interspécifique.

Diversité du maquis minier

Le maquis minier présente de nombreux aspects et varie beaucoup dans sa composition.

Il peut présenter tous les stades de transition entre la forêt ...et le sol nu, ou presque.

On distingue schématiquement des maquis ligno-herbacés, buissonnants, arbustifs et certain dominés par une strate arborescente aérée d'essences diverses : bois de fer de maquis, araucaria, kaori de montagne ou chêne gomme.

Le maquis à dominante herbacée couvre bien le sol tandis que s'il est à dominante ligneuse le sol nu apparaît plus ou moins.

Selon sa hauteur et sa densité on peut le qualifier de dense, clair, bas, etc. Il est souvent utile de se renseigner sur sa nature par des données phytosociologiques (essences dominantes associées).

Il peut aussi être associé et imbriqué dans les milieux humides, et souvent la séparation n'est pas très aisée à distinguer sur le terrain. C'est souvent le cas dans la Plaine des Lacs, par exemple.

Selon son état, il peut présenter des niveaux de diversité variables, de très riche à très dégradé (la dégradation étant le plus souvent imputable aux feux). La diversité floristique varie aussi en fonction du sol, de l'altitude, et de la région (certaines espèces présentes dans le nord sont absentes dans le sud, et inversement).

Origine

Tous les maquis sont secondaires, ils proviennent à plus de 90 % de la destruction de la forêt et à moins de 10 % de la secondarisation de maquis initiaux dont les reliques très modifiées se trouvent encore à basse altitude en zone sèche et à haute altitude sur des crêtes exposées.

La flore du maquis minier

La flore du maquis minier compte **1 140 espèces** de végétaux vasculaires (ou plantes supérieures), dont 1 020 sont endémiques. Elles se répartissent en 330 genres dont 63 endémiques et une centaine de familles. C'est le milieu qui présente le **degré d'endémicité le plus élevé (90 %)** et ne rassemble pas moins **d'un tiers des espèces** du Territoire.

A cet égard, mais aussi par sa présence originale, voire unique au monde dans le paysage, il peut être considéré comme l'une des pièces maîtresses incontournable de la richesse et de l'originalité de la flore néo-calédonienne.

Parmi les familles les plus caractéristiques, on observe la présence des familles les mieux représentées dans la flore locale :

- Myrtacées (plus de 100 espèces)
- Rubiacées
- Euphorbiacées
- Apocynacées (plus de 50 espèces)
- Orchidées (40 espèces).

Ainsi que quelques familles moins riches mais dont la majorité des espèces sont dans le maquis ; Cunoniacées (genres *Codia*, *Pancheria*, *Cunonia*), Dilléniacées (genre *Hibbertia*), Ericacées (genres *Dracophyllum*, *Styphelia*), Protéacées (genres *Grevillea*, *Stenocarpus*, *Garniera*)...

Problématiques

Les maquis et forêts sur terrain minier figurent parmi les types de végétation les plus précieux mais aussi les plus menacés actuellement.

Ce substrat contient des minerais (nickel, cobalt...) qui connaissent une exploitation de plus en plus soutenue.

La Nouvelle-Calédonie est, faut-il le rappeler, l'un des plus grands producteurs mondiaux de nickel. L'exploitation de ces minerais se fait à ciel ouvert et implique une « mise à blanc » à large échelle ou, ce qui revient au même, l'enfouissement de forêts primaires de thalwegs par les « stériles ».

Avec la demande boulimique de l'Asie (Chine et Inde en particulier), les cours de ces métaux est appelé à augmenter considérablement, ce qui va induire un élan sans précédent de l'activité minière avec le doublement prévu de la production d'ERAMET-SLN et la mise sur pied des usines du sud et du nord.

Le maquis minier figure parmi les milieux les plus vulnérables aux feux. Le feuillage des plantes qui le composent, scléreux, pauvre en eau, parfois riche en essences (Araliacées, Conifères, etc.) est très inflammable. Chaque année, des milliers d'hectares de maquis minier disparaissent en fumée.

En matière de conservation, il n'existe qu'une zone protégée (forêt de Nodela) dans les massifs isolés de la Côte Ouest. Ces massifs possèdent à leur base plusieurs types de maquis très originaux sur sols bruns hypermagnésiens.

Ils possèdent aussi à différentes altitudes plusieurs groupements végétaux très caractéristiques, dominés suivant les cas par différentes espèces du genre *Araucaria*.

Il n'existe aucune réserve botanique sur les massifs miniers de la Province Nord.

LA FORÊT SÈCHE

Annexe n° III

Etat des lieux

Introduction

La forêt sèche encore appelée "forêt sclérophylle" est un des écosystèmes les plus menacés de disparition. En effet, sa surface était estimée, avant l'arrivée de l'homme à environ 4 500 km². Il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges épars, dispersés, totalisant environ 350 km² (45 km² pour les faciès peu à moyennement dégradés qui subsistent).

Définition

Bien que souvent, le feuillage des ligneux qui la composent ne possède pas cette caractéristique, la forêt sèche est appelée aussi "sclérophylle" (feuillage coriace, vernissé). Elle est formée d'arbres et d'arbustes de taille modeste poussant souvent serrés. Le sous-bois, dense, est encombré par de nombreuses lianes et des arbustes. Aucune strate n'est réellement discernable. Le recouvrement de la couverture herbacée, à base de graminées, est proportionnel à la lumière disponible.

Localisation

1) Altitude

La forêt sèche est la formation végétale originelle des zones sèches de la côte ouest de la Grande-Terre. Sa limite supérieure se situe à environ 300m d'altitude, en fonction de la pluviosité moyenne.

2) Précipitations

Elle se développe dans des secteurs recevant des précipitations annuelles moyennes inférieures à 1100mm et subissant certaines années plusieurs mois consécutifs de sécheresse.

3) Substrat

Ils sont divers : schistes, argile, limon, grès, flysch, basalte, calcaires, phtanites. Schématiquement, on retiendra qu'elle se trouve sur tous les substrats sauf sur les substrats issus de roches ultramafiques. En raison des conditions édaphiques particulières, qui induisent une flore plus spécialisée, la végétation la plus sèche de ce substrat a été maintenue dans les maquis.

Composition

1) Qualitative

Il a été dénombré 410 espèces réparties en 246 genres et 91 familles. Parmi ces espèces, 230 sont endémiques, soit 56 %.

Les familles les mieux représentées en espèces endémiques sont :

- les Euphorbiacées et les Myrtacées (plus de 25 esp. chacune),
- les Rubiacées (22 esp.),
- les Apocynacées (19 esp.),
- les Rutacées (14 esp.),
- les Sapindacées (13 esp.),
- les Moracées (10 esp.),
- les Ebénacées (9 esp. de Diospyros),
- les Asclépiadacées (8 esp.).

En revanche, à cause de l'ambiance sèche, certains groupes ne sont pas ou peu représentés : épiphytes (mousses, fougères, orchidées), palmiers.

Les familles à caractères archaïques sont également absentes.

2) Quantitative

Le nombre de pieds appartenant à une même espèce est très variable d'un endroit à un autre. Hormis les invasions d'une ou de quelques espèces (gaïac, niaouli, bois de fer) liées à la secondarisation, la composition est assez équilibrée. Globalement, les espèces les plus fréquemment rencontrées appartiennent aux Sapindacées (*Arytera*, *Cupaniopsis*, *Dodonaea*). Chez les Euphorbiacées, *Croton insulare* est très courant, ainsi que *Cleistanthus stipitatus*. Chez les Méliacées, on rencontre souvent *Dysoxylum bijugum* et *Aglaia elaeagnoidea*. Chez les Moracées, les 3 espèces de banyans les plus communes sont *Ficus microcarpa*, *Ficus obliqua* et *Ficus prolixa*.

Originalités

Bien que, par rapport à la forêt humide et au maquis minier, la forêt sèche soit relativement appauvrie floristiquement, elle n'était, jusqu'à ces dernières années, que très imparfaitement connue car beaucoup de lambeaux sont enclavés au sein de propriétés privées et donc peu accessibles (problèmes de cadenas ou de propriétaires réticents).

On y trouve une vingtaine d'espèces rares ou très rares dont la distribution est cantonnée à quelques stations, parfois une seule. (Certaines de ces espèces, non encore décrites, sont provisoirement répertoriées sous leur numéro de récolte).

Citons-en quelques-unes, parmi les plus remarquables :

- *Captaincookia margaretae*, un très bel arbuste, peu ramifié, cauliflore, avec de jolies fleurs rouge rubis en clochettes pendantes. Il est cantonné dans quelques forêts sèches de la région de Poya - Pouembout ;
- *Turbina inopinata*, la seule convolvulacée endémique d'un genre essentiellement américain ! Cette liane a de belles fleurs rose-fuchsia ;
- *Oryza néocaledonica*, une espèce de riz endémique, trouvée (en un seul endroit), à Pouembout et à Néhoué. La découverte de cette espèce de riz accroît notablement la répartition du genre *Oryza* vers l'est dans l'océan Pacifique (la limite orientale jusqu'alors admise était l'Australie). Ce riz fait actuellement l'objet d'études génétiques ;

- *Terminalia cherrieri*, une espèce d'arbre de la forêt de Beupré (nord de Bourail) et des forêts sèches de la région de Poya, qui vraisemblablement pourrait être utilisée pour reboiser certaines zones sèches de la Côte Ouest.

D'autres espèces moins rares, méritent d'être mentionnées, comme *Schefflera apioidea* (endémique) dont les formes juvéniles aux feuilles vert bronze délicatement ciselées sont commercialisées en Europe comme plante verte depuis la fin du siècle dernier.

Variations

La forêt sèche n'est pas un milieu végétal homogène comme la mangrove, qui est un exemple extrême. Elle est, au contraire, très variable. Aucun secteur ne ressemble exactement à un autre tant du point de vue de sa composition floristique que de son aspect physiognomique.

La forêt sèche va du "grand fourré arbustif" ou de la "savane densément arborée" à la "presque forêt humide" à bancouliers des zones de piémont de la chaîne centrale. Les variations naturelles sont fonction de différents paramètres qui sont les précipitations, la richesse du sol, le vent, l'exposition, etc...

Problématique

La destruction de la forêt sèche peut être brutale (déboisement au bull, incinération des andains) pour une "mise en valeur" (lotissements, pâturages).

Mais elle est le plus souvent progressive. Elle se dégrade au fur et à mesure des feux successifs qui ont pour effet à la fois d'appauvrir la flore (disparition des espèces endémiques non résistantes au feu) et de favoriser l'invasion d'espèces extérieures, véritables pestes végétales, (sensitive géante (*Mimosa invisa*), paille de dix (*Imperata cylindrica*), herbe tue-moutons (*Heteropogon contortus*), lantana (*Lantana camara*), goyavier (*Psidium goyava*), faux-poivrier (*Schinus terebenthifolius*), (qui jouent le rôle de pestes).

A noter que l'extension de certaines espèces endémiques ou indigènes peut être favorisée par le feu. L'exemple faux gaïac *Acacia spirorbis* est le plus flagrant. Le bois de fer *Casuarina collina*, le *Gardenia urvillei*, le *Dodonaea viscosa*, sont aussi dans ce cas, mais dans une proportion moindre.

Dans la pratique, les formations secondarisées occupent une surface très importante. Bien sûr, la transition entre "forêt sèche (« pure ») et "fourré à gaïacs" est continue, et il est souvent malaisé d'en tracer les limites (franche en photointerprétation ou même sur le terrain).

Les handicaps de la forêt sèche

La forêt sèche souffre de deux lourds handicaps concomitants et qui sont la cause de sa raréfaction :

1) l'Espace foncier où elle pousse est convoité par l'Homme.

C'est, en effet, le littoral (au sens large) que l'Homme habite et c'est là qu'il exerce la presque totalité de son activité si l'on excepte la mine et l'exploitation forestière.

Le grignotement progressif de cet espace, naguère occupé par la forêt sèche, est dû à :

- la mise en valeur agricole (pâturages essentiellement)
- l'aménagement d'infrastructures de : communications (routes), constructions (lotissements, commerces), touristiques (hôtels, golfs...)

2) Aspect peu attrayant

Malgré toute sa richesse intrinsèque, la forêt sèche présente l'aspect de « brousses » qu'il conviendrait en toute logique de « nettoyer ».

En effet, on ne retrouve pas l'ambiance de fraîcheur et le côté à la fois mystérieux et grandiose qui fait tout le charme de la forêt humide (Koghis, Rivière Bleue).

La forêt sèche est basse, peu accueillante. De plus, la fourmi électrique *Wassmannia auropunctata* y a élu domicile, un élément de plus apporté à son discrédit.

Ses ennemis

La forêt sèche disparaît peu à peu sous des coups de bûche d'origines diverses et dont les effets s'ajoutent :

- extension de l'urbanisme (voir « handicaps »),
- feux de brousse incessants (dans les rares zones non infestées de cerfs),
- appauvrissement de la flore d'origine et invasions biologiques (pestes),
- pression exercée par le bétail (cerfs, bovins, chèvres, cochons).

Sur certains secteurs, (Leprédour par exemple) le surpâturage est si extrême que la terre est nue et piétinée par le bétail sous les arbres. Il en résulte une asphyxie des racines pouvant entraîner une mort prématurée, mais, surtout, une condamnation de toute régénération. La moindre pousse, la moindre plantule, la moindre rejet est immédiatement brouté. Cela signifie que la forêt vit ses derniers jours.

Certaines espèces qui ne sont localisées que là sont en train de disparaître (*Eugenia lepredourii*, DAWSON Ined.) par exemple. Le cas du *Pittosporum* (disparu puis retrouvé en 3 exemplaires) ne semble pas être un élément suffisamment fort pour qu'enfin on se décide à faire cesser l'hécatombe.

L'EAU DOUCE

Annexe n° IV.1

XVIII.I. Etat des lieux

XIX. UNE RESSOURCE ABONDANTE

La Nouvelle-Calédonie reçoit en moyenne 1 500 à 2 000 mm de précipitation / an, soit au total près de 37 milliards de m³ tombent sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, dont 20 milliards sont évapotranspirés par la végétation, 16 milliards ruissellent ou s'infiltrent et un milliard alimente les lentilles d'eau douce des îles. Les deux variables à prendre en compte pour évaluer les ressources d'un pays sont les précipitations et les flux d'écoulement terrestre.

Avec un niveau de précipitation moyen de 2 millions de m³ par km², la NC est un pays favorisé.

Le nombre de m³ d'eau par habitant permet aussi de montrer que la Nouvelle-Calédonie est « riche » avec 50 000 m³ / habitant / an (certains experts estiment qu'un pays atteint le « seuil de pauvreté » à 1 000 m³/habitant et par an et la pénurie avec 500 m³).

En tant qu'archipel, la Nouvelle-Calédonie est totalement indépendante. C'est à elle seule que revient de gérer au mieux ses ressources.

Source : Le cycle de l'eau en Nouvelle-Calédonie, Environnement, Dossier N°9 / 2006.

II. UNE RICHESSE EXCEPTIONNELLE

1- UNE RICHESSE FAUNISTIQUE SANS AUCUNE PROTECTION

La biodiversité des eaux douces de la Nouvelle-Calédonie est exceptionnellement élevée (nous retenons comme exemple uniquement les poissons) avec **66 espèces de poissons, dont 9 endémiques et 2 supposées endémiques non encore décrites.**

- La Nouvelle Zélande a 35 espèces autochtones, dont 25 endémiques (www.niwascience.co.nz),
- Tahiti 22 espèces et une endémique (Marquet et al, 1997),
- la Réunion 25 espèces et une seule endémique (Keith et al, 1999),
- Hawaii n'a que 7 espèces, dont 4 endémiques (Yamamoto, Mike N. & Annette W. Tarawa. 2000,
- L'Australie 302 espèces (Mc Doowall, 1990),
- le Japon a environ 234 espèces (Okada, 1960),

2- BIODIVERSITÉ MONDIALE

Sur les 25 000 espèces connues de poissons au monde, 40 % vivent en eau douce laquelle pourtant ne constitue que 2,5 % de la masse aquatique et bien que 99 % de celle-ci soit emprisonnée dans les calottes glaciaires ou sous la terre. En proportion donc, les écosystèmes d'eau douce - zones humides, rivières et lacs - accueillent une fraction plus importante de la biodiversité mondiale.

III. BIODIVERSITE MENACEE

Au niveau mondial : La dégradation écologique des écosystèmes d'eau douce est la conséquence directe de la pression anthropique en nourriture, fibres, énergie et eau. Le taux d'extinction des espèces de poissons d'eau douce excède largement les taux d'extinction naturelle. Ainsi les espèces d'eau douce des zones tempérées ont diminué de 50 % de 1970 à 1995 (Source Rapport Planète vivante 2004).

La Nouvelle-Calédonie est considérée comme un des 34 POINTS CHAUDS de la biodiversité les plus menacés au monde (www.biodiversityhotspots.org). Les causes premières de la dégradation des rivières sont les mines (plus particulièrement les anciennes), suivi de la destruction du couvert végétal par le feu (environ 70 % en NC). L'exploitation des mines à ciel ouvert a détruit des larges zones de forêt avec une érosion résultante qui est parmi les plus néfastes au monde (Mittermeier et al., 1996).

Selon les critères UICN, toutes les espèces endémiques de poissons de Nouvelle-Calédonie (11 au total) sont plus ou moins gravement menacées d'extinction.

TYPES DE MENACES

- Perturbations dues aux activités minières (les cours d'eau sont des petits systèmes fermés subissant à chaque pluie des dégradations du bassin versant)
- Feux et destruction de la végétation
- Agressions des bassins versants (barrages, captages trop nombreux...)
- Pollutions diverses
- Espèces animales et végétales exogènes invasives (le tilapia, un poisson africain, les poissons millions, l'écrevisse « red claw » la jacinthe d'eau, les Salvinias...)
- Absence de gestion et de moyen de gestion des bassins versants
- Textes législatifs insuffisants, inexistantes ou incomplets
- Absence de conviction ou manque de prise en compte du rôle essentiel de la végétation rivulaire
- Etudes d'Impact et de suivi de la biodiversité: un seul indice de qualité figé et peu représentatif.

Annexe n° IV.2

PRESENTATION DU CONTEXTE LEGISLATIF

A. INSTITUTIONS COMPÉTENTES

La DAVAR (Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales) est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la gestion des eaux naturelles du domaine public de la NC (y compris les lits des cours d'eau), une partie de cette gestion pouvant être déléguée aux provinces. La gestion de l'eau potable est confiée aux collectivités. Le Maire ou le président d'une structure intercommunale est responsable de la qualité de l'eau potable distribuée.

B. UN RETARD DIFFICILE A RATTRAPER : LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA RESSOURCE EN EAU

En Nouvelle-Calédonie, la réglementation existante se résume essentiellement à une seule délibération de 1968:

- I. **La Délibération 105**, seul texte cadre traitant de la ressource en eau en Nouvelle-Calédonie (délibération réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie, Ass. territoriale N° 105, rendu exécutoire par l'arrêté N° 2117 du **16 août 1968**).
- II. **Au niveau national**, dès 1964, six circonscriptions administratives spécifiques ont été créées correspondant aux bassins hydrographiques. Elles ont été accompagnées d'instances de décision, les comités de bassin, d'agences financières et d'un important volet pénal contre les pollueurs.
- III. En 1992, au niveau de la ressource, la gestion est planifiée et organisée à partir de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et par des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Une commission locale de l'eau est chargée de l'élaboration, de la révision et de l'application de ce dernier schéma. Le dispositif de la gestion par bassin hydrographique est conforté. Enfin, la protection doit s'accompagner de sanctions.
- IV. La loi relative à la prévention de la corruption [n° 93-122 du 29 janvier 1993](#) et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (loi SAPIN). Elle institue notamment une procédure de délégation. La mise en concurrence des entreprises en matière de délégation de service public est une obligation. Le contenu des contrats est strictement encadré dans le but de lutter contre certaines pratiques.
- V. Loi [n° 2004-338 du 21 avril 2004](#) portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

- VI. **Au niveau européen** : La directive cadre [2000/60/CE](#) instaure une politique communautaire de l'eau et renforce la décentralisation. Elle fait le choix d'une approche par grands bassins hydrographiques, et elle impose aux Etats Membres de **parvenir à un bon niveau de qualité écologique des eaux** dans un délai de 15 ans et d'arrêter progressivement le rejet de certains produits dangereux dans un délai de 20 ans.

C. LA REGLEMENTATION RELATIVE À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 1992 : La Convention sur la Diversité biologique (CDB) de Rio est la tentative la plus sérieuse, de la part de la communauté internationale, pour faire face à l'appauvrissement des trésors biologiques de la Terre. Alors que les conventions précédentes portaient sur la disparition d'espèces et de biotes, le principal objectif de la Convention sur la diversité biologique est de maintenir «la variabilité du nombre d'organismes vivants». Parmi les autres objectifs avancés figurent la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et la répartition équitable des profits provenant de ces ressources entre pays hôtes et exploitants. Cependant, la signification de l'expression «diversité biologique» comme de ses indicateurs demeure incertaine. Il en va de même des relations entre la Convention sur la diversité biologique et les Conventions qui lui sont proches. Cinq ans après le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, près de 170 pays ont ratifié la [Convention des Nations Unies sur la diversité génétique](#), ou biodiversité. La convention fournit le cadre juridique nécessaire à la protection de la biodiversité à l'échelle planétaire, à l'utilisation durable des ressources biologiques et au partage juste et équitable des ressources génétiques.

PROBLEMATIQUE

Si la richesse spécifique, la qualité et la quantité des eaux douces de Nouvelle Calédonie restent encore bonnes, les observations de ces dernières années permettent de dégager une nette régression de ces indicateurs sur la santé de nos eaux. Ceci est dû en particulier à une négligence certaine de la gestion de l'eau :

- Absence quasi-totale d'une réglementation,
- Face au développement démographique et économique : un abus certain de ce patrimoine
- Une absence totale de la culture de l'eau ou en perdition au sein de notre civilisation. Pourtant, si notre corps est constitué à 60 % d'eau, cette ressource mérite bien d'être regardée attentivement, tant les enjeux directs et indirects qui découlent de son utilisation sont importants : Alimentation, Hygiène, Agriculture, Industrie, Environnement naturel etc.

LA MANGROVE

Annexe n° V

État de la situation

- Du point de vue de leur « biodiversité spécifique » les mangroves se placent parmi les milieux les plus pauvres de Calédonie du point de vue de leur flore. En revanche, la biodiversité animale apparaît tout à fait intéressante en ce qui concerne de nombreux phyla : notamment mollusques, crustacés, poissons, oiseaux.
- La mangrove calédonienne est encore mal connue. Les publications scientifiques la concernant sont rares si l'on excepte la thèse de Thollot sur les poissons, un mémoire de maîtrise de géographie (O. Hoffer, 2004) et une petite synthèse publiée au CDP (Lebigre, 2004). Un gros financement vient cependant d'être accordé sans appel d'offres pour une cartographie complète... en 6 mois.
- Si l'on met à part une importante partie du littoral du Grand Nouméa, l'état des mangroves calédoniennes est plutôt bon à excellent. Cela est rassurant quand on connaît les importantes **fonctions** (valeur instrumentale en biens et en services) de ce milieu et les **usages** qui s'y attachent, notamment la pêche aux crabes *Scylla serrata*. Cette espèce semble souffrir d'une ponction un peu trop forte localement.
- Contrairement à une idée répandue, les mangroves calédoniennes semblent globalement en voie de **progradation**, ou en termes plus clairs se développent, grâce à l'apport de sédiments terrigènes provenant de bassins versants en érosion, notamment du fait de la présence d'exploitations minières. C'est le cas dans le delta de la Poya par exemple.
- Jusqu'à présent, à l'initiative de l'IFREMER, la crevetticulture s'est faite aux dépens des tannes, recolonisés ou non par *Avicennia*, et non de la mangrove. Il y a cependant lieu de rappeler ce principe pour l'avenir.
- A Nouméa, plusieurs centaines d'hectares de mangrove ont disparu depuis le XIXe siècle. Il n'y a là rien d'exceptionnel, l'artificialisation du rivage du fait du développement urbain étant un phénomène banal dans le monde.
On peut cependant regretter que des destructions soient encore perpétrées sans discernement et sans programme de restauration par compensation.

A l'heure actuelle, deux des dernières mangroves urbaines de Nouméa sont **extrêmement menacées** :

- celle résiduelle de **Rivière Salée**, pourtant spectaculaire devrait être considérée par la mairie de Nouméa et la Province Sud comme une chance incroyable de mettre en scène à faible coût un vrai joyau écologique, avec des tombées positives pour l'image de la ville à l'international. Au lieu de ça les atteintes à cette mangrove se multiplient.

- idem mais dans une moindre mesure pour la mangrove de **Ouémo**.

D'une manière générale, la Province Nord et la Province Sud ne manifestent que très peu d'empressement pour classer les marais à mangrove les plus remarquables de Nouvelle-Calédonie. La législation sur la zone des pas géométriques et l'obligation de servitudes permettant un accès au domaine maritime ne sont presque jamais respectées. Une partie des marais à mangrove de la Grande Terre est hérissée de barbelés ce qui en rend l'accès difficile pour d'éventuelles études.

Dans l'étude d'impact présentée en avril 2005 par le bureau de consultants Roche à propos du projet Koniambo, la mangrove n'a été ni étudiée, ni prise en compte. Cela semble symptomatique de l'intérêt porté à cet écosystème.

*Jean-Michel Lebigre, professeur des universités, Géographie
Université de la Nouvelle-Calédonie*



Annexe n° VI

I. Etat de la situation en Nouvelle Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie est considérée comme l'un des hauts lieux de la biodiversité marine. Elle possède une forte diversité des espèces marines et de leurs habitats. En plus des habitats non récifaux, tous les types de récifs sont représentés: récifs frangeants, récifs intermédiaires et récifs barrières. La grande barrière de corail est la deuxième plus grande barrière au monde avec une longueur de 1 600 km qui entoure le plus vaste lagon du monde.

Les phénomènes qui peuvent perturber son équilibre fragile sont de deux types: les perturbations naturelles et les perturbations humaines (ou anthropiques).

Les perturbations naturelles sont principalement les cyclones. Les cyclones en Nouvelle Calédonie ne sont pas une menace directe sur l'équilibre du récif du fait de leur nombre peu important et de leur amplitude faible. Les blanchissements du corail en Nouvelle-Calédonie ont jusqu'à présent été rares et peu étendus (blanchissements de 1998 et de 2002).

La prolifération épisodique de l'Acanthaster (étoile de mer se nourrissant du corail) n'a jamais pris des proportions dangereuses comme il a pu être observé sur la grande barrière de corail de l'Australie.

Les perturbations anthropiques sont de plusieurs ordres : réchauffement de l'atmosphère du à l'effet de serre, hyper sédimentation due à l'érosion terrestre, prélèvement direct des ressources, pollutions diverses, détérioration du récif et dégradation du littoral.

La menace grandissante est l'importante pression de l'activité humaine sur le milieu marin. La Nouvelle Calédonie a pour le moment une faible population par rapport à sa superficie, dont 60 % de ses habitants vivent sur 1 % de toute sa superficie, mais comme tout autre pays, ce nombre va s'accroître dans les années à venir. Afin de cohabiter, il est nécessaire de mettre en place des réglementations pour une exploitation durable du milieu marin, qui est souvent une des ressources principales de la population locale.

La réglementation des réserves mise en place pour protéger la faune et la flore n'est souvent pas respectée et la pêche abusive dans les autres zones est très fréquente.

Les réserves sont insuffisamment protégées du braconnage, les effectifs des contrôleurs sont encore insuffisants. Par ailleurs, les sanctions ne sont pas assez dures et trop peu souvent réellement mise par la suite en application.

En dehors des zones de réserve, de nombreux pêcheurs plaisanciers ne considèrent pas les tailles limites de pêche des espèces et prélèvent souvent un nombre trop important d'individus.

L'écologie du récif corallien et surtout le corail sont très peu connus du public. La sensibilisation du public à la biologie du corail est insuffisante.

La dégradation du littoral et sa répercussion sur le milieu marin ne sont que peu prises en compte. Les problèmes de déforestation, l'aménagement du littoral, la dégradation de la mangrove, l'utilisation de pesticide et d'engrais chimique en

agriculture, sans parler des rejets urbains et autres, ont un effet direct de pollution chimique et d'apport terrigène sur le milieu marin.

La prise de conscience du public de la richesse de notre lagon est encore minime. Certaines espèces marines, qui sont en voie d'extinction dans d'autres pays et dont la pêche est interdite, sont encore abondantes dans notre lagon mais aucune réglementation de taille minimale de pêche n'est appliquée. Faudra-t-il attendre que ces espèces arrivent à un nombre critique pour que l'on commence à sensibiliser et à réglementer ?

II. Problématiques :

Les problématiques se posent dans les domaines suivants : réglementation, gestion des déchets, mines, santé et qualité de vie, éducation-sensibilisation-culture, écotourisme et valorisation de la biodiversité marine de la Nouvelle-Calédonie.

Concernant la réglementation on constate une carence législative et une mise en application déficiente des lois déjà existantes.

De façon générale les lois existantes ne comportent pas de caractère dissuasif ou répressif suffisant pour stopper les atteintes à la biodiversité.

Le manque de moyens de surveillance et de répression (bateaux, personnel) est un frein important à l'application des lois.

De plus les contrôleurs ne sont pas assermentés à verbaliser.

Il n'y a pas de normes en ce qui concerne la réglementation des pollutions et les rejets en mer. De plus, la Nouvelle-calédonie s'achemine vers une classification partielle de son récif au Patrimoine Mondial.

Enfin, on constate un manque de coopération et de coordination entre les Provinces en matière de réglementation.

Concernant la gestion des déchets, il est à noter une particularité du milieu marin qui est de recueillir en fin de cycle les déchets de toute origine (air, terre, eau douce).

Nous déplorons :

- un nombre de stations d'épuration très insuffisant,
- des problèmes de normes de rejets : métaux lourds, matières en suspension, matières organiques...
- une utilisation abusive et sans contrôles de produits toxiques : pesticides, acaricides, insecticides, engrais,
- des rejets atmosphériques (centrale SLN et la future centrale électrique Prony énergie) très polluants, très importants,
- une absence quasi totale de filière de recyclage : décharges sauvages, déchets ménagés et industriels,
- un manque d'information et de sensibilisation sur le peu de recyclage qui existe,
- des remblais : mangroves, zone côtière.

En ce qui concerne le secteur minier le « nickel roi » évince les autres perspectives économiques.

- Le projet Koniambo prévoit le creusement d'un port en eau profonde et d'un chenal d'accès à travers le lagon NW pour les bateaux de gros tonnages.

Le creusement de ce chenal, de dimensions colossales (4000 m x 250 m x 12 m) va nécessiter le déplacement de 2 millions de m³ de sédiments, ce qui va détruire la

flore et la faune sur plusieurs km². De plus, ces sédiments seront déversés le long de la pente externe sur des fonds de 1000 m. Il est évident que les particules fines vont se déposer le long de la barrière récifale sur plusieurs km. Il n'y a eu aucune étude sérieuse des impacts prévisibles sur la biodiversité.

- Goro : le problème du manganèse est aujourd'hui reconnu mais d'autres déchets toxiques (chrome hexavalent) sortiront du tuyaux + eau à 40°C et eau douce en grande quantité.

En dehors de ce qui devrait sortir de ce tuyau, la dévégétalisation du secteur accentuera considérablement l'érosion et provoquera en mer une hypersédimentation. C'est surtout ce phénomène qu'il faut surveiller. L'hypersédimentation s'étale avec les courants, elle obscurcit l'eau et diminue la productivité. Les sédiments déposés tuent les organismes filtreurs, dont les coraux, et, en formant une pellicule de sédiments fins, s'opposent à la fixation de nouvelles larves. L'hypersédimentation est donc de loin la plus grave des pollutions car elle est quasiment définitive.

- De façon générale le développement économique rapide est privilégié, alors que La Charte de l'Environnement prévoit « Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins » et que « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. » (Art. 5.)

Concernant la santé et la qualité de vie à long terme, les émissions de gaz à effet de serre en Nouvelle-Calédonie sont importants par rapport à la faible population. A ce jour trop peu de mesures ont été prises pour généraliser l'utilisation des énergies renouvelables (photovoltaïque et autres). La Nouvelle-calédonie tire son énergie de la combustion de carburants fossiles à 95 %. Rappelons que ces pratiques sont responsables du réchauffement climatique et de ses conséquences : montée des eaux, augmentation des phénomènes climatiques extrêmes. Rappelons également que le CO₂ est responsable de l'acidification des océans et fait ainsi courir un grand danger aux organismes à squelette calcaire (coraux, plancton à la base de la chaîne alimentaire marine). Les métaux lourds et autres toxiques bioaccumulables ont de graves répercussions sur la santé humaine.

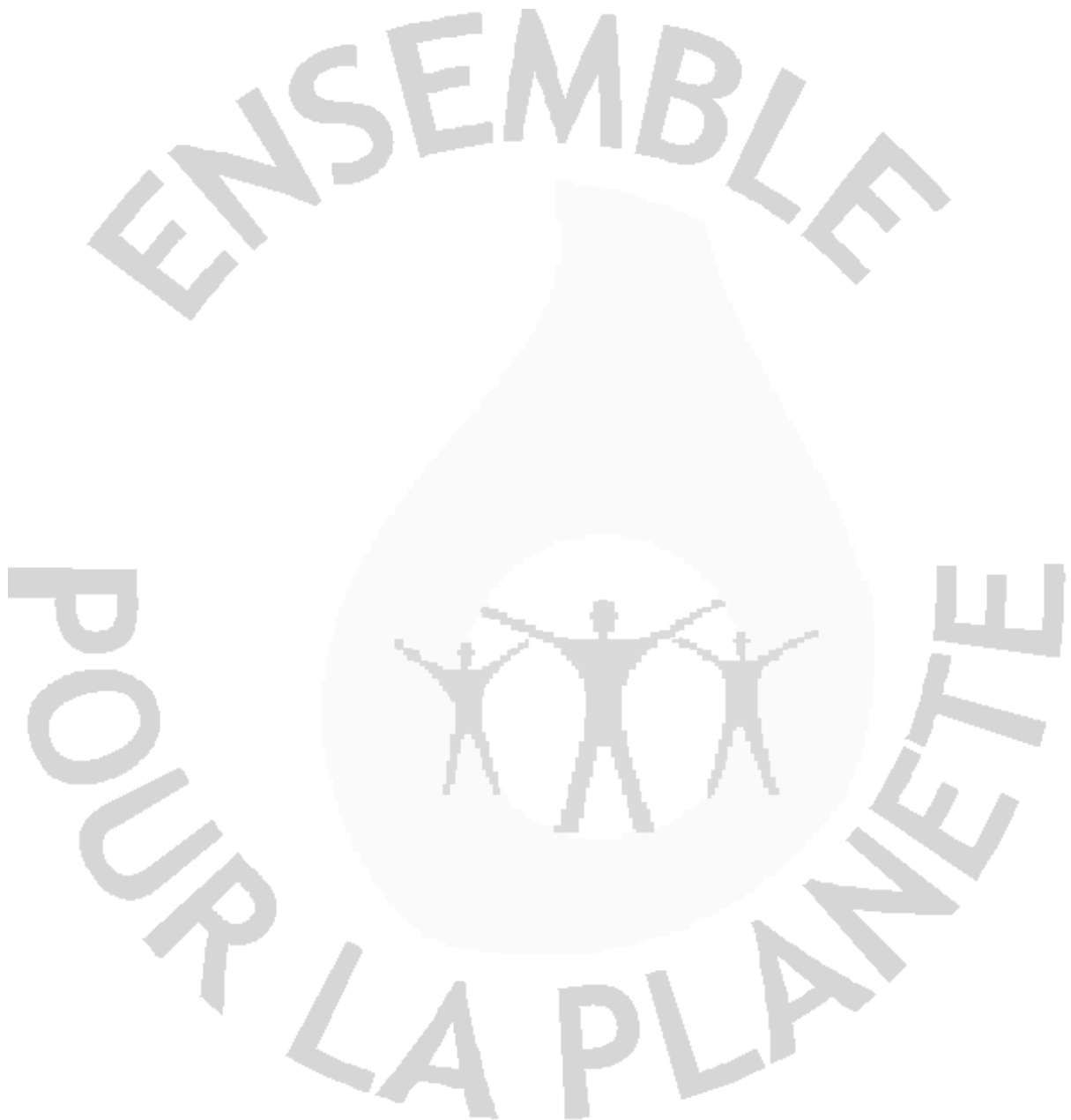
En ce qui concerne l'éducation, la sensibilisation et la culture, on constate une méconnaissance de la biodiversité marine : l'importance de son rôle, sa fragilité et sa qualité exceptionnelle en NC.

On constate également un manque alarmant de sensibilisation et de formation des décideurs, de la gendarmerie et de la fonction publique en général. L'éducation du jeune public est à systématiser, pour ce faire les enseignants doivent eux aussi être formés. L'information sous forme de panneaux sur le terrain fait défaut (ex des baleines).

De façon générale, on constate un manque d'information du public sur les textes environnementaux ce qui est contraire à la Charte de l'Environnement qui prévoit

que : « Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

En ce qui concerne la valorisation de la biodiversité et l'écotourisme on constate une forte dégradation des ressources pour la plongée sub aquatique. Il y a trop peu d'écotourisme et d'initiatives éco touristiques.



L'AGRICULTURE

Annexe n° VII

Etat des lieux de l'impact sur l'environnement de l'élevage en Nouvelle-Calédonie

Dans l'optique d'une production bovine standardisée et sélectionnée, on a perpétué et encouragé depuis des décennies l'emploi massif d'acaricides, conséquence d'un choix d'un cheptel bovin inadapté aux conditions climatiques et parasites régnant en Nouvelle-Calédonie. Récemment les éleveurs ont vu apparaître des tiques multi-résistantes à l'ensemble des produits employés, sauf l'IvomecGold ND, mais pour combien de temps encore...

L'emploi à grande échelle de produits tiquicides tel que l'AMITRAZ (TACTIK ND) ou la DELTAMETHRINE (BUTOX ND) a permis l'expansion de la filière bovine calédonienne pour quelques décennies. Des tonnes de produits hautement toxiques pour le milieu naturel et pour l'homme ont été déversés sur le Territoire, dans les creeks menant au lagon et autour des habitations. On est loin d'évaluer à ce jour l'ensemble des conséquences sur l'écosystème et la santé humaine de telles pratiques.

Par ailleurs, seuls quelques dizaines d'années d'utilisation de ces produits ont suffi aux acariens pour développer des résistances.

L'adoption de races rustiques (Brahmane) adaptées aux conditions climatiques calédoniennes et ne nécessitant pas de traitements antiparasitaires est certainement une piste à suivre.

Etat des lieux concernant l'agriculture et l'emploi de pesticides

Par l'utilisation de pesticides, l'agriculture est une profession qui touche à la santé, sans être organisée en Ordre professionnel.

Il devient indispensable d'instituer des règles de déontologie et d'entretenir le concept d'éthique quand on réalise des interventions ayant des conséquences sur la sécurité des populations. Parmi 187 pesticides couramment utilisés, 30 sont inscrits au tableau A (liste 1 des pharmaciens) répertoriant les produits particulièrement dangereux. Ils sont en vente libre et délivrés sans contrôle de traçabilité. En superposant la carte de répartition des cancers de la thyroïde à celle de l'usage du Thiodan (Endosulfan), Il semble apparaître une relation entre les deux phénomènes.

Voici un état datant des homologations remontant à l'an 2000 des pesticides à bannir en NC.

Matière Active	Noms commerciaux	Usage	DL
Azinphos-Ethyl	Guzathion	I. OP- Thio	17,5
Chlorfenvinphos	Birlane	I. OP	10
Dimethoate	DIMEZYL 40 Dimetoat Rogor Perfektion Techn'oate Systoate CHIMAC DIM	I. Sys.	320
Endosulfan	Thiodan Techn'ufan Drifène ENDOSULFAN 350 EC ROCKY CHIMAC ENDO	I. OC-S	50
Ethiophencarbe	Cronéton	I. Carb.	411

Fenitrothion	Folithion Sumifen Fénibel Paluthion Dotix Techn'itro 50	I. OP --Thio	250
Heptenophos	Hostaquick	I. OP Sys.	96
Methamidophos	Tamaron Monitor	I. Ac. OP	30
Phosalone	Zolone	I.Ac. OP	120
Pyrimicarbe	Pirimor	I.Carbam. Sys	147
Thiodicarbe	Skipper Larvin Sloggy	I. carb.	66
Trichlorfon -> Dichlorvos	Dipterex 80	I. OP	630
Parathion Methyl	Keltane	I. OP	14
Disulfoton	Disyston Solvirex Acaphyd	I	8,6
Chlorpyriphos-Methyl	Nuvagrain Folimat	I.	2140
Phosphure d'Al.	Gastoxin Phostoxin	I. (Grain)	
Dichlorvos	Dichlorvos Dédévap	I. Esther P	100
Idofenphos	Nuvanol	I. Batiments)	2100
Fenpropathrine	Danitol	I Acaricide	54
Propéthamphos	Safrotin Tenebrex Nœxine Mesurol	I	119
Mercaptodimethur Methiocarbe Aldrine		I Molu. arthr.	100
Phosmet	Imidan	I. OP-S	230
Terbufos		I	2
Oxamyl	Vydate	I	6
Tetrachlorovinphos		I	4000
Paraquat	Gramoxone Nuquat	H.	157
Bromophos E.	Nexion Rhodianex	I. Ac. OP-Thio	3750
Phosphamidon	Dimécron	I. OP Sys.	17
Sulfotep	Bladafum	I. OP fumi.	5
Dinosebe (DNBP)	Tribusan NNP 20 Persevtox Phénotan Dinaphyt Aretit Sélective Topfane	H.	58
Toxaphène	Camphechlore	I	90
Carbosulfan	Curater	I	8
Chlormephos	Dotan	I	7
Chloropyriphos Me.	Nuvagrain Reldan	I	2140
Demeton-S-methyl		I	37,5
Dibromure d'éthyl.	Dibromethane	I. Nem.	146
Diethion (Ethion)	Rhodocide	I. Tiques	208
Diflubenzuron	Dimilin	I	4650
Dioxathion	Ovicar	I	43
Diquat	Reglone	H	231
Fenchlorphos	Nankor Occi	I	1740
Fentine-acetate		F	
Formothion		I. Sys	365
Monocrotophos		I Acaricide	8
Carbophenotion		I	30

Coumafene	Warfarin	D. Rat.	3
Acide cyanidrique	Zyklon B	I. Stocks	10
Thiomethon + (endosulfan)		I. OP-Thio Sys.	120
Vamidothion	Sepaphid	I	105
Phenamiphos		I. Ném.	15
Dialiphos	Torak	I	53
Aldicarbe	Temik	I. néma	93
Triazophos	Hostathion	I. OP-Thio	66
Oxydemeton-Methyl		I. OP- Thio Sys.	65
Dimefox	Terra-Sytol	I. Sys.	1
Huiles jaunes DNOC	Dinitrol	I	
	Sepic		
Nicotine	Hypnol	I. -S	50
Dicofol	Callifol	Ac. Carbinol	809
	Kelthane		
	Carbax		
Arsenite de Na & Oxyd. Sauf dimethyl-AR. de NA Pyrimiphos M.	Prodalummol	F	10
	ACTELIC 50 EC	I.	2050
	ACTELIC DUST		
Pyrimiphos meth + Permétrine	ATTACK	I.	300
Bromure de M. + Chloropicrine	Terr-o-gas	I. Némat.	
	BM 33		
	Naled		
Malathion	Maldisson ULV	I.	2800
	CALLIMAL 50 EC		
Formétanate	DICARZOL 200	I.	190
Endosulfan + Parathion éthyl	DRIFENE AP	I.	43
Ométhoate	FOLIMATE	I. OP	50
Carbofuran	FURADAN 100 G	I. Syst.	8
	Pilarfuran		
Azinphos Méthyl	GUSATHION M & XL	I. OP	16
	Alfacron		
Diazinon	KNOX OUT VO 240	I.	300
	Diazinon 20G		
	Bazudine 18,5 %		
Fenthion	LEBAYCID liquide	I. Thio	190
		I. Carb.	
Méthomyl	NUDRIN		17
	Lanate		
Acéphate	ORTHENE 75	I. OP	945
Parathion Ethyl	PACOL 4,5	I. OP	3,6
Mévinphos	PHOSDRIN w 10	I. Sys	3
Dicofol + Tétradifon	TEKELDION	I.	
Délib 335			
Méthidathion	ULTRACIDE 20 L	I.	25
Pyrazophos	AFUGAN CE	F.	286
Ethoprophos	MOCAP 20L	I. Ném.	62
Prothoate		Ac.	8
Scillirosiode	Silmine	D. Rat	0,43
Trichloronate		I. sol	16
Dicofol + Diéthion	Acafor	I Ac	
Paraquat	Calliquat	H.	157
	Gramoxone		
Diquat + Paraquat	Parquat plus	H	
	Preeglone		
Endosulfan ULV	Endosulfan 240	I	50
Dinoterbe	Herbogil	H	62
Pyrimicarbe + Cyalothrine	Karate	I	
Diazinon + perméthrine	Averte	I	
Deltaméthrine + hepténophos	Decis B	I	66
Méthomyl + Tricosène	Dy Fly Plus	I	
Iodofenfos	Nuvanol	I OP	2100
Bromadiolone		D. Rat.	1,25

La délibération n° 334 du 11 août 1992 précise art. 24 que les matières actives sont classées selon les tableaux A et C.

La Délibération n° 335 du 11 août 1992 stipule :

Art. 4 ... Il est tenu un registre PUBLIC des homologations contenant les informations suivantes : Nom du produit commercial, du fabricant, de la matière active, de

l'usage et restriction d'usage.

Il est indispensable d'appliquer cette délibération afin que les agriculteurs soient tenus informés de la dangerosité des produits.

Certains produits bannis par le Bureau International du Travail (BIT) sont d'usage courant en Nouvelle-Calédonie.

Tableau des pesticides bannis par le Bureau International du Travail

Dimilin	Diflubenzuron	Insecticide	A
ACTELIC 50 EC			
ACTELIC DUST	Pyrimiphos M.	Insecticide	A
KNOX OUT VO 240			
Diazinon 20G			
Bazudine 18,5 % Durvos	Diazinon	Insecticide	A
AFUGAN CE	Pyrazophos	Fongicide	A
DICARZOL 200	Formétanate	Insecticide	A
LEBAYCID liquide	Fenthion	Insecticide	
Thio	A		
MOCAP 20L	Ethoprophos	Insecticide Ném.	A
FOLIMATE	Ométhoate	Insecticide OP	A
ULTRACIDE 20 L	Méthidathion	Insecticide	A
NUDRIN			
Lanate	Méthomyl	Insecticide Carb.	A
GUSATHION M & XL			
Alfacron	Azinphos Méthyl	Insecticide OP	A
FURADAN 100 G			
Pilarfuran	Carbofuran	Insecticide Syst.	A
PACOL 4,5	Parathion Ethyl	Insecticide OP	A
PHOSDRIN w 10	Mévinphos	Insecticide Sys	A
DRIFENE AP	Endosulfan + Parathion éthyl	Insecticide	A
ATTACK	Pyrimiphos meth + Permethrine	Insecticide	A
Terr-o-gas			
BM 33			
Naled	Bromure de M. + Chloropicrine	Insecticide Némat.	A
TEKELDION	Dicofol + Tétradifon		
Délib 335	Insecticide	A	
DIMEZYL 40			
Dimetoat			
Rogor			
Perfektion			
Techn'oate			

Systoate				
CHIMAC DIMTechn'oateRogorSystoate	Dimethoate	Insecticide Sys.	A	
ORTHENE 75	Acéphate	Insecticide OP		
	A			
GARLON INOV *	Triclopyr acide	Herbicide	C	
ETHREL 48	Etéphcn	D. Régule tomate	C	
BASACRAN	Bentazone	Herbicide	C	
BLITZEM	Métaldéhyde	D. Mollu.	C	
THIRAME 80	TMTD	Fongicide	C	
IMAZAGARD 750	Imazalil	Fongicide	C	
DURSBAN 4				
Dursban 2				
LorsbanLorsban	Chlorpyriphos-Ethyl	Insecticide OP	C	
ELLIOTRIL				
Totril	loxynil	Herbicide	C	
PEROPAL 25	Azocyclotin	Ac. Insect.	C	
Sevin				
Bug Master	Carbaryl	Insecticide Carb.	C	
RACUMIN BLOCTomorin	Coumatétralyl	Rodenticide	C	
Biokassol	Chlorate de sodium -	Herbicide	C	
COSMIC				
Network				
Kalach				
GLYPHOSATE 360				
ROUND UP				
Glyphogan				
WIPE OUT 360				
Weedmaster	Glyphosate	Herbicide	C	

Les pesticides les plus dangereux pour l'homme (* utilisés en Nouvelle Calédonie) sont :

- 1) Pour le système reproductif
 - Benomyl *
 - Thiophanate methyle *
- 2) Pour leur toxicité systémique
 - Dichloropropène *
 - Paraquat *
 - Methomyl *
 - Aldicarbe *
 - Methamidophos *
- 3) Cancérogènes
 - Dichloropropène *
 - Manèbe *
 - Diuron *
 - Chlorothalonil *
 - Mancozèbe *
- 4) Inhibiteurs de la cholinestérase
 - Chlorpiriphos *

- Diazinon *
 - Methomyl *
 - Malathion *
 - Aldicarbe *
 - Les carbamates en général
- 5 Contaminant de la nappe phréatique
- Diuron *
 - Aldicarbe *
 - Métholachlore
 - Atrazine *

Plusieurs études révèlent que les règles de sécurité sont peu respectées par les utilisateurs et manipulateurs.

Certaines croyances persistent quant à la « résistance professionnelle » par insensibilisation aux empoisonnements (mithridatisation), ce qui est totalement faux. Les élus sont confrontés au dilemme posé par la nécessité de prendre des mesures jugées impopulaires, tandis que la satisfaction des exigences à court terme produit un confort immédiat que valorisent les électeurs. L'apporteur du traitement des gîtes larvaires de moustiques se protège à l'aide de combinaisons et masques filtrants, tandis qu'aucune mesure n'est prise envers les habitants concernés par le danger des produits épanchés : malathion, gaz-oil, pyrèthrinoïdes... Il est à noter que la nébulisation présente l'inconvénient de projeter des gouttes fines et légères capables de pénétrer profondément l'appareil respiratoire ou de subir une dérive les portant loin du lieu à traiter. Les effets néfastes des pesticides sur la santé sont majorés près des lieux de dispersion et pour les femmes enceintes ou les enfants...

Discussion sur les OGM dans les cultures et l'alimentation des élevages :

Au cours de l'atelier de rédaction de ce texte, il a été souligné que les fabricants d'aliments pour l'élevage (y compris aquaculture) ne peuvent certifier l'absence d'OGM et d'antibiotique. Une discussion a été engagée sur la nécessité de proscrire les OGM, notamment les PGM (Plantes Génétiquement Modifiées). Certains intervenants ont alors soutenu qu'en réalité, tout dépendait de l'usage qu'on en fait. Il est finalement ressorti que l'important est d'appliquer le principe de précaution : pas d'utilisation des OGM tant que nous n'avons pas une connaissance suffisante des effets directs et indirects de ces pratiques sur un temps suffisamment long.

Etat des lieux concernant les productions de litchi

Roger Talamona pense que le réchauffement climatique et la diminution de l'intensité et de la durée de la période fraîche est à l'origine d'une baisse de la production de litchi.

Etat des lieux concernant la sylviculture

Afin de lutter contre la sécheresse et contre l'augmentation du taux de CO2 dans l'atmosphère il faudrait, entre autres mesures, planter des arbres.

La sylviculture porteuse d'emplois permet de fixer les agriculteurs afin de lutter contre l'exode rural (200 emplois agricoles par an depuis 10 ans). Roger Talamona plante des Kaori, Araucaria, Mahogani, Red cedar, Sandragon, Teck, utilisables en charpente ou ébénisterie. Le santal est une essence à promouvoir en priorité, compte tenu de sa forte valeur ajoutée.

Etat des lieux de l'impact de l'aquaculture sur l'environnement

En ce qui concerne l'utilisation des antibiotiques en éclosion :

- les protocoles officiels d'utilisation des antibiotiques sont obsolètes ;
- il y a absence d'analyses, de contrôle, et de mesures (protections, formation) visant à assurer la sécurité du personnel vis à vis de ces produits ;
- il y a absence de normes d'équipement et d'installations de traitement des rejets (bassins tampon).

Il serait nécessaire de :

- contrôler et déclarer l'origine des aliments et leur composition ;
- réduire et contrôler l'usage du métabisulfite de sodium.

Concernant l'aquaculture en général, si on a cru qu'elle pouvait résoudre les problèmes de surexploitation des ressources marines, on sait aujourd'hui qu'il n'en est rien bien au contraire puisque les espèces élevées doivent être nourries avec de la farine de poisson.

Etat des lieux des sols et des cours d'eau

Il est important de protéger les cours d'eau par un périmètre boisé interdit à la coupe, beaucoup étant asséchés à cause de la disparition d'un liseré forestier, de contrôler le pompage des cours d'eau pour l'irrigation

Le défrichement doit être accompagné d'un contrôle par des spécialistes pour sensibiliser les agriculteurs aux dangers de l'érosion.

Les terres arables sont l'objet d'un trafic pour recouvrir les nouveaux lotissements, conséquence : des propriétés sont à l'état de ruine à cause de la vente de la couche fertile. Il faudrait un système d'autorisation pour éviter des décapages de la faible couche fertile.

De même, il importe de contrôler plus sérieusement l'extraction du schiste : des propriétés se transforment en carrière avec parfois des modifications du paysage ruineuses comme l'arasement de buttes littorales qui favorisent une salinisation des plaines ou la disparition de collines qui favorisent les éboulements.

L'élevage de cerfs est un désastre écologique sur la côte ouest: il faut encourager l'alimentation des animaux par fourrages et une plus grande rotation des animaux sur les parcelles pour permettre une repousse. Il ne faut surtout plus subventionner ce type d'élevage qui ne consiste qu'à enfermer des animaux sauvages en grande quantité sans se soucier de la disparition des pâturages.

On peut préconiser aussi le reboisement par des systèmes de haies le long des clôtures grâce à des subventions.

LA SANTE et L'ALIMENTATION

Annexe n° VIII.1

Etat des lieux

Les atouts remarquables dont dispose le Pays, en terme de qualité de vie par exemple : une situation géographique à l'écart des grandes métropoles urbaines, une pression démographique modérée, des conditions climatiques enviables, des grands espaces de nature sauvage, des sources de pollutions localisées, devraient logiquement induire une bonne santé des populations. Cette image idyllique peut se trouver renforcée par une information relativement parcimonieuse sur les pathologies sévissant sur le Territoire. Seules quelques campagnes médiatiques sur la dengue ou le sida troublent parfois cette image et nous rappellent que le Pays n'échappe pas aux problèmes de santé qui affectent les populations partout dans le monde. On y trouve à la fois des maladies étroitement associées à des conditions de vie précaires de population à faible niveau de vie (RAA, leptospiroses, gales, carences alimentaires...), mais aussi des maladies typiques des pays à haut niveau de vie (obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète, dépressions ...). On y observe aussi des problèmes plus particuliers : des taux anormalement élevés de cancers de la thyroïde, d'asthme et de maladies liées à la présence d'amiante (cancers du mésothéliome).

Autrefois, les gens utilisaient pour se soigner les ressources de leur entourage. L'utilisation des plantes faisait partie des pratiques ancestrales qui se transmettaient de génération en générations pour se guérir. Aujourd'hui ces connaissances tendent à disparaître et on va voir le médecin.

De façon générale, la santé est un sujet dont on parle peu, qui fait peur, sur lequel on dispose de peu d'informations.

Cette nébuleuse contribue à développer chez les gens, une espèce de fatalisme face à la maladie, le sentiment qu'il s'agit d'un domaine qui est réservé aux spécialistes, qui est du ressort d'une lointaine administration, et sur lequel on n'a aucune prise.

Or la plupart des maladies qui sévissent en Nouvelle Calédonie sont liées à des problèmes d'hygiène corporelle, de salubrité de l'habitat, d'hygiène alimentaire ou environnementale sur lesquels on peut agir préventivement.

La question est donc de définir comment permettre à chacun de retrouver sa part personnelle de pouvoir pour agir sur son état de santé, comment aider chacun à exercer sa responsabilité de citoyen en lui donnant les connaissances nécessaires et les moyens de prévenir et de se prémunir contre un certain nombre de maladies. Comment développer chez les gens un comportement responsable face à la maladie ?

Ce comportement doit s'inscrire dans une politique sanitaire globale sur la base d'un état des lieux à partir d'indicateurs chiffrés et d'un plan d'action en fonction des priorités, faisant l'objet d'une large communication. Comment dresser cet état des lieux, quels indicateurs utiliser, quelles seraient les priorités ? Comment les communiquer ?

Un tour de table a permis de recenser les représentations de chacun sur les principaux problèmes de santé en Nouvelle-Calédonie. Voici les maladies citées en vrac: cancers liés à la consommation de tabac, d'alcool et à la pollution de l'air, allergies, asthmes, diabète, gale, RAA, furoncles, angines, maladies liées à l'amiante et à la trémolite, cancers de la thyroïde, problèmes respiratoires par fumées dans les cases, MST, sida. Ont également été cités des problèmes de santé liés à des problèmes de société : alcool, tabac, cannabis, kava, suicide. Il a été constaté un déficit important d'informations sur tous les problèmes de santé relatifs à l'environnement, et des personnes se sont interrogées sur les travaux et les recherches de la Scal-air, chargée de contrôler la qualité de l'air.

La Nouvelle-Calédonie détient le triste record mondial des cancers de la thyroïde.

« Le cancer de la thyroïde est un cancer rare, puisqu'il ne représente en France que 1% des cancers. Sa fréquence est en revanche plus élevée chez la femme (environ 2 à 3 fois plus que chez l'homme) et variable suivant les régions du monde. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie connaît la plus forte fréquence de cancers de la thyroïde chez les femmes (sources CEA sur www.cea.fr). »

« L'incidence du cancer de la thyroïde en Nouvelle-Calédonie est la plus élevée au monde, en particulier chez la femme, un phénomène à ce jour inexplicable, a récemment rapporté une publication médicale.

Dans sa dernière édition, le Bulletin Médical calédonien et polynésien a indiqué qu'en 2002, l'incidence du cancer de la thyroïde chez la femme en Nouvelle-Calédonie est de 50,8 cas pour 100.000 habitants et de 9,3 cas chez l'homme. Ces chiffres sont respectivement 17 fois et près de 8 fois supérieurs aux moyennes mondiales.

Alors que les irradiations ont été identifiées comme un facteur pouvant provoquer ce cancer, le journal note également que l'incidence de la maladie chez la femme en Biélorussie, à proximité de Tchernobyl où a eu lieu un accident dans une centrale nucléaire, est de 16,2 cas pour 100.000. Les statistiques montrent également que la population mélanésienne de Nouvelle-Calédonie est plus touchée, avec un risque trois fois supérieur à celui des Européens. L'évolution de la maladie est en outre jugée préoccupante puisque le nombre de cas de cancers thyroïdiens est passé de 21 en 1991 à 54 en 2002.

"Le cancer de la thyroïde est un cancer multifactoriel et on ne parvient pas à déterminer le facteur prédominant. L'incidence en Nouvelle-Calédonie mériterait des recherches approfondies", a déclaré Patrick Piller, chef du service ORL du centre hospitalier de Nouméa.

L'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) a effectué entre 1993 et 1999 une étude épidémiologique dont l'analyse des données est toujours en cours.

Des scientifiques ont évoqué la piste nucléaire, faisant remarquer que la Nouvelle-Calédonie se situait au centre d'un quadrilatère, formé par deux régions au sud et à l'ouest de l'Australie, les îles Marshall et les atolls de Mururoa et de Fangataufa en Polynésie française, où des essais nucléaires ont été effectués. Selon Patrick Piller, des analyses sur les patients calédoniens auraient cependant exclu "le rôle d'une irradiation externe".

Une thèse universitaire de 1999 avait évoqué la piste de pesticides, mais aucune preuve scientifique n'atteste cette hypothèse. »

Source : AFP



Annexe n°VIII.2

Etat de la situation de l'alimentation en Nouvelle-Calédonie

S'il n'existe pas de déficit alimentaire quantitatif pouvant engendrer des situations de famine, la situation alimentaire, après s'être améliorée au cours de la première partie du siècle précédent, s'est considérablement dégradée sur le plan qualitatif en raison de graves déséquilibres alimentaires qui se sont développés au sein de la population.

Les déséquilibres provoquent l'apparition et l'extension de maladies nouvelles et lourdes qui prennent une allure endémique et entraînent un coût socio-économique très important qui devient insupportable pour la population.

Il est donc urgent de prendre des mesures pour y remédier, c'est-à-dire de **modifier les comportements alimentaires**.

Les affections nouvelles liées en grande partie à des déséquilibres alimentaires sont :

I. **Le diabète de type 1** qui touche 4 % de la population et ne cesse de se développer, alors qu'il y a 50 ans il touchait 0,1 % de la population. Si aucune mesure n'est prise on peut estimer qu'il touchera dans 20 ans 8 % de la population.

II. Les cancers de tous types et en particulier du **tractus digestif**. Sans en être la cause unique, ils renforcent les effets des autres pollutions provocatrices de cancer : insecticides, pesticides, fumées toxiques etc. Alors que leur taux était évalué à 1 % de la population, il est en passe d'atteindre 6 %. Si rien n'est fait, on peut l'évaluer à 10 % dans 20 ans.

III. Les maladies vasculo-cardiaques avec leurs multiples manifestations : hypertension, artériosclérose, perturbations de la circulation artério-veineuse, embolies, thromboses, accidents cardiaques. Leur fréquence est estimée à 10 % et ne cesse de croître.

Des études scientifiques multiples et de très haut niveau sont là pour prouver que ces maladies lourdes sont liées à des comportements alimentaires, dont la **nocivité** est souvent ignorée du public :

- D'une façon générale, le déséquilibre de la ration alimentaire présente une hyperconsommation en sucres et en lipides, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Correcte	Actuelle
Protides	33 %	11 %
Lipides	22 %	37 %
Glucides	45 %	52 %

Composition globale de la ration alimentaire :

- Une hyperconsommation du sucre blanc ultra raffiné doué seulement d'un pouvoir calorique et dépouillé de la quasi-totalité de ses composants naturels.
- Cette hyperconsommation se manifeste par une augmentation anormale du pouvoir sucrant des aliments courants, et par un comportement de grignotage d'aliments sucrés tout au long de la journée : bonbons, gâteaux sucrés, boissons sucrées type SODA.

- Une consommation trop élevée d'huiles saturées extraites à chaud avec l'intervention de solvants chimiques et de fritures qui provoquent l'apparition de la réaction de Maillard génératrices de produits cancérigènes.
- Une consommation trop élevée de protéines animales par rapport à celle de protéines végétales, en particulier de viande rouge, cette hyperconsommation étant un co-facteur de cancérogenèse.
- Une ration alimentaire trop riche en calories par rapport aux activités physiques quotidiennes. Du fait du manque d'exercices, l'organisme n'arrive pas à brûler les calories ingérées. Il s'ensuit des effets de stéatose avec dépôt de plaques athéromateuses.
- Une hyperconsommation d'exhausteurs de goût contenant des produits chimiques de synthèse, ayant souvent un effet cancérigène à long terme.
- La consommation involontaire de produits chimiques polluant les végétaux et les fruits à base d'engrais, de pesticides ou de leurs dérivés.

Cette pathologie liée à des comportements alimentaires déviants entraîne certes des souffrances mais un coût socio-économique constitué par :

- I. Un besoin accru de personnel soignant,
- II. Un besoin accru d'appareils médicaux,
- III. Une hyperconsommation de médicaments.

Elle se chiffre en coût de plusieurs milliards de francs pour la Nouvelle-calédonie.

À titre d'exemple :

- pour le diabète : 3,840 milliards /an.
- pour le cancer : 96 milliards /an.
- pour les maladies cardio-vasculaires : 64 milliards/an.

Ce coût est supporté par les assurances, donc par les cotisations, donc par la population.

Or si cette masse monétaire n'était pas destinée à couvrir des maladies évitables, elle pourrait être utilisée à des actions de mieux-être : telles que amélioration de l'habitat ou de la circulation, activités socioculturelles etc.

Il est donc nécessaire d'améliorer ces comportements alimentaires déviants, c'est-à-dire d'agir sur la consommation alimentaire quotidienne.

Cette déviance alimentaire est insidieuse : il est donc nécessaire, en premier lieu, d'informer la population et de lui apporter les connaissances de base essentielles pour acquérir une conduite de vie qui permette une protection à leur égard.

De même que dans toute l'histoire de l'humanité, il s'avère que c'est au sein de la famille et de la communauté où il vit, que l'enfant apprend à se protéger des périls de son environnement, c'est au sein de la famille et de l'école que l'enfant doit apprendre à avoir de bons comportements alimentaires.

Or on constate qu'aujourd'hui c'est presque l'inverse : à l'école, l'enfant est mis en présence de distributeurs de boissons sucrées et de sucreries qui l'entraîne, au contraire, à consommer en excès du sucre blanc ou des produits à base de sucre blanc, générateurs de diabète.

Trop souvent les repas servis dans les cantines ne comportent pas suffisamment de protéines végétales.

Enfin les enseignements théoriques ne font aucune place à l'alimentation pratique, alors que l'analyse des aliments et leur mode d'utilisation devraient être enseignés comme un catéchisme de vie.

Si on étudie la cause profonde de cette surconsommation de produits alimentaires nocifs, sucre blanc, sucreries, exhausteurs de goût, huiles de mauvaise qualité, on constate qu'elle est due à une pression économique, qui pousse à une surconsommation de ces aliments manufacturés de la part de lobbies alimentaires des multinationales. Ce sont elles qui par un marketing très agressif poussent à la consommation des produits, qui procurent la marge bénéficiaire la plus importante et qui suscitent l'envie de les consommer.

Grâce à des études socio-économiques de qualité, elles ont su détecter, entre autres, deux supports d'envie de consommer : le goût du sucré et la préférence de certaines couleurs en particulier le « blanc », d'où la pression sur les sucres blancs et le pain blanc.

C'est ainsi qu'il est paradoxal, que le sucre blanc ultra raffiné coûte moins cher que le sucre naturel de canne, doté de bonnes qualités alimentaires, mais moins agréable à la couleur : ainsi le raffinage rapporte un bénéfice monétaire aux multinationales au détriment de la santé du consommateur!

A ce niveau, il est très difficile d'agir contre les lobbies économiques, car ils bénéficient d'une très grande puissance sur le « politique », seul habilité à prendre des mesures légales sur le comportement alimentaire, « **des mesures d'assainissement alimentaire** » pourrait-on dire.

Il revient donc à la Société Civile d'imposer ces mesures légales par des moyens appropriés.

Il serait nécessaire d'envisager un marketing aussi agressif que celui des multinationales ... Mais où trouver les fonds pour le faire... ?

Le boycott de certains produits serait un moyen d'action envisageable, mais il faut une population avertie et déterminée pour le faire ...

Annexe n° VIII.3

DECLARATION D'ALMA ATA

(Organisation Mondiale de la Santé - 12 septembre 1978).

La conférence internationale sur les soins de santé primaires, réunie à Alma-Ata ce 12 septembre 1978, soulignant la nécessité d'une action urgente de tous les gouvernements, de tous les personnels de secteurs de santé et du développement, ainsi que de la communauté mondiale pour protéger et promouvoir la santé de tous les peuples du monde, déclare ce qui suit :

1. La conférence réaffirme avec force que la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité, est un droit fondamentale de l'être humain, et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socio-économiques autres que celui de la santé.
2. Les inégalités flagrantes dans la situation sanitaire des peuples, aussi bien entre pays développés et pays en développement qu'à l'intérieur même des pays, sont politiquement, socialement et économiquement inacceptables et constituent de ce fait un sujet de préoccupation commun à tous les pays.
3. Le développement économique et social, fondé sur un nouvel ordre économique international, revêt une importance fondamentale si l'on veut donner à tous le niveau de santé le plus élevé possible et combler le fossé qui sépare sur le plan sanitaire les pays en développement et les pays développés. La promotion et la protection de la santé des peuples sont la condition sine qua non d'un progrès économique et social soutenu en même temps qu'elles contribuent à une meilleure qualité de la vie et à la paix mondiale.
4. Tout être humain a le droit et le devoir de participer individuellement et collectivement à la planification et à la mise en oeuvre des mesures de protection sanitaire qui lui sont destinées.
5. Les gouvernements ont vis-à-vis de la santé des populations une responsabilité dont ils ne peuvent s'acquitter qu'en assurant des prestations sociales adéquates. L'un des principaux objectifs sociaux des gouvernements, des organisations internationales et de la communauté internationale tout entière au cours des prochaines décennies doit être de donner à tous les peuples du monde, d'ici l'an 2000, un niveau de santé qui leur permette de mener une vie socialement et économiquement productive. Les soins de santé primaires sont le moyen qui permettra d'atteindre cet objectif dans le cadre d'un développement conforme à la justice sociale.
6. Les soins de santé primaires sont des soins de santé essentiels fondés sur des méthodes et une technologie pratiques, scientifiquement valables et socialement acceptables, rendus universellement accessibles aux individus et aux familles dans la communauté par leur pleine participation et à un coût que la communauté et le pays puissent assumer à tous les stades de leur développement dans un esprit d'autoresponsabilité et d'autodétermination. Ils font partie intégrante tant du système de santé

national, dont ils sont la cheville ouvrière et le foyer principal, que du développement économique et social d'ensemble de la communauté. Ils sont le premier niveau de contacts des individus, de la famille et de la communauté avec le système national de santé, rapprochant le plus possible les soins de santé des lieux où les gens vivent et travaillent, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire.

7. Les soins de santé primaires :

1. reflètent les conditions économiques et les caractéristiques socioculturelles et politiques du pays et des communautés dont ils émanent et sont fondés sur l'application des résultats pertinents de la recherche sociale et biomédicale et de la recherche sur les services de santé, ainsi que sur l'expérience de la santé publique ;
2. visent à résoudre les principaux problèmes de santé de la communauté, en assurant les services de promotion, de prévention, de soins et de réadaptation nécessaires à cet effet,
3. comprennent au minimum : une éducation concernant les problèmes de santé qui se posent ainsi que les méthodes de prévention et de lutte qui leur sont applicables, la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles, un approvisionnement suffisant en eau saine et des mesures d'assainissement de base, la protection maternelle et infantile y compris la planification familiale, la vaccination contre les grandes maladies infectieuses, la prévention et le contrôle des endémies locales, le traitement des maladies et lésions courantes et la fourniture de médicaments essentiels ;
4. font intervenir, outre le secteur de la santé, tous les secteurs et domaines connexes du développement national et communautaire, en particulier l'agriculture, l'élevage, la production alimentaire, l'industrie, l'éducation, le logement, les travaux publics et les communications, et requièrent l'action coordonnée de tous ces secteurs ;
5. exigent et favorisent au maximum l'autoresponsabilité de la collectivité et des individus et leur participation à la planification, à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des soins de santé primaires, en tirant le plus large parti possible des ressources locales, nationales et autres, et favorisent à cette fin, par une éducation appropriée, l'aptitude des collectivités à participer,
6. doivent être soutenus par des systèmes d'orientation/recours intégrés, fonctionnels et se soutenant mutuellement, afin de parvenir à l'amélioration progressive de services médico-sanitaires complets accessibles à tous et accordant la priorité aux plus démunis,
7. font appel tant à l'échelon local qu'à celui des services de recours aux personnels de santé - médecins, infirmières, sages-femmes, auxiliaires et agents communautaires, selon le cas, ainsi que s'il y a lieu, praticiens traditionnels - tous préparés socialement et techniquement à travailler en équipe et à répondre aux besoins de santé exprimés par la collectivité.

8. Tous les gouvernements se doivent d'élaborer au plan national des politiques, des stratégies et des plans d'action visant à introduire et à maintenir les soins de santé primaires dans un système national de santé

complet et à les coordonner avec l'action d'autres secteurs. A cette fin, il sera nécessaire que s'affirme la volonté politique de mobiliser les ressources du pays et d'utiliser rationnellement les ressources extérieures disponibles

9. Tous les pays se doivent de coopérer dans un esprit de solidarité et de service en vue de faire bénéficier des soins de santé primaires l'ensemble de leur population, puisque l'accès de la population d'un pays donné à un niveau de santé satisfaisant intéresse directement tous les autres pays et leur profite à tous. Dans ce contexte, le rapport conjoint FISE/OMS sur les soins de santé primaires constitue une base solide pour l'avenir du développement de la mise en oeuvre des soins de santé primaires dans le monde entier.
- 10 L'humanité tout entière pourra accéder à un niveau acceptable de santé en l'an 2000 si l'on utilise de façon plus complète et plus efficace les ressources mondiales dont une part considérable est actuellement dépensée en armements et en conflits armés. Une politique authentique d'indépendance, de paix, de détente et de désarmement pourrait et devrait permettre de dégager des ressources supplémentaires qui pourraient très utilement être consacrées à des fins pacifiques et en particulier à l'accélération du développement économique et social dont les soins en santé primaires, qui en sont un élément essentiel, devraient recevoir la part qui leur revient.



L'INFORMATION

Annexe n° IX.1

Etat des lieux

Au « Pays du non dit » l'information est « anémique ». A première vue, dans le domaine de la presse écrite, la Nouvelle Calédonie ne manque pas de publications ; on peut en dénombrer plusieurs dizaines dans des domaines très variés, de l'Argus automobile à l'Environnement sur papier glacé, en passant par l'Objectif, Varangue, Mwà Wéeé, Palabre ou le Gratuit...

Cette diversité ne doit pas occulter qu'il n'y a qu'un seul quotidien « d'information », à large diffusion sur l'ensemble du Pays.

Les principaux médias locaux sont largement dépendants des lobbies économiques et du pouvoir politique.

La part faite à la publicité dans le quotidien local et le traitement du projet industriel du Sud par la presse écrite ou audiovisuelle en sont des illustrations.

L'effort fait par les pouvoirs publics pour rendre la télévision accessible au fond des vallées les plus reculées est également très significatif : la TV est un média puissant. Il est présent dans tous les foyers, mais l'information y est filtrée, dirigée et inaccessible aux citoyens qui souhaiteraient s'y exprimer. Les reportages sur des sujets environnementaux locaux sont quasi inexistants.

L'absence d'une information plurielle et contradictoire, dans le domaine de la presse écrite quotidienne et de la télévision, et le parti pris de traiter l'information, sans débats démocratiques ne permet pas l'exercice de la citoyenneté.

Le thème de l'environnement est utilisé de façon démagogique et récupéré à des fins politiques ou privées. L'environnement, est un sujet porteur auprès du public. On dénombre chaque semaine une quantité d'articles sur le ramassage des ordures par les enfants ou des opérations de reboisement par les écoles. Mais d'une façon générale, la plupart des problèmes de fond ne sont abordés que de façon très superficielle ou traités sous un angle très institutionnel, politiquement correct en s'abstenant le plus souvent d'ouvrir un véritable débat, pour ne pas froisser les pouvoirs publics.

Difficulté d'accès aux documents administratifs. La situation de l'information en Nouvelle Calédonie est aggravée par la rétention d'information dont usent et abusent certains services administratifs. Il est assez difficile pour un citoyen ordinaire d'accéder à des documents administratifs auxquels il a pourtant droit, sans passer par la CADA.

Un certain nombre de moyens d'information comme la **téledétection** ou le **réseau hertzien** sont très peu utilisés, alors qu'ils pourraient être utiles, dans la lutte contre les feux, la localisation de pollution...par exemple. La lutte contre les feux nécessite un réseau harmonisé de communication.

Le paysage radiophonique est plus varié, puisqu'il existe plusieurs stations radio, de sensibilités différentes, mais l'information y est plus « volatile » en raison de la nature du support.

D'une certaine façon, les médias façonnent l'opinion publique. Ils jouent en Nouvelle Calédonie un rôle d'autant plus considérable, que la population n'a pas d'autre référence sur son propre pays. Quand l'image qu'on nous renvoie est déformée, on a forcément une représentation fautive ou très approximative de la réalité.

Il existe en Nouvelle Calédonie une Maison des Sports, une Maison des Syndicats, une Maison de la Nature, mais la plupart des associations ne disposent d'aucun espace de rencontre et d'échanges.

Dans bon nombre de pays, les associations environnementales sont prises en compte, écoutées, consultées et considérées comme de véritables partenaires des institutions publiques. Encore faut-il leur donner les moyens matériels de fonctionner.

A quand une Maison des Associations et une répartition équitable des moyens de fonctionnement des associations ?

Annexe IX.2

Problématiques

On ne peut pas décemment parler de citoyenneté dans un pays qui ne permet pas aux administrés l'accès à des informations relatives à des faits ou des décisions touchant leur vie quotidienne et qui refuse le débat démocratique sur des choix de société.

Comment créer en Nouvelle Calédonie des espaces d'information, d'échanges, de réflexion, de débats sur l'environnement, les choix de société, la qualité de vie à long terme, l'exercice de la citoyenneté, des activités économiques alternatives respectueuses de l'environnement et de la santé ?

L'ÉDUCATION

Annexe n° X.1

Etat des lieux.

L'éducation des enfants à l'environnement concerne tous les acteurs de l'éducation, des parents à l'école, en passant par les éducateurs au sens large et se décline en trois temps : école, loisirs, familles.

Les adultes doivent également être éduqués à l'environnement.

En ce qui concerne l'enseignement public français de façon générale, il est devenu le 17ème au monde en ce qui concerne la qualité des apprentissages, et arrive en 39ème position en ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la lecture.

La France est recordman des redoublements dans le monde. 38% des élèves à la fin du collège ont redoublé au moins une fois, contre 3% en Finlande et 0% en Corée. C'est pourtant ces pays qui obtiennent les meilleurs résultats scolaires.

On constate une déconnexion entre l'école et la réalité, qui sont perçues par l'enfant comme 2 mondes séparés, de sorte qu'il n'arrive pas à intégrer les savoirs que l'école tente de transmettre dans sa vie quotidienne.

Ceci est préjudiciable à l'esprit citoyen et éco citoyen.

Les cours restent trop souvent théoriques, de plus l'organisation de sorties sur le terrain se heurte à une réglementation de plus en plus stricte et à la lourdeur des démarches administratives, tant et si bien que tenir une binette pour planter un plant fait l'objet de débats.

L'école doit pouvoir être un lieu de vie où chacun s'investit et respecte le travail de l'autre. Les savoirs doivent pouvoir s'y appliquer dans le concret et sur le terrain. Il faut rattacher les apprentissages à leur utilité dans la vie de l'enfant et du futur adulte.

Il va sans dire qu'en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, c'est bien dans « l'environnement », c'est à dire dans le concret, que les savoirs et l'éducation doivent se transmettre. L'environnement doit être vécu au même titre que la citoyenneté.

De plus ces pratiques sur le terrain, bien réparties dans l'emploi du temps, peuvent permettre de mieux respecter les rythmes biologiques des enfants et des adolescents.

Dans ce sens un centre de loisirs a été créé au parc forestier et une deuxième activité a été organisée à Ounjo sur le thème de la pêche.

Il existe également des classes vertes, des classes de mer et un centre de loisirs au Centre Culturel Tjibaou.

Dans le secondaire, de compétence État, en géographie par exemple, il n'y a pas de temps réellement consacré à l'environnement.

En seconde, il s'agit d'évoquer de façon transversale la notion de développement durable, c'est-à-dire qu'elle revient dans chacun des six chapitres de géographie (B.O. HS n°6 du 31 août 2000).

En terminale générale, dans les dix heures à consacrer à "un espace mondialisé" il est question de présenter d'autres logiques d'organisation de l'espace mondial et donc d'évoquer en deux heures approximativement les débats autour de la

mondialisation, "sa relation avec la question du développement et avec les enjeux environnementaux" (BO du 3 octobre 2002).

Les instructions officielles "généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable" sont parues au BO n°28 du 15 juillet 2004.

La circulaire du 8 juillet 2004 (Annexe 2) définit des axes transversaux d'éducation au développement durable mais sans aucune plage horaire dans les programmes.

Éduquer à l'environnement reste donc au bon vouloir et à la sensibilité de l'équipe enseignante qui n'est du reste pas formée dans ce but.

L'éducation à l'environnement n'a pas valeur de programme obligatoire.

La valeur non obligatoire de cet enseignement, pourtant essentiel si on considère les périls qui nous menacent, rend tout projet difficile :

- volonté de parler du développement durable mais sans réels moyens dédiés : il y a conflit au niveau des dépenses engendrées par un projet environnemental ;
- difficulté à mobiliser l'ensemble du personnel d'un établissement scolaire même si le chef d'établissement impulse un projet environnemental.

De plus les réformes fréquentes dans les programmes rendent le suivi des projets difficile.

Dans le primaire, de compétence de la Nouvelle-Calédonie, l'environnement est également abordé de façon transversale.

Cependant, les programmes étant de compétence de la Nouvelle-Calédonie, il est possible de les adapter aux réalités du pays et du monde actuel en matière d'environnement.

C'est une chance à saisir dès aujourd'hui, en reprenant à notre compte les méthodes qui font leurs preuves ailleurs.

En dehors de l'école, les parents consacrent de moins en moins de temps à leurs enfants ou avec leurs enfants et les espaces de nature où il fait bon gambader se font rares notamment à Nouméa.

De plus en plus, la télévision, les jeux vidéo et l'informatique offrent à l'enfant des fictions déconnectées de la réalité.

L'enfant est donc une fois de plus déconnecté de l'environnement qui le fait vivre, du travail de ses parents.

Comment un enfant peut-il alors prendre conscience de la valeur de cet environnement ?

En ce qui concerne l'éducation des adultes à l'environnement, on constate que les enseignants eux mêmes ne sont pas formés à l'environnement. Une formation est dispensée sous forme de stages au bon vouloir des enseignants.

Un module de formation des animateurs bafpa à l'environnement a été créé.

Une idée (ACAF-CIE) a été émise visant à former les animateurs (en Unité de Compétence en Formation) déjà en poste sur l'environnement mais ce projet se heurte aux textes en vigueur et ne verra pas le jour pour le moment.

D'une façon générale, les adultes ne sont pas formés au respect et aux enjeux de l'environnement.

Annexe n° X.2

Enseignements élémentaire et secondaire

INSTRUCTIONS PÉDAGOGIQUES

Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) - rentrée 2004

NOR : MENE0400752C

RLR : 525-0

CIRCULAIRE N° 2004-110 DU 8-7-2004

MEN

DESCO A11

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

La présente circulaire remplace celle du 29 août 1977 (n° 77-300) et vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, qui souligne le rôle déterminant du système éducatif. Elle s'appuie sur les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale remis au ministre en 2003 et sur les conclusions de l'expérimentation menée en 2003-2004 dans les écoles et établissements de dix académies. L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

La prise de conscience des questions environnementales, économiques, socioculturelles doit, sans catastrophisme mais avec lucidité, les aider à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines avec l'ensemble du système planétaire et la nécessité pour tous d'adopter des comportements propices à la gestion durable de celui-ci ainsi qu'au développement d'une solidarité mondiale. Selon le souhait du Président de la République, la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française aux côtés des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous ; c'est pourquoi "l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs" définis par la Charte (art. 8). L'environnement peut être défini comme "l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines" (circulaire n° 77-300 du 29 août 1977). D'une façon plus générale, l'environnement est constitué de "l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme" (Pierre George, géographe).

Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du développement durable, défini comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (selon les termes du rapport Brudtland de 1987, "Notre avenir à tous").

Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte :

- les différentes échelles de temps et d'espace ;
- la complexité du domaine dont les multiples composantes, interagissant entre elles, appellent une approche systémique ;
- les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;
- la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire.

Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée.

1 - Une éducation ancrée dans toutes les disciplines

À compter de la rentrée 2004, les élèves bénéficieront d'une éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable ne constitue pas une nouvelle discipline. Elle se constitue de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire (entre les différents niveaux d'enseignement) qu'entre les différentes disciplines (à chaque niveau).

Elle doit donc s'appuyer :

- sur les enseignements disciplinaires dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires, chaque discipline contribuant à l'analyse des situations avec ses contenus et ses méthodes spécifiques ; la souplesse introduite dans certains programmes et les thèmes laissés au choix des enseignants doivent être pleinement utilisés ;
- sur les croisements des apports disciplinaires préconisés dans les programmes et adoptant une approche systémique ;
- sur les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires et permettant la mise en œuvre de démarches de projets : itinéraires de découverte au collège, travaux personnels encadrés dans la voie générale des lycées, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel. En effet, il convient également de développer l'expérience concrète et directe permettant de susciter des prises de conscience susceptibles d'engendrer des comportements responsables ;
- sur les temps de débat organisés à l'école, au collège et au lycée dans le cadre

notamment des séances de “vivre ensemble” ou d’éducation civique.

À l’école primaire, l’éducation au développement durable est fondée sur l’acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d’investigation des problématiques liées à l’environnement. Les programmes de l’école primaire arrêtés le 25 janvier 2002 ([B.O. hors série n° 1 du 14 février 2002](#)) fournissent de nombreuses occasions d’aborder les questions se rapportant à l’environnement et au développement durable.

Au collège et au lycée, l’ensemble des disciplines doit concourir à l’éducation à l’environnement pour un développement durable.

Outre des entrées inscrites dans les programmes d’enseignement, comme la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des ressources...

L’environnement pour un développement durable doit intégrer certaines dimensions de l’éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et, plus généralement, au développement solidaire. Ainsi, les élèves seront capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l’environnement.

2 - Une éducation aux modalités diversifiées

Compte tenu de sa spécificité, l’environnement pour un développement durable doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l’initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l’action.

Les sorties scolaires sous toutes leurs formes (y compris les classes de mer, de neige, les classes vertes...) constituent dans cette optique un cadre particulièrement favorable. En fonction des ressources locales, les enseignants mettront en place des partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques. La pratique des partenariats a été largement développée dans le cadre des actions culturelles et éducatives (notamment les ateliers de culture scientifique et technique). Il conviendra donc de s’en inspirer.

Depuis 1993, date du deuxième protocole d’accord entre les ministères en charge de l’éducation et de l’environnement, la collaboration interministérielle se décline localement, avec des services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités territoriales et locales, des institutions internationales, de grands organismes et les réseaux du secteur associatif. Les initiatives prennent les formes les plus diverses : éducation à l’environnement, politique culturelle, charte territoriale ou européenne, création de pôles de ressources spécifiques ou mise en place de formations avec des centres ou des instituts spécialisés.

http://www.education.gouv.fr/systeme_educatif/academie/default.htm

Un certain nombre d’actions éducatives conduites depuis plusieurs années en concertation avec d’autres ministères (agriculture, environnement, culture, justice) ou avec des collectivités, peuvent entrer dans les orientations présentées ici. Reposant sur l’engagement des enseignants et des élèves, elles gagneront à être inscrites au projet d’école ou d’établissement, en liaison directe avec la réflexion menée sur les enseignements.

Les ressources et partenariats, dans leur diversité, doivent contribuer à servir les objectifs d’une éducation à l’environnement pour un développement durable, tels qu’ils sont fixés par le ministère de l’éducation nationale. Au niveau national, diverses instances comme le Centre national de documentation pédagogique, participeront activement à cette démarche. Au niveau régional, dans le cadre de démarches partenariales contractuelles, seront développés des relais pour le recueil et la diffusion des ressources relatives à l’EEDD.

3 - La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée dès la rentrée 2004. La prérentrée offrira l'opportunité de travailler, dans les écoles et les établissements scolaires, à une mise en œuvre concertée et cohérente de cette démarche.

Dans ce cadre, les équipes pédagogiques sont appelées à définir de manière collégiale des temps forts et des points d'ancrage dans chaque discipline pour construire une progression coordonnée. Dans le premier degré, le projet d'école définit, au niveau de chaque cycle, une programmation annuelle des thèmes à aborder et des projets. Au collège et au lycée, l'environnement pour un développement durable participe au projet d'établissement : sensibilisation à l'écoresponsabilité, élaboration de projets conjoints avec d'autres écoles ou établissements scolaires en France ou à l'étranger, construction de partenariats. L'investissement des personnels non enseignants renforcera la dimension éducative, favorisera la transmission intergénérationnelle et encouragera des comportements exemplaires hors de la classe.

Un document d'accompagnement pédagogique élaboré par l'inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire apportera des éléments méthodologiques et présentera les points d'ancrage dans les programmes. La généralisation de l'environnement pour un développement durable sera également accompagnée par des actions de formation, tant dans le cadre du programme national de pilotage que dans celui des plans académiques de formation.

Les recteurs sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire Jean-Paul de GAUDEMAR

L'ENERGIE

Annexe n° XI

Les éléments ci-dessous sont extraits du « Bilan économique et social 2005 » de l'ISEE.

– Bilan énergétique et dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie

« En 2005, la production électrique connaît une forte hausse liée à la croissance de l'activité métallurgique. Essentiellement d'origine thermique, cette augmentation alourdit le bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie. »

Le bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie fait apparaître **une production locale d'énergie primaire de 30,6 milliers de tonnes- équivalent pétrole (tep)** et des importations de **841,4 milliers de tep**.

Les importations énergétiques, en hausse annuelle de 3,4%, se répartissent en 2005 en 83,9 % de produits pétroliers, 15,1 % de charbon et 1,1 % de gaz butane.

La production énergétique primaire de la Nouvelle-Calédonie est presque totalement constituée d'énergie électrique d'origine hydraulique (95,1 %), les productions éoliennes et solaires étant encore faibles malgré une nette augmentation de la puissance installée au cours des dix dernières années. Malgré le développement des installations éoliennes, la dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie devrait fortement s'accroître dans les années à venir, avec d'une part la mise en service de la centrale thermique de Prony et d'autre part, la croissance des unités déjà existantes comme la centrale de Doniambo qui va devoir fournir plus pour répondre aux nouveaux objectifs de production de l'usine.

Bilan énergétique de la Nouvelle-Calédonie : (tableau 1)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Production primaire (1)	33 695	30 909	34 024	40 404	38 461	32 013	28 479	27 889	28 999	30 590
Importations consommées (2)	675 369	701 667	713 238	706 569	732 633	772 818	819 513	813 863	813 478	841 365
Ressources totales	709 064	732 576	747262	746 973	771094	804 831	847 992	841 751	842 477	871 955
Degré de dépendance énergétique	95.2	95.8	95.4	94.6	95	96	96.6	96.7	96.6	96.5

- énergie électrique d'origine hydraulique, éolienne et solaire
- hydrocarbures, fuel lourd, gaz butane, charbon

Source : Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie

Taux d'indépendance énergétique dans quelques pays (tableau 2) unité %.

	1973	1980	1987	1990	2000	2001	2002	2003
Allemagne	50.8	51.5	54.9	52.3	39.6	38.1	38.9	38.9
France	25.3	29.9	49.1	49.5	50.1	50	50.9	50.9
Royaume-Uni	49.2	98.3	115.8	98	117.2	111.5	113.8	113.8
États-Unis	83.8	85.7	85.6	85.6	72.9	75	72.9	72.9
Japon	9.1	12.5	19.1	16.8	20.1	20	19	19
Nouvelle-Calédonie	ND	ND	4.6	7.4	5	4	3.4	3.4

Source : ISSE/ Tableau de l'économie française

En 2005, la consommation totale d'énergie en Nouvelle-Calédonie s'est élevée à 872 milliers de tep, constituée à 81,9 % par les hydrocarbures liquides, 14,5 % par le charbon et 3,5 % par l'électricité hydraulique, éolienne et photovoltaïque. Elle marque un accroissement annuel de 3,5 %...

Consommation d'énergie par origine (tableau 3)

Consommation d'énergie par origine	2004	en %	2005	en %
Super sans plomb	69 472		71 186	
gazole	158 266		148 839	
Pétrole lampant	0		0	
carburacteur	33 557		31 353	
Essence avion	286			
hydrocarbures	261 582		251 378	
Fioul lourd	391 259		454 325	
Gaz butane	8 931		8 857	
charbon	151 706		126 805	
TOTAL CONSOMMATION D'ENERGIE NON RENOUVELABLE	1 075 059	97,37%	1 092 743	97,32%
Hydraulique Yaté	25 404		25 877	
Hydraulique Néaoua	2 017		2 524	
Hydraulique Tu	521		611	
Microcentrales hydrauliques	53		71	
Sous-total hydraulique	27 995	2,50%	29 083	2,50%
Eoliennes	976		1 480	
Photovoltaïque	27		28	
Sous-total éolien & photovoltaïque	1 003	0,09%	1 003	0,09%
TOTAL CONSOMMATION D'ENERGIE RENOUVELABLE	28 998	2,63%	30 086	2,68%
TOTLA CONSOMMATION ENERGIE	1 104 057	100%	1 122 829	100%

Source : Direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie

2. Les différents types d'énergie consommés

a) **Les hydrocarbures** : En 2004, ils représentaient 31 % de l'énergie consommée. Ce sont les produits blancs les plus connus du grand public : l'essence sans plomb, distribuée presque en totalité par les stations services, le gasoil, le kérosène. A noter qu'il n'y a pas de spécification pour l'essence, le diesel, en Calédonie. A l'exception donc des carburants Aviation, les autres produits sont différents de ceux commercialisés en Europe. Ainsi par exemple, **le gasoil peut contenir jusqu'à 0,5% de particules de soufre alors qu'en France il est limité à 0,035%, soit 15 fois moins**. Afin de bénéficier au maximum de la structure des prix, les produits choisis sont les moins chers.

A l'exception de l'Avgas ou essence avion (0,3 k tep), l'ensemble des produits est importé en vrac des raffineries de Singapour. Le gasoil est vendu en station service, mais aussi directement aux industriels et aux opérateurs miniers. C'est le produit dont la consommation va encore augmenter dans les prochaines années (+ 50 k tep)

b) **Fuel lourd** : En 2004, il représentait 46, 4 % de l'énergie consommée.

C'est un produit souvent associé au pétrole brut, car en cas de pollution maritime, il peut provoquer une marée noire. Sa densité, proche de 1, en fait un produit difficile à traiter dans l'eau. Sa viscosité le rend difficile à récupérer et à nettoyer.

Ce sont des caractéristiques très différentes de celles des produits blancs (gasoil, essence) qui flottent et s'évaporent.

Il n'y a que deux consommateurs de fuel lourd actuellement : SLN Doniambo pour 300 à 320 k tep et Enercal à Népoui pour 70 à 80 k tep. La SLN consomme trois produits différents avec notamment un taux de soufre allant jusqu'à 3 %.

A sa mise en activité, l'usine de Goro fera augmenter la consommation de fuel lourd à hauteur de 40 k tep, qui aurait pu être avantageusement remplacé par du gasoil ou du gaz propane, pour éviter le nombre de carburants différents sur le même site.

c) Gaz butane et propane (1 % de la consommation en 2004 en Nouvelle Calédonie)

On trouve le butane essentiellement en bouteilles de 13 ou 39 kg. En Europe, ces produits sont aussi commercialisés dans les stations services sous le nom de GPL (gaz de pétrole liquéfié) en raison de son moindre impact sur l'environnement, les taxes appliquées sont plus faibles que sur le gasoil ou l'essence. A noter que l'usine de Goro prévoit de remplacer sa consommation de 40 k tep de kérosène à 0,5 % de soufre par du propane, ce qui en fera le plus gros consommateur de gaz du territoire.

d) Charbon : (18% de la consommation 2004)

SLN Doniambo est l'unique consommateur. C'est aussi un produit qui contient du soufre. Les centrales de Prony Energie, l'usine de Goro et l'usine de Koniambo feront augmenter la consommation de charbon, contenant vraisemblablement 0,5 % de soufre, d'environ 600 k tep, pour une consommation énergétique actuelle de 842 k tep. Ces décisions restent purement économiques car la croissance du prix du charbon est actuellement plus faible que celle du fuel lourd. Aucune explication n'est actuellement disponible sur ce choix par rapport à d'autres carburants moins nocifs tel que le gaz naturel.

e) L'hydraulique (3,3 % de la consommation 2004) :

Le barrage de Yaté fournit la plus grosse part de l'énergie hydraulique, produite localement, devant le barrage de la Néaoua, la Tu et les micro centrales hydrauliques. **La production de Yaté est presque exclusivement réservée à la SLN, à un tarif préférentiel d'environ 1 cfp kW, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.** Elle varie considérablement suivant les années en fonction de la pluviométrie ; ainsi par exemple, **on produisait plus de 40 k tep d'énergie hydraulique à la fin des années 80, c'est-à-dire presque 40% de plus qu'aujourd'hui.**

f) Les énergies renouvelables (0,12 % de la consommation 2004)

Les éoliennes ont fourni 976 k tep et le photovoltaïque en sites isolés représente 27 k tep. Le prix de rachat du kW/h d'origine éolienne est fixé à 11 cfp pendant 20 ans puis à 9 cfp les années suivantes. A noter que le photovoltaïque raccordé au réseau se développe dans d'autres pays (l'île de la Réunion s'est fixé comme objectif l'indépendance énergétique d'ici 2025 grâce au photovoltaïque raccordé au réseau) et qu'il n'est toujours pas autorisé en Nouvelle Calédonie, faute de tarif de rachat et de mesures incitatives à l'investissement.

g) Prospective :

Avec un doublement de la consommation d'énergies fossiles, la dépendance énergétique du Territoire passera à 98 % dans les 5 prochaines années. La consommation d'énergie par habitant atteindra des records mondiaux ; Aucune étude connue à ce jour sur l'application en Nouvelle-Calédonie des dispositions du protocole de Kyoto et Montréal ne permet d'évaluer le coût éventuel de cette évolution pour la collectivité.

3. L'énergie électrique

« En 2005, la production électrique a atteint 1883 GWh, soit une progression de 12,2 % par rapport à 2004. Les trois types d'électricité sont en hausse : éolienne + 53,5 %, thermique+13,9 % et hydraulique+4,2 %. L'énergie d'origine éolienne, avec 18 GWh/an ne représente toutefois qu'1% de l'électricité produite en 2005. Les énergies hydrauliques (339 GWh) et thermiques (1526 GWh) représentent quant à elles, respectivement 18 % et 81 % de l'électricité produite en 2005. La consommation de l'usine SLN de Doniambo a atteint 1250 GWh et a augmenté de 16,6 %, dans le cadre de son objectif « 75 000 tonnes »

C'est Enercal qui assure la quasi-totalité de la production, à partir :

- des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de Tu
- des centrales thermiques de Doniambo (160 MW), de Népoui (53 MW) et des turbines à combustion de Ducos d'une puissance de 45 MW.

Ces 6 grosses unités assurent 98 % de la production.

La nouvelle centrale thermique au charbon de Prony Energie aura une puissance attendue de 100 MW.

4. Les secteurs de la consommation

La consommation publique d'électricité est de 512 GWh/an, pour une consommation électrique totale de 1700 GWh/an. La métallurgie par la SLN reste le premier et plus grand consommateur d'énergie. Le second secteur est la « consommation branche énergie » qui correspond aux pertes de la production d'énergie thermique des centrales, à laquelle il faut ajouter les pertes en ligne liées au transport.

15 % seulement de la population est équipée en chauffe-eau solaire.

5. Les principaux acteurs administratifs de l'énergie

a) La DIMENC (Direction des Mines et de l'Energie)

Elle propose les mises à jour des prix, négocie annuellement avec les 3 pétroliers la structure des prix, revoie avec Enercal et EEC le prix du kWh, calcule les soldes de péréquation, étudie en collaboration avec les services les demandes d'autorisations d'installations classées (ICPE), contrôle les installations classées, contrôle les volucompteurs (pompes des stations services).

b) Le Gouvernement :

Il approuve les changements de prix proposés par la DIMENC, modifie la fiscalité et les taxes récupérées par le Trésor Public ou les Douanes, peut autoriser de nouvelles énergies.

c) Les Provinces (DRN ou DAN)

Elles autorisent les installations classées et réceptionnent les dossiers de déclarations.

Les taxes (tableau 4)

	<i>Sans-plomb</i>	<i>Gasoil</i>	<i>Charbon</i>	<i>Fuel lourd</i>	<i>Butane</i>	<i>Éolienne et Solaire</i>
TGI - taxe Générale à l'Importation					21%	
TBI - Taxe de Base à l'Importation					5 %	5 %
TER - taxe pour les énergies renouvelables	0.60 F/L					
DD - Droit de Douane						10 %
TP - Taxe de Péage	1 %	1 %			1 %	1%
TPP - Taxe sur les produits pétroliers	46.30 F/L	6.10 F/L				
TAPP - Taxe additionnelle sur les produits pétroliers		13.70 F/L				
Total			0%	0%	27%	16%

Contrairement aux autres produits, le charbon et le fuel lourd ne sont pas taxés.

6. Problématique de l'énergie en Nouvelle-Calédonie

Les chiffres cités plus haut montrent que l'indépendance énergétique du Territoire est **dérisoire** et ne cesse de diminuer.

Nous sommes, de ce fait extrêmement dépendant des cours du marché international du fuel, des hydrocarbures et du charbon.

Les sources d'énergie sont très peu diversifiées, ce qui rend notre économie très vulnérable et contribue à asseoir le diktat des opérateurs industriels sur les choix en matière d'énergie, du fait de leur monopole, au détriment des populations qui se trouvent contraintes de payer le prix fort, au détriment des plus élémentaires considérations environnementales.

La quasi-totalité de l'énergie consommée est d'origine fossile ce qui génère des quantités considérables de gaz à effet de serre, proportionnellement au nombre d'habitants. Jusqu'ici les choix en matière d'énergie se sont faits essentiellement sur la base de critères économiques à court terme, le plus récent étant Prony Energie, où la logique industrielle prime sur l'intérêt général des populations à long terme et la prise en compte de critères comme la santé ou l'environnement.

Si on adopte une approche citoyenne de cette question, on ne peut faire l'économie des questions suivantes : **Comment réduire la dépendance énergétique du Pays ? Comment diversifier les sources d'énergie ? Comment réduire les rejets de gaz à effet de serre ? Comment mieux utiliser le potentiel énergétique disponible localement ?**

LES TRANSPORTS

Annexe n° XII

100 000 véhicules sur l'ensemble du territoire pour 231.000 personnes soit un véhicule pour 2,3 calédoniens en 2005.

72 % des ménages en 1996 possédait au moins un véhicule contre 28 % utilisant un autre mode (transports en commun, marche, covoiturage...). Ces chiffres sont en progression en faveur de la voiture particulière. Le recensement de 2004 n'a pas permis d'actualiser ces chiffres. Il serait intéressant de mener une enquête ménage pour connaître les habitudes de déplacement des habitants de l'agglomération.

Un faible développement des modes doux.

Les transports en commun

Depuis la réforme de 1995, plusieurs études de restructuration du secteur du transport public ont permis la création de réseaux structurés qui devaient répondre aux exigences du développement urbain afin d'offrir aux usagers un réel service public accessible à tous.

Malgré leurs réformes, ils sont aujourd'hui encore considérés par les ménages calédoniens comme des palliatifs à l'absence de véhicule automobile. En effet, l'image de la voiture particulière reste le signe ostentatoire d'une autonomie et d'une certaine liberté, associé à l'idée d'intégration et de "réussite sociale". Bien que dépendant des pouvoirs publics, les transports en commun ne font pas l'objet d'une politique incitatrice permettant de concurrencer l'automobile.

Les piétons et les vélos

L'approche de l'infrastructure viaire au travers du prisme de l'automobile a réduit à la portion congrue la superficie destinée aux trottoirs et donc aux déplacements piétonniers ou cyclistes. Cette situation est accentuée par l'éloignement du centre dense (Centre ville de Nouméa, Quartier Latin et Vallée du Tir). La mono-fonctionnalité des espaces renforce le faible taux de déplacement de proximité. La conception admise de la marche à pied et du vélo ne s'envisage que sur un plan sportif ou d'agrément.

L'HABITAT

Annexe n° XIII

Etat des lieux :

« Quand on circule dans l'intérieur de la Calédonie, par les hauts mamelons, on est surpris du nombre de tertres de case que l'on trouve dans les endroits les plus reculés ou sur les crêtes les plus remarquables. Partout où il y a un point de vue spacieux, les vestiges d'un tertre se distinguent sous l'herbe ; Il y a un rapport direct entre l'étendue de la vue et l'importance du tertre. Sur chacun des innombrables sommets de ce pays mamelonné se dressait la pointe d'une case. Tout autour, la pente est disposée en gradins. Ce sont les étroites terrasses des anciennes tarodières. Lorsqu'à l'époque, toutes les collines portaient ainsi le cône de paille abritant un foyer, entouré de cultures dévalant en escaliers d'arums au feuillage frais, le pays devait avoir un aspect extraordinairement agréable et vivant ».Mr. Maurice Leenhart

Cette « carte postale » signée Maurice LEENHART témoigne d'un art de vivre aujourd'hui révolu. Et pourtant les cases, comme les maisons coloniales anciennes devaient correspondre à plus d'un titre à ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui, un « habitat écologique ».

L'habitat est un reflet du mode de vie, des modes de production, de consommation, d'échanges, de déplacement, des relations que les hommes entretiennent avec leur espace et leurs congénères.

Le « développement » à l'occidentale, a profondément modifié le rapport à l'espace qui s'est traduit depuis longtemps déjà par un exode rural important, un afflux massif de population à Nouméa, le développement de squats et de quartiers résidentiels en périphérie de la capitale, la prolifération de lotissement sociaux et d'un habitat précaire ou de piètre qualité.

Il est également à l'origine d'une standardisation de l'architecture, et d'une utilisation généralisée de matériaux industriels (tôles, profilés métalliques, parpaings, béton armé, panneaux agglomérés, fenêtres en PVC...).

Le choix d'une maison se fait principalement sur la base de critères économiques, peut-être aussi par rapport à sa localisation géographique, au voisinage, à la disposition des pièces, à la couleur du toit, à la présence d'une piscine, à sa plus value en cas revente.

Peu de gens s'intéressent aux impacts négatifs sur la santé et l'environnement des modes de construction modernes. Et pourtant l'activité bâtiment génère en Nouvelle Calédonie aussi des quantités considérables de déchets (20 millions de tonnes par an en France), l'amiante provoquera en France plus de 30 000 décès dans les 20 ans à venir, l'air est souvent plus pollué dans les maisons que dehors, à cause des produits chimiques émis par les matériaux de construction (formaldéhyde présent dans les panneaux de particules, colles, vernis, peintures etc.). De nombreux matériaux sont difficilement recyclables (béton armé, panneaux

composites, isolants synthétiques). Le bâtiment consomme beaucoup d'énergie et contribue pour une part importante à l'effet de serre (climatisation et mauvaise isolation ou exposition....)

On peut évidemment s'interroger sur ce qu'est une « maison écologique ».

Pour les uns, ce sera une maison économe, (à faible consommation d'énergie), autonome (la moins dépendante des réseaux collectifs d'approvisionnement en eau, en énergie et d'assainissement), pour d'autres, une maison saine, (construite avec des matériaux sains, qui ne nuisent pas à la santé), pour d'autres encore, une maison au fond des bois, dans un cadre naturel préservé. Selon les personnes, les critères d'une maison écologique seront sensiblement différents.

Le concept relativement récent d'écobilan à la construction, c'est-à-dire la prise en compte de la totalité des impacts d'un bâtiment sur l'environnement et la santé humaine tout au long de sa « vie », depuis l'extraction des matières premières utilisées pour la fabrication des matériaux jusqu'au devenir de ces derniers lorsque le bâtiment est démolé, tend à donner une rigueur plus scientifique à la définition d'une maison écologique.

En Nouvelle Calédonie, à part pour de rares exceptions, cette conception reste totalement étrangère aussi bien chez les constructeurs professionnels que les usagers.

Une maison ne se réduit pas à un abri matériel contre les intempéries ou les voleurs. C'est un lieu de vie qui concentre un certain nombre d'autres fonctions. Le plus souvent une maison est raccordée à des réseaux collectifs, de routes, d'eau, d'électricité, de collecte des déchets, d'assainissement, dont la gestion a été confiée par les pouvoirs publics à des multinationales, qui se trouvent en situation de monopoles et qui facturent aux consommateurs leurs services au prix fort.

Le respect de l'environnement et de la santé, dans une perspective de qualité de vie à long terme n'est pas le souci majeur de ces entreprises. Il suffit pour s'en convaincre de s'intéresser de plus près aux modalités de gestion des déchets, aux réseaux des eaux usées, aussi bien à Nouméa que sur le reste du territoire.

En matière d'énergie, l'électricité que nous consommons est quasi exclusivement d'origine thermique, facturée au prix fort aux particuliers par une entreprise (ENERCAL), dont la situation de monopole est jalousement gardée, avec la complicité des pouvoirs publics.

Pour conclure, une maison, c'est plus qu'une construction matérielle, c'est aussi notre seconde peau...Selon Patrick Baronnet, la maison, « c'est le reflet de notre intérieur. », la maison, *eikos*, est le fondement de l'écologie et de l'économie....La maison est un espace qui doit nous permettre de retrouver l'unité de notre personne », de mettre de la cohérence dans les intérieurs que nous habitons, c'est faire de l'économie une pratique qui nous concerne tous, c'est édifier un monde ordonné sur les bases de notre maison intérieure, **c'est comprendre que le désordre planétaire ne peut pas être géré par ceux qui l'ont créé**, c'est faire de nos maisons là où nous sommes, quelles que soient nos situations présentes, le lieu où chacun de nous est l'acteur indispensable de l'économie et de l'écologie...

Problématique

Permettre aux citoyens, en Nouvelle-Calédonie, de faire des choix éclairés en matière d'habitat, c'est d'abord les informer sur l'impact des matériaux de construction et des équipements domestiques, sur leur santé et sur l'environnement.

C'est ensuite les informer sur l'existence de choix alternatifs, plus respectueux de la santé et de l'environnement, et permettre aux gens en Nouvelle-Calédonie d'y accéder.

La question est donc comment permettre aux populations calédoniennes d'exercer pleinement leur citoyenneté en matière d'habitat? Comment restituer aux citoyens le pouvoir qui leur appartient sur leur vie quotidienne? Comment les amener à choisir des matériaux et des équipements en connaissance de cause? Comment leur donner les moyens d'aller le plus possible vers un habitat autonome, leur permettant d'assurer au mieux, leur approvisionnement en eau, la gestion de leurs déchets, la production de l'énergie qu'ils consomment?



LES DECHETS

Annexe n° XIV.1

Etat des lieux et problématiques

Dans l'état actuel des choses, au travers du nouveau centre d'enfouissement de Gadgi et celui de Kaala Gomen – Koumac (tri limité aux déchets verts et aux canettes), c'est donc l'enfouissement, « solution » à hauts risques pour l'environnement, qui a été choisi.

La Nouvelle-Calédonie n'est toujours pas dotée d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

Elle accuse un retard réglementaire et un retard en équipement qui mettent en danger l'environnement et des ressources naturelles aussi précieuses que l'eau potable.

Cette gestion a des impacts d'autant plus négatifs sur la santé que les déchets augmentent en quantité et en toxicité.

Ainsi les piles, les batteries, contaminent le milieu en métaux lourds tels que le plomb, le mercure ou le cadmium et menacent notre santé (saturnisme, stérilité, cancers ...).

D'un point de vue économique, cette augmentation des volumes de déchets induit un coût d'élimination exponentiel.

Nous déplorons :

- L'absence de mesures fiscales, financières ou législatives accompagnant une politique du « Zéro Déchet ».
- Qu'il y ait peu de compostage collectif des déchets verts et que le compostage individuel ne soit pas encouragé.
- L'absence de tri sélectif du déchet à sa source.
- L'absence de points de collecte volontaire de déchets, nombreux et faciles d'accès : métaux, papier, verre, plastiques, piles, huiles de vidange, batteries (la collecte volontaire des batteries de véhicules est payante, le recyclage consiste à récupérer le plomb, l'acide se disperse dans la nature). Les « Recyclos », opération initiée par une entreprise privée, ne mettent pas des points de collecte volontaire faciles d'accès et pratiques, de plus ils sont payants pour l'hébergeur du conteneur.
- Que les déchets stockés dès aujourd'hui ne soient pas triés en vue d'un futur recyclage.
- L'absence d'information des citoyens dans ce domaine.
- Le peu d'entreprises de recyclage des déchets.

Aujourd'hui le volume et la nature des déchets sont suffisamment préoccupants pour qu'il soit urgent de s'engager vers une politique du « Zéro déchet », à l'instar de nos voisins néo-zélandais.

Les matières plastiques représentent ainsi au minimum 6 000 tonnes par an sur le seul site de Ducos.

Autre chiffre éloquent : **180 000 litres d'huile usagée sont déversés chaque année « dans la nature » en Nouvelle-Calédonie.**

Si le recyclage du papier sur la Nouvelle-Calédonie paraît pour le moment délicat (il faut 1 tonne d'eau et des produits nocifs pour fabriquer 1 tonne de papier recyclé).

Force est de constater que le papier utilisé par les administrations et la presse n'est pas recyclé et n'est pas destiné à l'être.

Dans l'état actuel des choses, et en attendant mieux, une collecte et un envoi du papier par bateau dans les pays voisins sont à envisager.

Rappelons qu'une réflexion est actuellement menée dans le cadre du Schéma Provincial de Gestion des Déchets en Province Sud.



L'ECONOMIE

Annexe n° XV

Les chiffres de l'économie calédonienne sont aujourd'hui exceptionnellement bons. Mais les tendances passées ne préjugent pas du futur.

Les moteurs de l'économie restent artificiels : transferts massifs de l'Etat aux ménages, cours de l'immobilier et du nickel à leur plus haut niveau historique.

La conjonction de ces facteurs a déclenché à Nouméa une vague migratoire sans précédent depuis le boom du nickel qui alimente à son tour le développement immobilier et la consommation. Ce modèle de croissance, fondé sur la consommation individuelle, la construction, l'importation et l'amplification des inégalités sociales, a un coût environnemental important et volontairement ignoré.

Ainsi, l'industrie du nickel génère-t-elle la destruction de vastes espaces naturels (de l'ordre de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares pour chaque exploitation auxquels il faut ajouter les infrastructures environnantes : routes, ports, wharfs,...) aussi bien terrestres (le maquis minier, biotope à haut degré d'endémisme - 97 % pour les plantes - est le premier à en pâtir) que marins.

L'industrie du nickel conduit par ailleurs à la diffusion dans l'atmosphère d'énormes quantités de dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre mais aussi du soufre, des poussières,.....qui ne sont pas sans affecter à la fois l'environnement et la santé humaine.

L'activité économique centrée autour du nickel a donc un coût environnemental non négligeable. Parallèlement, on assiste à un gaspillage des biens manufacturés dans la composition desquels le nickel entre parfois. Ce gaspillage est la résultante de la logique économique dominante, laquelle prône toujours plus de consommation et de croissance. Elle conduit à la dilapidation des ressources naturelles et à la destruction des espaces naturels.

L'exploitation est dictée non par les capacités de la ressource mais par le marché.

L'industrie du nickel qui repose sur une ressource non renouvelable (dont les réserves sont estimées à quelques décennies pour la garniérite et quelques siècles pour la latérite) ne peut être considérée comme relevant du « Développement Durable ».

La prédominance du nickel dans le paysage économique calédonien a par ailleurs contribué à faire périliter l'agriculture de subsistance et à développer l'économie de marché, là où elle n'existait pas encore, et les importations.

On constate par ailleurs que les biens importés sont pour beaucoup originaires de Chine populaire (atelier du monde), pays qui n'est pas réputé pour ses normes environnementales et sociales. Le transport de ces biens sur des milliers de kilomètres est lui aussi générateur de gaz à effets de serre. A cette considération écologique s'ajoutent les aspects purement économiques que sont l'augmentation du prix du pétrole et l'augmentation annoncée des revenus des ouvriers chinois qui vont forcément se répercuter sur le prix de revient des produits manufacturés importés.

L'ensemble des considérations qui précèdent plaide pour une sortie progressive de la Nouvelle-Calédonie de la mono-industrie du nickel et pour une relocalisation de l'économie.

Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement



Annexe n° XVI

Texte adopté le 28 Février 2005 par le Parlement réuni en Congrès et promulgué le 1er Mars 2005 par Jacques Chirac, Président de la République .

La Charte de l'environnement de 2004 est ainsi rédigée :

- « Le peuple français,
- « Considérant,
- « Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- « Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
- « Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
- « Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;
- « Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- « Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
- « Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;
- « Proclame :
- « *Art. 1^{er}*. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
- « *Art. 2*. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.
- « *Art. 3*. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.
- « *Art. 4*. - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.
- « *Art. 5*. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

« Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

« Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

« Art. 8. - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

« Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

« Art. 10. - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

